

RESULTATS ANNUELS



2013

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

**Jean-Baptiste Chasseloup
de Chatillon**

Président

Philippe Alexandre

Administrateur

Philippe Varin

Administrateur

Michel Philippin

Administrateur

Président du comité d'audit

François Pierson

Administrateur

Membre du comité d'audit

PEUGEOT S.A.

Administrateur

Représentant permanent :

Pierre Todorov

Membre du comité d'audit

AUTOMOBILES PEUGEOT

Administrateur

Représentant permanent :

Maxime Picat

DIRECTION GENERALE

Philippe Alexandre

Directeur Général

Alain Martinez

Directeur Général Délégué

Bernard Darrieutort

Directeur Général Délégué

(Zone Asie)

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES TITULAIRES**

**Ernst & Young audit
Mazars**

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUPPLEANTS**

**PICARLE et associés
Guillaume Potel**

Situation au 1^{er} janvier 2014

BANQUE PSA FINANCE

Société anonyme au capital de 177 408 000 euros

Siège social - 75, avenue de la Grande Armée – 75116 Paris

R.C.S. Paris 325 952 224 - Siret 325 952 224 00013

Code APE 6419Z

Code interbancaire 13168N

www.banquepsafinance.com

Tél. : + 33 (1) 46 39 66 33

Immatriculée auprès du registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) sous le n° 07 008 501,
consultable au www.orias.fr.

1**RAPPORT DE GESTION****1**

1.1	Chiffres clés	2
1.2	Lettre du Directeur Général	3
1.3	Activités de Banque PSA Finance et son évolution	4
1.4	Analyse des résultats opérationnels	20
1.5	Situation Financière	30
1.6	Facteurs de risque	39
1.7	Contrôle interne	48
1.8	Actionnariat	50

2**COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2013****59**

2.1	Bilan consolidé	60
2.2	Compte de résultat consolidé	61
2.3	Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	62
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	62
2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	64
2.6	Notes aux états financiers consolidés	65
2.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière annuelle	120

Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2013

122

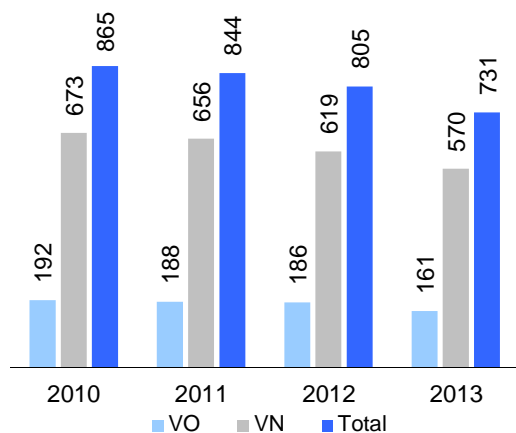
1

RAPPORT DE GESTION

1.1	Chiffres clés	2
1.2	Lettre du Directeur Général	3
1.3	Activités de Banque PSA Finance et son évolution	4
1.3.1	Résumé des Informations Financières	4
1.3.2	Organisation	6
1.3.3	Activités des principales sociétés filiales et succursales du groupe Banque PSA Finance	7
1.4	Analyse des résultats opérationnels	20
1.4.1	Les ventes de véhicules Peugeot et Citroën	20
1.4.2	Activité commerciale de Banque PSA Finance	21
1.4.3	Résultats des opérations	27
1.5	Situation Financière	30
1.5.1	Actifs	30
1.5.2	Dépréciations sur créances douteuses	31
1.5.3	Politique de refinancement	31
1.5.4	Sécurité de la liquidité	35
1.5.5	Notations de crédit	35
1.5.6	Gestion du capital	36
1.5.7	Exigences de fonds propres	36
1.5.8	Perspectives	38
1.6	Facteurs de risque et gestion des risques	39
1.6.1	Risque d'activité	39
1.6.2	Risque de crédit	39
1.6.3	Risques financiers et risque de marché	41
1.6.4	Risques liés aux opérations de titrisation	44
1.6.5	Risques de concentration	44
1.6.6	Risque opérationnel	45
1.6.7	Risque de non-conformité	46
1.6.8	Risque de réputation	46
1.6.9	Risque des activités d'assurance et services	47
1.6.10	Corrélation entre Banque PSA Finance et son actionnaire	47
1.7	Contrôle interne	48
1.7.1	Le dispositif de contrôle permanent	48
1.7.2	Le dispositif de contrôle périodique	49
1.7.3	La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutifs	49
1.7.4	La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque	49
1.8	Actionnariat	50
1.8.1	Capital	50
1.8.2	Conventions intra-groupe	50
1.8.3	Propositions de Résolutions pour l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 7 Avril 2014	50
1.8.4	Information sur les organes de direction générale et d'administration	52

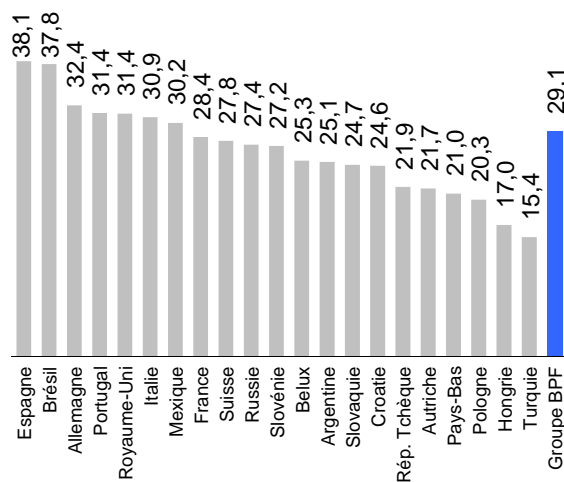
1.1 Chiffres clés

EVOLUTION DES VEHICULES FINANCES A LA CLIENTELE FINALE (en milliers de véhicules)



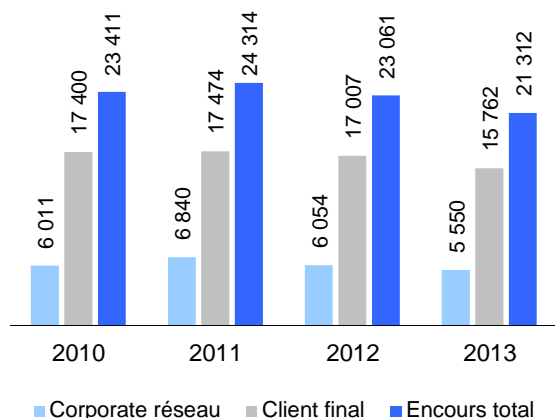
AU 31 DECEMBRE 2013

(Financements VN / immatriculations VN du groupe PSA Peugeot Citroën)



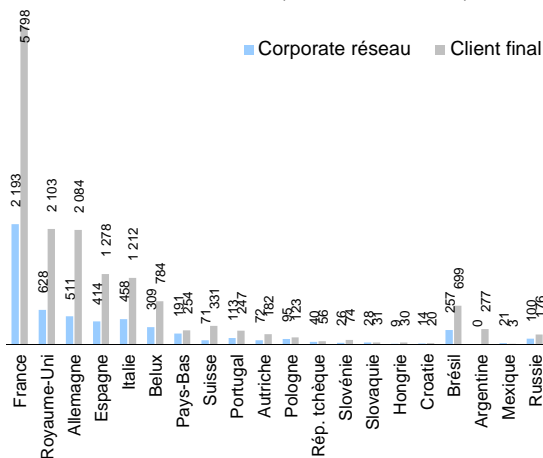
TAUX DE PENETRATION PAR PAYS (%)

EVOLUTION DES ENCOURS CLIENTELE FINALE ET RESEAU AU 31 DECEMBRE 2013 (en millions d'euros)

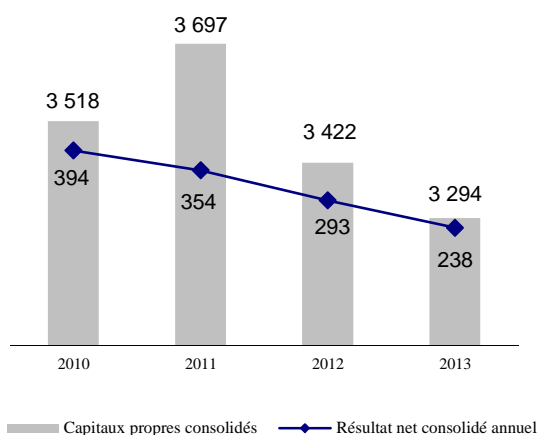


ENCOURS PAR PAYS

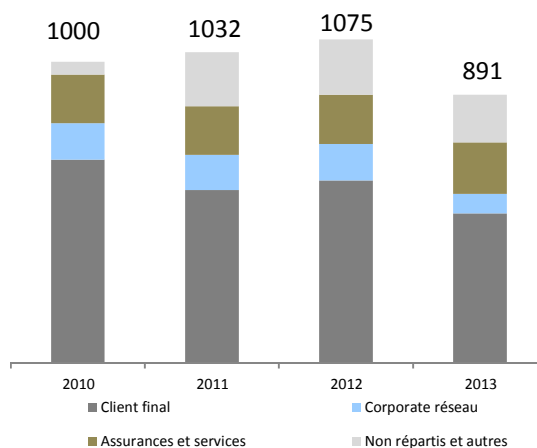
AU 31 DECEMBRE 2013 (en millions d'euros)



CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT NET AU 31 DECEMBRE 2013 (en millions d'euros)



EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE (en millions d'euros)



1.2 Lettre du Directeur Général



Dans un contexte automobile toujours très contrasté, où le marché européen a poursuivi son repli (-1,6%), les ventes mondiales par PSA Peugeot Citroën de véhicules montés ont affiché une quasi stabilité en 2013, avec une progression de 4% au dernier trimestre 2013.

Si la part de marché du Groupe s'est établie en Europe à 11,9% contre 12,7% l'année précédente, ses performances de vente en dehors d'Europe ont progressé et représentent ainsi 42% de ses ventes totales (+ 4 pts par rapport à 2012).

Intensifiant les synergies avec chaque Marque, BPF a maintenu en 2013 une dynamique commerciale de haut niveau, forte d'une gamme de financements, d'assurances et services résolument différenciée, mais aussi d'une animation de proximité des réseaux de distribution.

Ainsi, la Banque a financé l'acquisition par la clientèle de près de 570 000 véhicules neufs, soit 29,1% des voitures neuves vendues par les réseaux PEUGEOT et CITROEN,

La part de l'international au sein de l'activité de la Banque s'est encore accrue en 2013, accompagnant ainsi celle du Groupe sur ses zones de développement prioritaires, notamment en Chine, avec une croissance de l'activité retail de + 68% en 2013, et en Amérique Latine.

L'activité d'assurances et de services développée par BPF, quant à elle, a établi un nouveau record, avec un taux de pénétration de 182,2% (+ 17,3 pts par rapport à 2012).

Ces performances commerciales se sont réalisées en conservant à la gestion des risques corporate et retail leur sélectivité et leur rigueur, le coût du risque évoluant de 154 Millions d'Euros en 2012 (hors dépréciation liée à la revue du modèle de provisionnement statistique retail). à 131 Millions d'Euros en 2013.

Enfin, BPF a continué de consolider son dispositif de contrôle interne et de renforcer l'indépendance de sa gouvernance.

L'année 2013 fut aussi marquée par l'engagement réussi de BPF dans une nouvelle activité d'épargne grand public sous la Marque « PSA Banque », avec le lancement en mars 2013 du livret DISTINGO. Avec un encours s'élevant à 955 millions d'Euros à fin 2013, cette activité a contribué à diversifier et conforter le refinancement de la Banque.

Le 30 Juillet 2013, la Commission Européenne a par ailleurs approuvé l'octroi par l'Etat français d'une garantie à hauteur de 7 milliards d'euros sur les titres financiers émis par BPF entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016.

Ainsi, fort du renouvellement de ses ressources bancaires associé au succès du lancement de la nouvelle activité d'épargne, aux opérations de titrisation et de collatéralisation et à l'émission obligatoire avec garantie de l'Etat réalisée en mars 2013, BPF assure son financement sur les 12 prochains mois.

BPF a maintenu une sécurité financière robuste avec une réserve de liquidité de plus de 1 milliard d'euros et un ratio de fonds propres Bâle II au titre du pilier I de 12,95% au 31 décembre 2013.

Dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique BPF fait partie des 130 « établissements significatifs » de la zone euro sélectionnés qui seraient supervisés directement par la Banque Centrale Européenne (BCE) à compter de 2014.

Malgré une performance commerciale élevée, une amélioration de son coût du risque et une optimisation de ses frais généraux, la rentabilité de BPF est en retrait, conséquence du renchérissement du coût de son refinancement principalement, de résultats commerciaux des Marques en baisse et d'impacts change défavorables sur les pays hors zone Euro.

Le Produit Net Bancaire et le Résultat opérationnel courant ont ainsi atteint respectivement 891 et 368 millions d'euros en 2013, contre 1 075 et 391 millions d'Euros en 2012.

En 2014, Banque PSA Finance saura être présente aux nouveaux rendez-vous fixés par le Groupe PSA PEUGEOT CITROËN.

Philippe ALEXANDRE

1.3 Activités de Banque PSA Finance et son évolution

1.3.1 Résumé des Informations Financières

Le résumé historique des informations financières consolidées qui suit provient des comptes consolidés de Banque PSA Finance (nommée ci-après BPF) inclus dans ce présent rapport annuel, qui a été préparé dans le respect des standards « IFRS »

(*International Financial Reporting Standards*) adoptés par les pays de l'Union Européenne. Les comptes consolidés ont été validés par les commissaires aux comptes, Ernst & Young audit et Mazars en 2012 et 2013.

FINANCEMENTS CONSENTIS AU COURS DE LA PERIODE

	2013	2012	Variation en %
Financements à la clientèle finale			
Nombre de véhicules financés	731 003	805 143	- 9,2
Montant des financements consentis (<i>en millions d'euros, hors agios</i>)	7 526	8 449	- 10,9
Financements des stocks des réseaux automobiles			
Nombre de véhicules financés	1 619 118	1 770 922	- 8,6
Montant des financements de véhicules (<i>en millions d'euros</i>)	29 943	32 734	- 8,5
Montant des financements de pièces de rechange et autres (<i>en millions d'euros</i>)	3 573	4 432	- 19,4
Activité d'assurance et services			
Nombre de contrats assurances et services mis en place	1 359 865	1 347 117	+ 0,9

BILAN CONSOLIDE

(*en millions d'euros*)

Actif	31 déc. 2013	31 déc. 2012	Variation en %
Caisse, banques centrales, CCP	466	18	+ 2 488,9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	783	1 407	- 44,3
Instruments dérivés de couverture	89	327	- 72,8
Actifs financiers disponibles à la vente	10	12	- 16,7
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 439	1 221	+ 17,9
Prêts et créances sur la clientèle	21 312	23 061	- 7,6
Actifs d'impôts différés	136	141	- 3,5
Autres actifs	882	998	- 11,6
Total de l'actif	25 117	27 185	- 7,6
Passif	31 déc. 2013	31 déc. 2012	Variation en %
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3	2	+ 50,0
Instruments dérivés de couverture	62	114	- 45,6
Dettes envers les établissements de crédit	6 268	8 105	- 22,7
Dettes envers la clientèle	1 334	367	+ 263,5
Dettes représentées par un titre	12 624	13 326	- 5,3
Passifs d'impôts différés	410	391	+ 4,9
Autres passifs	1 122	1 458	- 23,0
Capitaux propres	3 294	3 422	- 3,7
Total du passif	25 117	27 185	- 7,6

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation en %
Produit net bancaire	891	1 075	- 17,1
Charges générales d'exploitation et assimilées ¹	-392	-394	- 0,5
Coût du risque	-131	-290	- 54,8
Résultat d'exploitation	368	391	- 5,9
Résultat hors exploitation	8	6	+ 33,3
Impôts sur les bénéfices	-138	-104	+ 32,7
Résultat net	238	293	- 18,8

1 - y compris les dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, et les gains et pertes sur actifs immobilisés

ENCOURS ET PRETS A LA CLIENTELE**PAR SEGMENT DE CLIENTELE**

(en millions d'euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2012	Variation en %
Corporate réseau	5 550	6 054	- 8,3
Client final	15 762	17 007	- 7,3
dont Retail	14 238	15 416	- 7,6
dont Corporate hors réseau et assimilés	1 524	1 591	- 4,2
Total des prêts et créances sur la clientèle	21 312	23 061	- 7,6

PAR REGION

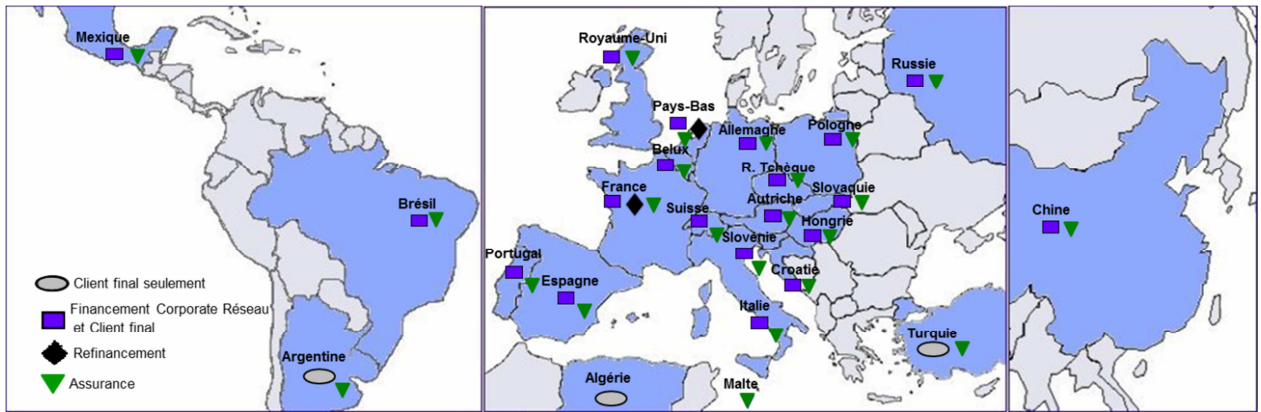
(en millions d'euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2012	Variation en %
France	7 991	8 572	- 6,8
Europe de l'Ouest (hors France)	11 242	12 003	- 6,3
Europe Centrale et Orientale	547	623	- 12,2
Amérique Latine	1 257	1 505	- 16,5
Reste du Monde	275	358	- 23,2
Total	21 312	23 061	- 7,6

PRODUIT NET BANCAIRE PAR PORTEFEUILLE

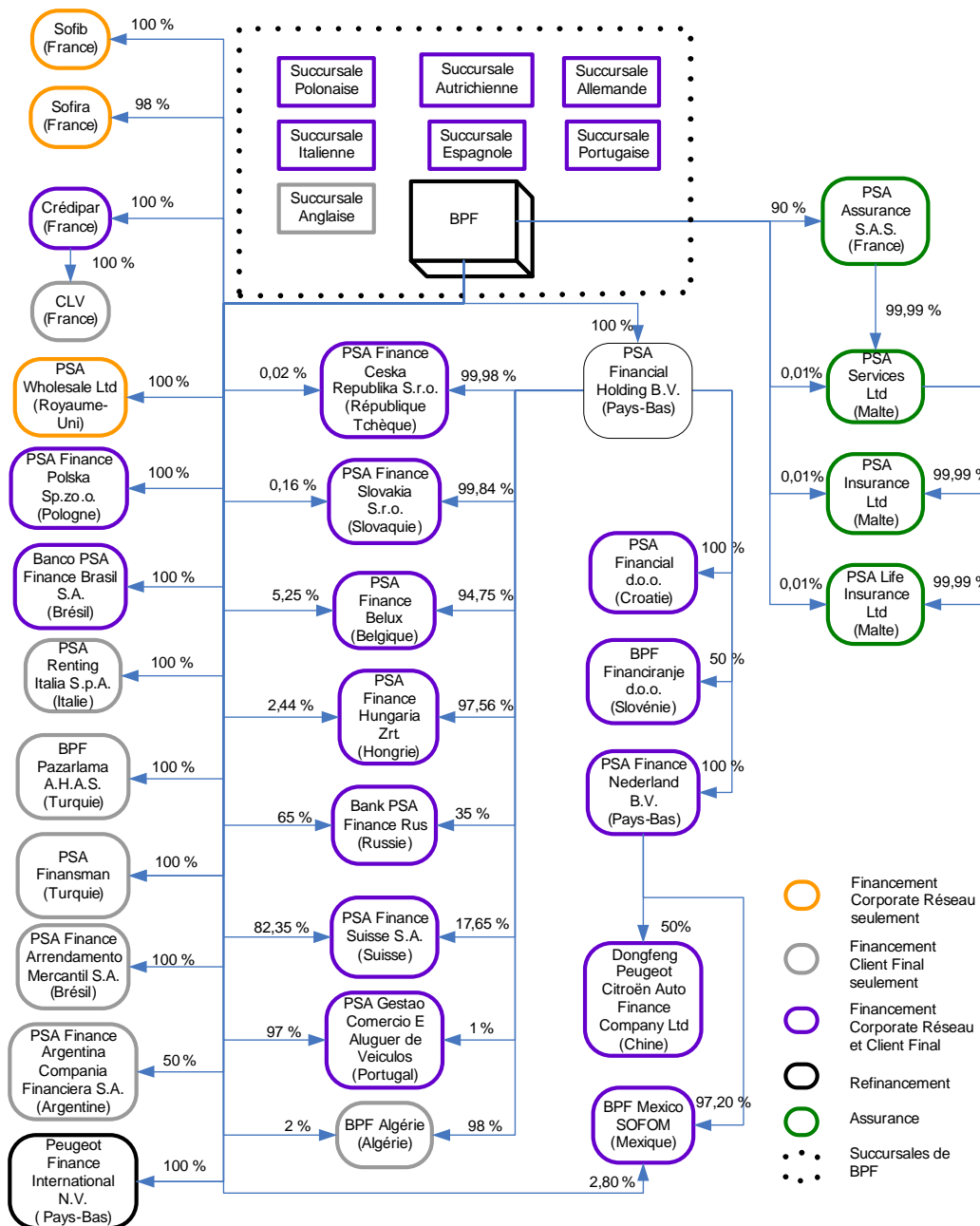
(en millions d'euros)	2013	2012	Variation en %
Client final	498	607	- 18,0
dont Retail	477	575	- 17,0
dont Corporate hors réseau et assimilés	21	32	- 34,4
Corporate réseau	64	121	- 47,1
Assurances et services (y compris coût net de refinancement)	171	163	+ 4,9
Non répartis et autres¹	158	184	- 14,1
Total	891	1 075	- 17,1

1 - Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les prêts sont refinancés à 100% par endettement.

1.3.2 Organisation



L'organigramme suivant ne reprend que les entités du groupe BPF ayant une activité significative.



1.3.3 Activités des principales sociétés filiales et succursales du groupe Banque PSA Finance

1.3.3.1 Introduction

Contrôlée directement à 100% par des sociétés du Groupe PSA Peugeot Citroën, Banque PSA Finance (« BPF ») assure dans les 23 pays où elle est implantée le financement des ventes des véhicules par les réseaux des Marques Peugeot et Citroën.

Elle assure par ailleurs aux réseaux des deux Marques le financement de leurs stocks de véhicules (neufs et occasions) et de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que celui du besoin en fonds de roulement et propose aux clients, particuliers ou entreprises, une gamme complète de financements et de services.

Le plus souvent, l'offre de BPF aux particuliers ou entreprises associe aux financements des assurances et services au sein de produits packagés.

En 2013, le montant des nouveaux financements a atteint 7 526 millions d'euros pour 731 003 véhicules financés auprès des particuliers, petites et moyennes

entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés (activité de location incluse). Au 31 décembre 2013, le montant des prêts et créances sur la clientèle atteignait 21 312 millions d'euros, incluant 15 762 millions d'euros de crédits et locations aux clients finaux, et 5 550 millions d'euros de financements aux concessionnaires Peugeot et Citroën. Le produit net bancaire (PNB) en 2013 s'est élevé à 891 millions d'euros, le résultat d'exploitation à 368 millions d'euros et le résultat net à 238 millions d'euros dont part du groupe à 223 millions d'euros.

En mars 2013, BPF, s'est engagée dans l'activité d'épargne grand public sous la Marque PSA Banque en créant le livret DISTINGO.

Sauf indication contraire, les chiffres présentés dans ce rapport annuel excluent les activités de la Chine, l'entité s'y trouvant n'étant pas consolidée par intégration globale mais intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.

A. Histoire et Organisation

La structure actuelle de BPF est le résultat du regroupement des activités de financement de Citroën lancées en 1919 et celles de Peugeot lancées 10 ans plus tard, les deux constructeurs ayant très tôt intégré le financement à leur stratégie de développement, rendant ainsi accessible l'acquisition d'un véhicule au plus grand nombre.

En 1979, le groupe PSA Peugeot Citroën crée Crédipar, sa société de financement pour la France, filiale majeure aujourd'hui de BPF.

PSA Finance Holding regroupant les activités financières des Marques Peugeot et Citroën est ensuite créée en 1982.

En 1995, PSA Finance Holding devient un établissement de crédit agréé par la loi française et est renommée BPF.

BPF a créé en 2009 PSA Insurance, qui regroupe les expertises nécessaires à la croissance et à la bonne gestion de l'activité assurances et services.

Les activités de BPF se sont développées au fil des années avec celles du groupe PSA Peugeot Citroën. Bénéficiant d'une plate-forme naturelle de développement géographique, BPF a ainsi activement soutenu le développement à l'international du groupe PSA Peugeot Citroën.

BPF a désormais une présence géographique étendue à 23 pays, ce qui représente une couverture d'environ 89% du volume de véhicules vendus en 2013 par le Groupe PSA Peugeot Citroën (Chine incluse). Les marchés principaux sont l'Europe de l'Ouest (en

particulier la France, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie), l'Argentine et le Brésil. On trouve également une présence renforcée en Chine depuis 2006 et en Russie depuis le deuxième trimestre 2010.

Au 31 décembre 2013, les filiales françaises de BPF représentent 37,5% des encours totaux de BPF, l'Europe hors France 55,3% (dont 52,7% pour l'Europe de l'Ouest et 2,6% pour l'Europe Centrale et Orientale), et le reste du monde (y compris l'Amérique Latine) 7,2%. La présence géographique étendue de BPF offre une base opérationnelle solide et donne l'avantage d'une grande réactivité pour suivre l'évolution de la demande sur les zones de croissance.

En France, les activités de financement sont réalisées par les filiales Sofira, Sofib et Crédipar. Dans le reste de l'Europe, les opérations se font essentiellement via des succursales ou des filiales détenues à 100% ou dans lesquelles BPF est un actionnaire majoritaire. En Amérique Latine et en Russie le groupe opère via plusieurs filiales, certaines entités étant en partenariats avec d'autres opérateurs financiers. Les opérations en Chine sont menées à travers une joint-venture – DPCAFC - dont l'actionariat, depuis le mois de décembre 2012, est réparti entre DongFeng Peugeot Citroën Automobiles (25%) (Joint-Venture entre Dongfeng Group et PSA Peugeot Citroën), DongFeng Group, un des constructeurs leader sur le marché chinois (25%), et BPF (50%). On trouve enfin PSA Insurance en charge des activités d'assurance, régies par la MFSA (Malta Financial Services Authority).

B. Activités et Stratégie

Opérant dans un contexte de crise depuis 2008, et forte de son modèle économique fondé sur sa proximité avec les deux Marques du Groupe et leur réseau commercial, de la qualité de sa gestion et de ses procédures, BPF a démontré sa capacité à résister et réagir efficacement face à la conjoncture et maintenir un bon niveau de performance.

Ainsi les principaux leviers mis en œuvre par la Banque sont :

- **Une offre de solutions de financement élargie, structurée et différenciée.** Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot et Citroën et de leurs clients. Une relation de proximité avec les réseaux commerciaux a permis à BPF de développer des solutions de financements et des packages de services sur mesure pour répondre à leurs besoins.
- **Une relation privilégiée de proximité avec les Marques Peugeot et Citroën comme avec les réseaux.** Les solutions de financement, d'assurances et de services sont commercialisées avec le soutien et la collaboration des réseaux de distributeurs Peugeot et Citroën, avec une approche combinée qui associe l'offre de financement à la vente du véhicule. Il est régulièrement constaté que les concessionnaires enregistrent un taux plus élevé de renouvellement, et ceci sur une plus courte période, lorsque les clients financent leur véhicule via BPF.
- **Un système d'information performant intégré dans le point de vente.** L'infrastructure des systèmes d'information de BPF est intégrée à la fois à celle des Marques Peugeot et Citroën et à celle de leurs concessionnaires, donnant à ces derniers une grande réactivité dans l'exercice d'une cotation globale pour le véhicule, son financement et d'éventuels services annexes. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision de principe concernant leur demande de crédit, et cela immédiatement à travers le système chez le concessionnaire.
- **Une offre d'assurances et de services diversifiée et à forte valeur ajoutée.** Les clients finaux ont à leur disposition différentes options d'assurances et de services liés au véhicule ainsi qu'à son financement, proposées soit en même

temps que les offres de financement, soit pendant la durée de détention du véhicule. L'idée d'une approche guichet unique et instantanée est de rendre les financements, assurances et services plus attractifs pour les clients. Les assurances et les services contribuent en outre pour une part de plus en plus significative aux revenus de BPF.

- **Une expansion géographique constante et maîtrisée.** BPF a soutenu historiquement la dynamique de développement commercial à l'international du groupe PSA Peugeot Citroën, bénéficiant ainsi d'une plate-forme naturelle d'expansion géographique. tout d'abord à travers l'Europe de l'Ouest et l'Europe Centrale et Orientale, puis dans les marchés émergents les plus dynamiques. La stratégie de croissance de BPF dans les marchés émergents est également pragmatique : l'entrée souvent effectuée sur le marché via un partenariat avec un établissement financier établi de longue date permet à BPF de devenir rapidement opérationnelle tout en limitant ses coûts de développement.
- **Une politique de refinancement diversifiée et réactive** avec le lancement en mars 2013 de sa nouvelle activité d'épargne grand public sous la Marque « PSA Banque ».

Bien que bénéficiant pleinement de son statut de partenaire commercial dédié du groupe PSA Peugeot Citroën, BPF opère selon une structure de management autonome qui vise au succès de ses activités tout en assurant un contrôle rigoureux des risques propres à son métier; la politique commerciale est déterminée en lien étroit avec la stratégie marketing des Marques.

Le système de gestion des actifs inclut une politique robuste d'acceptation des crédits retail basée sur un score de crédit développé en interne, ainsi que sur des standards élevés d'analyse crédit pour le financement corporate.

Les politiques tarifaires sont établies en fonction du profil de la clientèle cible.

BPF n'est pas exposée contractuellement sur la valeur résiduelle des véhicules financés, puisque les concessionnaires ou les constructeurs ont un engagement de rachat des véhicules envers BPF à la fin du contrat de financement.

1.3.3.2 Offre de Produits et Services

L'offre de solutions de financement, d'assurances et de services de BPF comprend :

- **Le financement au client final (74% des encours à la clientèle au 31 décembre 2013).** L'offre aux particuliers, petites et moyennes entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés se compose d'un ensemble de solutions incluant des ventes à crédit pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion, ainsi qu'une variété de solutions de location avec ou sans option d'achat.

- **Le financement aux corporate réseau (26% des encours à la clientèle au 31 décembre 2013).** Les concessionnaires des réseaux Peugeot et Citroën ont à leur disposition des solutions de financement de leur stock de Véhicules Neufs, de Véhicules d'Occasion et de pièces détachées, ainsi que d'autres types de financement tels que leur besoin en fonds de roulement.

- **Les assurances et les services.** Destinés à la clientèle finale et corporate réseau, une gamme étendue de produits d'assurances et services sont proposés tels que les assurances liées au financement comme l'assurance décès, chômage, invalidité, les assurances complémentaires permettant de mieux protéger le véhicule, les assurances liées au véhicule comme l'assurance automobile et des services liés aux véhicules et à la

mobilité comme par exemple l'extension de garantie, le contrat de maintenance ou des prestations d'assistance.

Le tableau ci-dessous présente en valeur et en volume la production de nouveaux contrats de financement en 2013 comparée à 2012, ainsi que les montants d'encours, à chaque fois ventilés par segment : prêts clientèle finale ou prêts corporate réseau.

FINANCEMENTS PAR PORTEFEUILLE

	2013	2012	Variation en %
Financements à la clientèle finale			
Nombre de véhicules financés	731 003	805 143	- 9,2
Montant des financements consentis (<i>en millions d'euros, hors agios</i>)	7 526	8 449	- 10,9
Financements des stocks des réseaux automobiles			
Nombre de véhicules financés	1 619 118	1 770 922	- 8,6
Montant des financements de véhicules (<i>en millions d'euros</i>)	29 943	32 734	- 8,5
Montant des financements de pièces de rechange et autres (<i>en millions d'euros</i>)	3 573	4 432	- 19,4
Activité d'assurance et services			
Nombre de contrats assurances et services mis en place	1 359 865	1 347 117	+ 0,9

Encours par segment de clientèle

	31 déc. 2013	31 déc. 2012	Variation en %
Client final	15 762	17 007	- 7,3
Corporate réseau	5 550	6 054	- 8,3
Total des encours	21 312	23 061	- 7,6

A. Portefeuilles de crédits

Les activités de financement et le capital restant dû sur les prêts et créances sont analysés par portefeuille, en fonction du segment clientèle :

- Les activités de prêts à la clientèle finale représentent essentiellement des financements pour l'acquisition de véhicules par les particuliers, petites et moyennes entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés, à travers des solutions de vente à crédit ou contrat de location.
- Les activités de prêts aux concessionnaires correspondent à des financements de stock de Véhicules Neufs (VN), de Véhicules d'Occasion

(VO), et de pièces détachées aux concessionnaires des réseaux Peugeot et Citroën. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements, essentiellement prêts et locations, octroyés aux concessionnaires pour financer les véhicules utilisés dans leur activité courante, pour leurs besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts immobiliers pour financer leurs locaux et d'autres types de financements parmi lesquels des comptes courants classiques.

Pour une ventilation des encours de crédit par portefeuille, voir la partie "1.5.1.2 « Encours de Crédit ».

B. Activités de financement de la clientèle finale

BPF finance les achats et locations de véhicules neufs et d'occasion par les clients particuliers et entreprises à travers les réseaux de concessionnaires Peugeot et Citroën. Les solutions de financement proposées incluent des ventes à crédit ainsi que des contrats de location avec ou sans option d'achat à la fin de la période de location.

Les clients finaux visés sont essentiellement les particuliers, petites et moyennes entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés. Au 31 décembre 2013, ces derniers représentent 9,7% des encours sur prêts et créances à la clientèle finale, alors que les clients particuliers et les petites et moyennes entreprises représentent 90,3% des encours à la

clientèle finale. En 2013, la durée moyenne des nouveaux financements était de 41 mois.

La grande majorité des financements est utilisée pour des véhicules neufs. Des financements sont aussi proposés pour l'achat de véhicules d'occasion, principalement des véhicules que les concessionnaires Peugeot et Citroën récupèrent à la fin des périodes de location, ou bien des véhicules acquis par les concessionnaires lors d'opérations de reprises pour la vente de véhicules neufs, qui peuvent donc être des véhicules de marque tierce. Dans certains cas, des financements VO peuvent également être proposés à des clients corporate souhaitant refinancer leur flotte existante. En 2013, 731 003 véhicules ont été financés à la clientèle finale dont 161 265 VO.

La production de nouveaux contrats en 2013 s'est élevée à un montant de 7 526 millions d'euros, représentant 506 406 unités financées en crédit et 224 597 unités en contrat de location. La variation de la demande entre locations et ventes à crédit dépend essentiellement des taux d'intérêt en vigueur et du niveau global de demande. Au 31 décembre 2013,

56,2% des encours sur prêts et créances à la clientèle finale étaient des ventes à crédit (pour 8 863 millions d'euros), contre 42,6% pour des contrats de location (représentant 6 720 millions d'euros), le reste étant composé d'autres types de contrats de financements (179 millions d'euros, 1,1%).

La politique tarifaire est construite à partir d'un modèle interne de score qui évalue le risque associé au profil de chaque client. Les taux d'intérêt (et les taux d'intérêt implicites des contrats de location) sont de manière générale des taux fixes. Les clients payent également des frais de dossiers qui varient d'un pays à l'autre en fonction des pratiques de marché ainsi que des réglementations locales.

Une part importante de l'activité est composée d'offres promotionnelles qui bénéficient du support des Marques Peugeot et Citroën, pour dynamiser les ventes de véhicules. Les procédures habituelles de score et de tarification sont appliquées à ces financements bien que des taux spécifiques soient également offerts par des campagnes préférentielles menées par BPF seule.

Couverture géographique

Les activités de financement à la clientèle finale sont réalisées dans 23 pays (Chine incluse) ce qui représente une couverture d'environ 89% des ventes de véhicules assemblés par Peugeot et Citroën en 2013. Les marchés les plus importants sont la France et les autres pays de l'Europe de l'Ouest (principalement le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie), l'Argentine et le Brésil. Le

tableau ci-dessous montre une ventilation par région des encours de crédit à la clientèle finale au 31 décembre 2013 (la Chine non incluse dans le tableau représentait 607 millions d'euros à fin décembre 2013). Les encours de crédit financés en Turquie sont enregistrés dans les livres du partenaire de BPF et ne figurent donc pas ci-dessous. La situation est la même pour le partenariat au Mexique.

ENCOURS DE FINANCEMENT CLIENTELE FINALE PAR REGION

Client Final	31 décembre 2013	
	<i>en millions d'euros</i>	<i>en % du total</i>
France	5 798	36,8%
Europe de l'Ouest (hors France)	8 475	53,8%
Europe Centrale et Orientale	335	2,1%
Amérique Latine	979	6,2%
Reste du Monde	175	1,1%
Total	15 762	100,0%

Politique commerciale et taux de pénétration

BPF travaille étroitement et de manière privilégiée en partenariat avec les réseaux de concessionnaires Peugeot et Citroën, finançant 29,1% des ventes de véhicules assemblés par le groupe PSA Peugeot Citroën en 2013 sur le périmètre éligible.

Les solutions de financement sont commercialisées avec le soutien et la collaboration des réseaux de concessionnaires Peugeot et Citroën, avec une approche combinée qui incorpore l'offre de financement, d'assurances et services à la vente du véhicule. Les études de marché confirment que le taux de renouvellement automobile dans la Marque est plus élevé, lorsque les clients financent l'acquisition de leur véhicule via la financière captive du Groupe (BPF). Cette contribution significativement positive à la fidélisation automobile constitue indéniablement une forte incitation pour chaque Concessionnaire à développer leur coopération avec le groupe. BPF rémunère également les concessionnaires lors du financement des véhicules vendus par leur intermédiaire à la clientèle finale.

L'infrastructure des systèmes d'information de BPF est intégrée à celle du réseau de distribution, donnant à ce dernier une grande réactivité dans la conduite des processus de négociation et de contractualisation Client ; cette capacité de « one stop shopping » est indéniablement un avantage apprécié par la clientèle. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision de principe concernant leur demande de crédit, et cela immédiatement à travers le système chez le concessionnaire. En France, plus de 90% des demandes de crédit de particuliers et plus de 70% de celles reçues des entreprises peuvent être traitées en moins de quatre heures. Ce système d'information intégré est en outre un levier majeur de réduction des coûts.

Accompagnant la communication et les offres des Marques Peugeot et Citroën sur leurs sites Internet, BPF a développé des outils de simulation de mensualité en France, en Allemagne, en Italie, au Royaume-Uni, en Espagne, au Portugal, en Belgique, en Suisse, en Pologne, en République Tchèque et en Argentine. Des espaces clients personnalisés ont été déployés dans les principaux pays. Enfin, la présentation de l'offre a été optimisée afin de permettre aux clients de retrouver toutes les informations sur les financements et services disponibles dans chaque pays.

Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot et Citroën et de leurs clients. Sa relation de proximité avec les réseaux commerciaux permet à BPF de développer des solutions de financement incluant des assurances et des services sur mesure pour répondre au plus près aux attentes de la clientèle finale. BPF participe aux travaux des Marques Peugeot et Citroën pour identifier les produits spécifiques susceptibles d'attirer les segments de clientèle visés, en avance sur les tendances du marché automobile.

Le taux de pénétration dans un pays est mesuré en rapportant le nombre de nouveaux financements de véhicules Peugeot et Citroën au nombre de véhicules particuliers et utilitaires légers qui y sont immatriculés, par le Groupe PSA Peugeot Citroën. Le nombre de nouveaux véhicules immatriculés inclut les véhicules achetés au comptant, donc sans financement. La part de BPF dans le total des véhicules Peugeot et Citroën financés comparée à celle provenant de la concurrence (banques, établissements spécialisés) est significativement supérieure.

Le tableau ci-dessous montre les taux de pénétration de BPF dans les pays où la Banque est présente en 2012 et 2013 :

TAUX DE PENETRATION BANQUE PSA FINANCE PAR PAYS

Pays	Immatriculations du groupe PSA Peugeot Citroën (VP + VU) ¹		Financements de véhicules neufs (VP + VU) ¹		Taux de pénétration de Banque PSA Finance (en %)	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
France	650 704	700 889	184 491	204 472	28,4	29,2
Allemagne	122 240	153 934	39 664	51 202	32,4	33,3
Portugal	19 820	17 939	6 230	6 248	31,4	34,8
Espagne	131 593	133 203	50 190	50 624	38,1	38,0
Suisse	26 551	27 971	7 390	8 052	27,8	28,8
Royaume-Uni	228 213	213 158	71 547	65 233	31,4	30,6
Italie	136 603	155 486	42 231	50 356	30,9	32,4
Belux	93 133	99 015	23 543	25 631	25,3	25,9
Autriche	20 936	28 847	4 537	5 309	21,7	18,4
Pays-Bas	58 079	74 804	12 213	16 112	21,0	21,5
Europe Occidentale (hors France)	837 168	904 357	257 545	278 767	30,8	30,8
Slovénie	9 391	9 472	2 551	2 105	27,2	22,2
Slovaquie	8 889	7 863	2 199	2 259	24,7	28,7
Rép. Tchèque	15 793	14 579	3 455	3 621	21,9	24,8
Croatie	5 185	6 141	1 276	1 320	24,6	21,5
Pologne	29 590	30 942	5 993	5 912	20,3	19,1
Hongrie	5 726	4 625	972	598	17,0	12,9
Europe Centrale et Orientale	74 574	73 622	16 446	15 815	22,1	21,5
Brésil	123 603	147 389	46 695	56 223	37,8	38,1
Argentine	140 155	111 675	35 225	27 555	25,1	24,7
Mexique	6 942	5 206	2 094	1 298	30,2	24,9
Amérique Latine	270 700	264 270	84 014	85 076	31,0	32,2
Russie	62 823	77 279	17 185	21 428	27,4	27,7
Turquie	64 058	60 135	9 857	13 559	15,4	22,5
Reste du Monde	126 881	137 414	27 042	34 987	21,3	25,5
Total	1 960 027	2 080 552	569 538	619 117	29,1	29,8

¹ Véhicules particuliers et utilitaires légers

La pénétration sur client final en Chine en 2013 poursuit sa progression (12,1% contre 9,0% en 2012) démontrant un recours au crédit à la consommation de plus en plus important. En deux ans, la pénétration VN

sur client final est passée de 7,6% à 12,1% sur un marché où moins de 25% des véhicules sont vendus avec financement.

Financements de VN et VO à la clientèle finale

La vente à crédit se fait le plus souvent à mensualités constantes, couvrant le remboursement progressif du capital et le paiement d'intérêts, bien que dans certains cas des offres de crédit ballon puissent se trouver avec une mensualité plus importante à l'échéance du contrat. En France par exemple, les

prêts à échéancier de remboursement linéaire ou régulier du capital représentent environ 90% des encours de crédit à un instant donné. Dans le cas des crédits ballons, l'acheteur a généralement la possibilité de revendre le véhicule au concessionnaire au terme du contrat pour un montant équivalent à la dernière

mensualité « le ballon », montant qui sera déduit du prix d'achat d'un nouveau véhicule (auquel cas BPF recevra le montant du ballon de la part du concessionnaire sauf si le nouveau véhicule est également financé), ou bien la possibilité de garder le véhicule en payant le montant du ballon, comptant ou via un nouveau financement. Une option de reprise est possible si le véhicule n'a pas dépassé un certain kilométrage et est en bon état au terme de la période de financement.

Le financement est limité à un certain pourcentage de la valeur du prix de vente du véhicule. L'emprunteur effectue un apport personnel par construction variable selon les pratiques pays, mais en moyenne d'au moins 30% de la valeur du véhicule. Dans tous les cas, la valeur du financement ne peut excéder 100% du prix de vente du véhicule, options et accessoires inclus. De nombreux clients (surtout des particuliers) choisissent de financer un pourcentage moins important du prix du véhicule, ou se voient dans l'obligation de le faire compte tenu du résultat de leur score. Il est également requis que le montant des mensualités remboursées ajouté aux autres engagements de l'emprunteur (prêt immobilier par exemple) ne dépasse pas un certain pourcentage des revenus de son ménage.

Les durées d'engagement des financements s'échelonnent principalement d'un an à six ans, les pratiques variant en fonction des pays. Les remboursements se font généralement tous les mois. Il est toutefois possible dans certains cas de repousser la première échéance à 60 ou 90 jours. BPF ne propose pas de prêts à amortissement négatif ni de produits à caractéristiques similaires.

Activités de location

Les activités de location comprennent à la fois des locations longue durée (LLD) et des locations avec option d'achat (LOA). Toutes les locations sont comptabilisées comme des locations financières dans les comptes consolidés de BPF, et sont intégrées aux prêts et créances sur la clientèle. Les véhicules en location ne sont pas enregistrés comme actifs immobilisés dans les comptes consolidés de la Banque.

BPF achète des véhicules aux concessionnaires Peugeot et Citroën et les loue aux clients finaux. Les contrats offerts s'étalent de un à cinq ans, laissant à l'emprunteur le choix au terme du contrat de rendre le véhicule ou de le racheter pour le montant de sa valeur résiduelle. Habituellement BPF reste propriétaire du véhicule tout au long de la période de location. Au terme de cette période, dans le cas où le client choisit ou se trouve dans l'obligation de rendre le véhicule loué, le concessionnaire ou le constructeur se doivent

Dans certains pays l'emprunteur peut procéder à un remboursement anticipé à n'importe quel moment alors que dans d'autres pays ce remboursement n'est possible que si le véhicule a été gravement endommagé ou volé, ou en cas d'accord explicite de la Banque. Des pénalités peuvent être demandées en cas de remboursement anticipé, en fonction des règles locales propres à chaque pays.

La totalité des ventes à crédit souscrites avec BPF sont adossées au véhicule financé, les modalités de la garantie variant en fonction des pays. Dans certains cas, BPF reçoit des sûretés affectées à la garantie de ses créances sur le véhicule, qui peuvent être utilisées en cas de défaut. Dans d'autres cas, BPF achète le véhicule au concessionnaire puis le revend immédiatement au client, assorti d'une réserve de propriété qui permet de récupérer le véhicule en cas de défaut de paiement. Enfin la Banque a la possibilité dans certains pays de faire valoir ses droits sans procédure judiciaire alors que dans d'autres un titre exécutoire est nécessaire pour pouvoir reprendre un véhicule.

Dans des cas spécifiques, BPF peut aussi obtenir la garantie d'un tiers, d'un co-emprunteur, ou un autre élément de sécurisation du crédit de la part de l'emprunteur. Pour les clients Corporate hors réseau et assimilés, BPF peut également utiliser en garantie des actifs de l'entreprise ou même le fonds de commerce. Enfin, BPF peut être nommée comme bénéficiaire de la police d'assurance vie, accident ou de l'assurance du véhicule souscrite par le client, et obtient parfois des droits auxiliaires comme la cession de la garantie du véhicule ou celle du contrat de maintenance.

de racheter à BPF le véhicule à la restitution de celui-ci par l'emprunteur, à un prix déterminé au moment de la signature du contrat. Ce montage permet à BPF de ne pas supporter le risque lié à la reprise du véhicule (tant que le concessionnaire ou le constructeur respectent leur obligation de rachat). Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer une pénalité si le véhicule n'est pas dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le prix que le concessionnaire ou le constructeur paye à BPF n'en est pas pour autant affecté. Par contre, BPF supporte le risque sur la valeur du véhicule si le client suspend le paiement de ses mensualités locatives, puisque le montant de la vente du véhicule peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des remboursements non effectués pendant la location. Une négociation préalable permet donc d'inclure au contrat une clause de paiements en réparation pour couvrir le préjudice dans le cas où le véhicule serait saisi suite à une cessation de paiement.

Acceptation, Règlement et Recouvrement

Les solutions de financements à la clientèle finale sont offertes par les concessionnaires Peugeot et Citroën à leurs clients comme partie intégrante de l'offre globale d'acquisition du véhicule. BPF fournit aux concessionnaires un système d'information en ligne qui leur permet d'interroger et pour la plupart des clients, d'obtenir une décision de principe de financement et une proposition tarifaire directement sur le point de vente. L'offre de crédit est traitée en même temps que le contrat de vente du véhicule.

La politique d'octroi fait appel à un système de délégation, en particulier pour le client dont le score est en dessous d'un certain seuil.

BPF a développé des scores d'acceptation différenciés pour les VN et les VO, pour les particuliers et les entreprises, et pour les financements à crédit ou par location. Les données sources pour évaluer les candidats proviennent notamment des documents fournis par les clients, de bases de données internes, établies à partir des profils détaillés des clients, et des historiques de paiements. Les informations relatives aux clients sont vérifiées et enrichies grâce aux différentes bases de données et fichiers sur les crédits qui sont mis à disposition dans la plupart des pays soit par des organismes publics (comme la Banque de France) ou par des sociétés spécialisées (Experian et CRIF par exemple). Pour les clients entreprises, BPF utilise des sources variées d'informations publiques et commerciales pour vérifier les capacités d'endettement. En cas de refus de financement, BPF conserve le dossier pendant une certaine période, ce qui engendre une alerte en cas de nouvelle demande de financement.

C. Activités de financement corporate réseau

BPF propose des solutions de financement pour véhicules (VN / VD (Véhicules de démonstration) / VO) et de pièces détachées aux concessionnaires des réseaux Peugeot et Citroën. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements, essentiellement prêts et locations, octroyés aux concessionnaires pour financer les véhicules utilisés dans leur activité courante, pour leurs besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts immobiliers pour financer leurs locaux et d'autres types de financements parmi lesquels des comptes courants classiques.

Des lignes de crédit peuvent aussi être accordées aux concessionnaires pour financer leurs obligations de rachat de véhicules dans le cadre des locations et crédits ballon. Le financement couvre la totalité du prix d'achat du véhicule pour les concessionnaires, mais une limite est fixée sur le montant cumulé des financements pour chaque

Les paiements réguliers sont en général collectés via prélèvement automatique. En cas de détection d'impayé, un deuxième prélèvement est déclenché afin de traiter de manière automatique le plus grand nombre possible d'arriérés de paiement. Pour les impayés résiduels, des courriers ou appels téléphoniques sont effectués dans les jours suivants la détection de l'incident, et sont répétés si l'incident n'est pas résolu rapidement. Dans la plupart des pays, BPF utilise des équipes internes de recouvrement à l'amiable pour conduire cette tâche. Il existe deux équipes de recouvrement multi-pays prenant en charge le démarrage de la procédure, l'une située à Varsovie en Pologne couvrant les filiales et succursales principales du Nord de l'Europe, et l'autre à Madrid en Espagne pour les filiales et succursales du Sud de l'Europe.

Lorsque des impayés subsistent au-delà d'une certaine période (en général 45 à 90 jours selon la juridiction), les équipes de recouvrement déterminent la possibilité de reprendre possession du véhicule ou de lancer une procédure pénale de saisie, en fonction des lois et réglementations locales. Après la reprise, BPF met en œuvre les procédures légales existantes (typiquement enchères ou ventes à un réseau de concessionnaires ou garages) pour revendre le véhicule. Quand des arriérés de capital subsistent suite à la vente du véhicule, BPF peut choisir de lancer une procédure légale de recouvrement ou bien de céder les créances existantes à une agence de recouvrement spécialisée.

concessionnaire. Une revue régulière de la solvabilité des concessionnaires est menée par BPF, afin d'ajuster les limites des financements.

En 2013, 1 619 118 véhicules ont été financés aux concessionnaires à travers le programme de financement corporate réseau, ce qui représente une baisse sensible (-8,6%) par rapport à la performance de 2012. Le nombre de véhicules financés est plus important que celui des véhicules financés à la clientèle finale. En 2013 le montant des nouveaux crédits sur les véhicules octroyés aux concessionnaires Peugeot et Citroën a diminué de 9,8%, en ligne avec la baisse constatée du nombre de véhicules financés.

Le tableau ci-dessous illustre le nombre de véhicules financés pour les concessionnaires Peugeot et Citroën en 2012 et 2013, ainsi que la ventilation des encours de crédit corporate réseau de BPF.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS AU SEGMENT CORPORATE RESEAU

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation en %
En nombre de véhicules	1 619 118	1 770 922	- 8,6
En montant (en millions d'euros)	33 516	37 166	- 9,8
dont véhicules	29 943	32 734	- 8,5
dont pièces de rechange et autres	3 573	4 432	- 19,4

ENCOURS DE FINANCEMENT SUR LE SEGMENT CORPORATE RESEAU

(en millions d'euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2012	Variation en %
Véhicules	3 959	4 302	-8,0
Pièces de rechange et autres	1 591	1 752	- 9,2
Total	5 550	6 054	- 8,3

Couverture géographique

BPF finance les concessionnaires Peugeot et Citroën à travers le monde, avec une couverture géographique très similaire à celle des activités de financement à la clientèle finale, les marchés principaux étant la France, le reste de l'Europe de l'Ouest et le Brésil.

Le tableau suivant présente les encours de crédit corporate réseau ventilés par pays au 31 décembre 2013 (la Chine non incluse dans le tableau représentait 331 millions d'euros à fin décembre 2013). BPF ne propose pas de financement corporate réseau en Algérie, en Argentine, ni en Turquie.

ENCOURS SUR LA CLIENTELE CORPORATE RESEAU PAR REGION

Corporate Réseau	31 décembre 2013	
	<i>en millions d'euros</i>	<i>en % du total</i>
France	2 193	39,5%
Europe de l'Ouest (hors France)	2 767	49,9%
Europe Centrale et Orientale	212	3,8%
Amérique Latine	278	5,0%
Reste du Monde	100	1,8%
Total	5 550	100,0%

Le financement corporate réseau

Le montage du financement des concessionnaires varie en fonction du pays d'activité. S'agissant du financement des stocks, BPF propose pour le compte des Marques une période de franchise à leur charge.

BPF prend le plus souvent une sûreté ou autre garantie sur les véhicules et les pièces de rechange qui sont financés, ainsi que sur tout type de refinancement proposé. Le véhicule peut être vendu au concessionnaire avec une réserve de propriété exerçable en cas de défaut de paiement. La livraison du véhicule peut également être faite en dépôt-consignation. Enfin une garantie peut aussi être prise sur d'autres actifs du concessionnaire, incluant une hypothèque sur le titre de propriété ou le bail du concessionnaire, ainsi qu'une garantie sur d'autres

actifs liés à l'activité ou même sur le fonds de commerce.

Les financements corporate réseau sont normalement proposés au travers de lignes de crédit spécifiques. En général, les prêts pour véhicules sont remboursés entre 30 et 180 jours après tirage. BPF passe en revue de manière périodique les limites de crédits aux concessionnaires et la politique tarifaire est une résultante du score crédit calculé en interne et des conditions de marché.

Les demandes de crédit des concessionnaires sont évaluées selon les mêmes critères ordinaires que les crédits à la clientèle finale entreprise, en utilisant les documents fournis par les concessionnaires (documents sur l'organisation, extrait du registre du

commerce et des sociétés et états financiers) ainsi que des informations provenant de sources publiques et de bases de données de crédit externes. Une évaluation de la valeur des garanties sécurisant le crédit est aussi réalisée.

D. Activités Assurance et Services

Depuis des années BPF a étoffé son offre commerciale en proposant à ses clients des produits d'assurance élaborés avec des assureurs partenaires (assurance-crédit, assurance complémentaire, assurance automobile, etc...) et de services automobiles élaborés avec les Marques Peugeot et Citroën (extension de garantie, contrat de maintenance).

En effet, fort de sa croissance, des évolutions technologiques et des modes de consommation et d'achat des clients, le groupe a depuis longtemps anticipé une contribution croissante et évolutive de l'assurance et des services dans l'offre automobile, face à un environnement de marché et d'offres aboutissant aux impératifs suivants:

- Assurer une maîtrise totale de la chaîne de valeur afin d'être plus compétitif et réactif et de développer des offres de services et d'assurance plus proche des attentes des clients,
- Développer des stratégies de lancement et des offres de plus en plus paneuropéennes et de plus en plus intégrées à la voiture et aux offres de financement,
- Préserver les secrets de fabrication et avantages concurrentiels développés par BPF et les Marques, permettant de renforcer et pérenniser son efficacité commerciale,
- Garantir une qualité de service fidèle aux standards d'excellence des Marques Peugeot et Citroën,
- Développer des offres respectant les nombreuses évolutions réglementaires et soucieuses des intérêts du client, de sa satisfaction et des droits des consommateurs,

Cette stratégie a par conséquent amené le groupe à vouloir professionnaliser et à rationaliser cette activité stratégique :

- En réunissant les expertises en assurance au sein d'une business unit, PSA Insurance,
- En centralisant la conception des offres ainsi que le pilotage opérationnel, marketing et commercial sur l'ensemble des marchés de BPF, voire du groupe pour certains sujets stratégiques,
- En internalisant la souscription des produits sur la quasi-totalité des marchés européens, grâce aux spécificités du marché unique européen.

PSA Insurance est donc la mise en œuvre de cette stratégie. Composée entre autres de deux compagnies d'assurance, PSA Insurance conçoit et

Alors que de nombreux concessionnaires sont indépendants, certaines concessions appartiennent au groupe PSA Peugeot Citroën ou à ses filiales et peuvent être financés par BPF selon le même schéma que pour les concessionnaires indépendants.

distribue via les filiales et succursales de BPF une riche gamme de produits d'assurance et de services. Les assurances sont élaborées soit en partenariat avec des acteurs clefs de l'assurance (le modèle dit « BUY »), soit directement par les compagnies d'assurance PSA Insurance Ltd ou PSA Life Insurance Ltd (le modèle dit « MAKE ») qui sont donc habilitées à opérer sur tous les marchés européens grâce à la « Libre Prestation de Services », spécificité de l'Union Européenne. PSA Insurance intervient également sur les autres principaux marchés du groupe : Amérique Latine, Russie, Chine.

Grace à cette organisation, BPF et les Marques proposent donc au client final toute une offre d'assurances et de services liés à la personne ou au véhicule et à son financement, qui sont commercialisés conjointement ou pas avec l'offre de crédit. Les offres packagées de services incluent des contrats d'assurance protégeant le financement (par exemple de l'assurance-crédit ou les assurances complémentaires), la voiture (l'assurance automobile) ou permettant une offre complète de mobilité avec des services comme l'extension de garantie et le contrat de maintenance. L'idée d'approche guichet unique rend l'offre automobile plus attractive pour les clients et les packages permettent au client de bénéficier d'une offre globale plus compétitive tout en protégeant au mieux son véhicule.

Des offres packagées incluant financement, assurances et services ont donc été développées, comme par exemple Easydrive avec Peugeot et Doppel Flat pour Citroën en Allemagne, et Just Add Fuel avec Peugeot au Royaume Uni ou sa déclinaison en France avec le Peugeot&Go, qui incluent un financement, de la maintenance, ainsi qu'une assurance automobile. D'autres offres sont créées pour répondre à des besoins spécifiques de certains marchés ou concessionnaires, comme des assurances automobiles à prime mensuelle constante au Portugal, en Allemagne et en France, des assurance-crédit avec couverture chômage comme au Royaume Uni, en France, en Allemagne, et en Espagne ou des Small Fleet Insurance au Royaume Uni et en France.

De plus, depuis 2005, BPF s'est engagée dans un programme ambitieux afin de développer la vente d'assurance automobile en les incluant soit dans des offres de financement, soit en les proposant lors de la vente d'un véhicule. L'offre assurance « auto » est disponible sur l'ensemble des marchés et connaît une croissance significative puisque 13,4% des véhicules vendus le sont avec une assurance « auto », en progression de 1,7 point en comparaison avec 2012.

Enfin, PSA Insurance propose une gamme de produits d'assurance qui tout en soutenant directement

les activités de financement et de location de véhicules de BPF peuvent également couvrir les prêts accordés par BPF et ainsi réduire son risque d'impayés pour les financements couverts par ces assurances. La spécificité de la rentabilité des produits d'assurance et services permettent par ailleurs à BPF de diversifier ses revenus avec des flux ayant un caractère récurrent non consommateur de ressources financières et moins sujets aux cycles propres à l'activité de financement.

Avec l'atteinte, pour la 4^{ème} année consécutive, de nouveaux niveaux records tant en performances commerciales qu'en résultats financiers, cette stratégie confirme sa pertinence et son bien-fondé.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de contrats d'assurances et de services réalisés par l'activité, ventilés par nature pour les années 2012 et 2013.

PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET SERVICES

(en nombre de contrats)	2013	2012	Variation en %
Assurances liées aux financements	573 395	595 630	- 3,7
Assurance automobile	262 175	243 112	+ 7,8
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	524 295	508 375	+ 3,1
Total	1 359 865	1 347 117	+ 0,9

TAUX DE PENETRATION SUR FINANCEMENTS

(en %)	2013	2012	Variation en pts
Assurances liées aux financements	76,8	72,9	+ 3,9
Assurance automobile	35,1	29,7	+ 5,4
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	70,2	62,2	+ 8,0
Total	182,2	164,8	+ 17,3

Malgré un contexte de marché difficile, les volumes sont en légère progression en 2013. BPF a vendu en moyenne 1,82 contrat d'assurance et/ou de services par client financé, en forte augmentation de 17,3 points de pénétration par rapport à 2012. Un effort

concerté a été réalisé pour élargir l'offre d'assurances et de services ces dernières années, permettant de passer d'environ 1,10 contrat d'assurances et de services par financement en 2012 à 1,82 en 2013.

E. Activité d'épargne grand public

En Mars 2013, BPF a lancé une nouvelle activité d'épargne grand public sous la Marque « PSA Banque », associée à un nouveau produit : le Livret Distingo. Cette activité d'épargne grand public permet ainsi à BPF de pénétrer un nouveau marché, celui de l'épargne en ligne, tout en diversifiant ses sources de financement.

L'activité a été lancée dans un premier temps en France, et s'adresse uniquement aux épargnants particuliers majeurs résidant fiscalement en France, ou à des épargnants mineurs à la condition que le tuteur légal ait déjà un Livret Distingo.

Après 10 mois d'activité, les dépôts représentent un encours fin de période de 955 M€, soit plus du double de l'objectif initial de 400 M€, avec un peu plus de 25 000 livrets ouverts, d'un montant moyen par Livret de 38 000€. Ce niveau d'encours représente aujourd'hui environ 5 % des besoins de refinancement de BPF.

Le tableau ci-dessous présente les principales données pour l'activité d'épargne grand public en 2013.

ACTIVITE D'EPARGNE FRANCE

	31 déc. 2013	31 déc. 2012	Variation en %
Nombre de contrats en vie	25 141	-	-
Collecte totale (en Millions €)	1 606	-	-
Encours Final (en Millions €)	955	-	-
Encours moyen par contrat (en Milliers €)	38	-	-

1.3.3.3 Partenariats et joint-ventures

BPF est engagée dans un certain nombre de partenariats, joint-ventures et autres types de collaborations, qui ont été conclus au fur et à mesure de son développement à l'étranger. Ces partenariats permettent notamment à BPF d'éviter des coûts d'investissement significatifs liés à la mise en place de structures de gestion des contrats, tout en tirant profit de la relation avec des établissements financiers bien établis dans les pays considérés, qui partagent leur expérience et facilitent l'entrée de BPF sur ces marchés.

Les accords de partenariats ou de joint-venture principaux sont liés aux activités en Chine et en Argentine. Des partenariats existent également dans d'autres pays lorsque cette solution est adaptée.

En Chine, BPF détient depuis décembre 2012 50% du capital d'une « Auto Finance Company » chinoise, Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd., dont les parts restantes appartiennent à hauteur de 25% à Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles, elle-même joint-venture industrielle et commerciale entre Dongfeng Motor Group Co. Ltd, un constructeur leader sur le marché chinois qui a vendu 3,535 millions de véhicules en 2013 (chiffre agrégeant les ventes réalisées par les JV où Dongfeng est en partenariat et ses Marques propres), et des entités du groupe PSA Peugeot Citroën, et en troisième lieu également à hauteur de 25% à Dongfeng Motor Group

Co. Ltd. Les résultats de cette filiale en joint-venture sont consolidés par mise en équivalence, sa gestion étant assurée de manière concertée par les trois partenaires.

En Argentine, BPF finance la clientèle finale à travers PSA Finance Argentina Compania Financiera, un partenariat détenu à 50% avec une filiale du groupe BBVA, dont la direction opérationnelle est assurée par BPF, et dont le refinancement de la production de crédits est assuré à moitié par le partenaire.

En Russie, BPF détient 100% de sa filiale Bank PSA Finance Rus. Celle-ci offre des financements à la clientèle finale ainsi qu'aux concessionnaires et clients hors réseau et assimilés Bank PSA Finance Rus travaille en coopération avec une filiale du groupe Société Générale, au moyen d'un accord de prestations de back-office, le partenaire prenant en charge la gestion des contrats avec la clientèle finale.

Au Brésil, les opérations de financement du client final comme des concessionnaires des réseaux Peugeot et Citroën sont réalisées à travers les deux filiales détenues à 100% par BPF sur place : Banco PSA Finance Brasil S.A. et PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A. (formant toutes les deux "BPF Brésil"). Jusqu'en octobre 2013 l'activité Back Office de BPF Brésil était assurée par la banque Santander. Depuis novembre 2013, BPF Brésil assure l'activité de crédits au client final en complète autonomie.

1.3.3.4 Concurrence

Le statut de BPF, financière des Marques Peugeot et Citroën, permet une relation de proximité avec leur réseau et lui procure naturellement à ce titre un positionnement privilégié. Elle peut ainsi répondre efficacement aux besoins de financement des points de ventes en lien étroit avec la politique commerciale des deux Marques. Par ailleurs, BPF se différencie de la concurrence grâce à la spécificité de son offre à la clientèle finale au travers des offres packagées « One Stop Shopping ». Cette offre conçue également en lien étroit avec les Marques Peugeot et Citroën combine financement, assurances et services, et permet de répondre instantanément sur le point de vente aux besoins de chaque client.

Les concessionnaires Peugeot et Citroën n'étant pas contractuellement obligés de passer par BPF pour obtenir des financements pour eux-mêmes ni pour en proposer à leurs clients, la Banque se trouve dans une situation de mise en concurrence sur les deux segments clientèle sur tous les marchés où elle opère. Ses concurrents principaux sont les banques commerciales et les organismes de crédit à la consommation. Dans la pratique, la concurrence existe également dans l'option qu'ont les clients finaux d'acheter leur véhicule au comptant ou à l'aide d'un crédit non affecté.

1.3.3.5 Salariés

Au 31 décembre 2013, l'effectif global de BPF représente en équivalent temps plein 2 506 collaborateurs directement salariés des différentes filiales et succursales de BPF sans compter la Chine. La récente enquête menée auprès des collaborateurs de BPF démontre un haut niveau d'adhésion et de satisfaction au regard du management, de la

Responsabilité Sociale de l'Entreprise, du respect et de la reconnaissance pour les collaborateurs et des conditions de travail. La résolution des conflits, les cessations de contrat de travail, les avantages sociaux et les congés, sont gérés en respect des différentes conventions collectives du travail, accords individuels et contrats de droit commun.

1.3.3.6 Parc immobilier

BPF n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et son siège social est situé dans des locaux loués par le groupe PSA Peugeot Citroën. Les locaux des filiales et

succursales de BPF en France et à l'étranger font également l'objet de contrat de bail ou de crédit-bail.

1.3.3.7 Procédures judiciaires

BPF ainsi que ses filiales respectent les lois et réglementations en vigueur dans les pays où elle est implantée. L'essentiel des procédures judiciaires est composée des litiges issus des impayés enregistrés sur la clientèle finale et dans une moindre mesure sur les concessionnaires dans le cadre du déroulement normal de ses activités.

L'impact du coût de ces procédures et de leurs conséquences sur les comptes de BPF sont pris en compte dans sa politique de provisionnement et font l'objet d'ajustements permanents pour éviter au global un effet négatif sur sa situation financière.

1.4 Analyse des résultats opérationnels

La majeure partie des activités de BPF consiste dans le financement de l'achat de véhicules neufs et d'occasion Peugeot et Citroën, et dans le financement de stock pour les concessionnaires Peugeot et Citroën. Le produit net bancaire est principalement constitué des revenus d'intérêt nets sur les crédits et locations aux clients. Une autre partie non négligeable du produit net bancaire provient des assurances et autres services proposés aux clients financés.

1.4.1 Les ventes de véhicules Peugeot et Citroën

En 2013, le marché automobile mondial a enregistré des évolutions contrastées. Ainsi, les marchés européen et russe ont poursuivi leur repli avec respectivement une baisse de 1,6% (Europe 30), et de 5,4%. A l'opposé, le marché chinois a connu une augmentation de +19,1%, et le marché latino-américain de +2,9%.

En Europe, seuls quelques marchés, comme la Grande-Bretagne et l'Espagne sont en hausse (respectivement 11% et 4,1%).

Ces marchés qui connaissent une reprise sont très loin des niveaux de 2007 : l'Espagne a progressé en 2013 à 809 000 immatriculations contre 1 892 000 en 2007.

La France enregistre un recul de 5,5%, et l'Italie de 7,6% à 1 404 000 immatriculations - niveau le plus bas depuis 1979 - contre 2 739 000 en 2007.

Dans ce contexte, les ventes mondiales du Groupe (véhicules montés et éléments détachés) s'établissent à 2 819 000 unités, en baisse de 4,9%. Les ventes de véhicules montés affichent une quasi stabilité à 2 818 000 unités, en baisse de 0,1% par rapport à 2012 et progressent de 4% sur le quatrième trimestre.

Sur l'Europe, avec 304 000 immatriculations VUL, le Groupe conserve son leadership et affiche une part de marché à 20,7%, en quasi stabilité sur 2012.

Dans ce contexte, le Groupe privilégie les canaux de distribution les plus rentables et la part de marché du Groupe s'établit à 11,94% en Europe 30 contre 12,7% en 2012.

L'internationalisation du Groupe se confirme : la stratégie d'internationalisation continue de porter ses fruits : la part des véhicules vendus hors d'Europe progresse fortement depuis 2009. Avec 42% de ses ventes en dehors d'Europe en 2013, PSA Peugeot Citroën est en ligne avec son objectif de réaliser 50% de ses ventes hors d'Europe en 2015.

Le marché chinois a enregistré une croissance de 19,1% en 2013. Dans ce contexte, les ventes du Groupe ont augmenté de 26,1% à 557 000 unités contre 442 000 en 2012. La part de marché s'établit à 3,64%. La Chine est le deuxième marché de PSA Peugeot Citroën après la France.

Peugeot enregistre une nouvelle hausse de 25,8% avec 272 000 unités vendues contre 216 000 en

2012. Les ventes de Citroën progressent de 26,3% à 285 000 unités contre 226 000 en 2012.

Depuis 2008, les marchés financiers mondiaux et le marché global de l'automobile ont été profondément affectés par les perturbations liées à la crise financière. L'impact de ces perturbations continue d'affecter le marché de l'emploi, les taux d'intérêt et d'autres facteurs en lien direct avec les activités de BPF.

La Peugeot 3008, la Citroën C4L, lancée en début d'année, la Peugeot 301 et la Citroën C-Elysée proposées dès le second semestre 2013 ont contribué fortement au développement commercial du Groupe en Chine.

En 2014, les ventes de PSA Peugeot Citroën devraient continuer de croître avec notamment le développement du réseau commercial sur l'ensemble du territoire et l'élargissement de l'offre.

Les classes moyennes, cœur de cible des ventes du Groupe en Chine, représentent aujourd'hui 25% de la population chinoise mais devraient représenter 40% de celle-ci à horizon 2020. Pour accompagner cette évolution, le Groupe prévoit une capacité de production annuelle de 950 000 véhicules dans ses usines de Shenzhen (200 000 unités pour CAPSA) et Wuhan (750 000 unités pour DPCA). La construction d'une 4ème usine par DPCA est à l'étude.

Le marché latino-américain (Argentine, Brésil, Chili, Mexique) a progressé de 2,9% au global en 2013 avec 5 937 000 immatriculations. L'analyse détaillée de ce chiffre montre des disparités locales importantes.

Le marché brésilien est ainsi en baisse de 1,5% pour la première fois depuis 10 ans. Ce recul apparait alors que la baisse d'IP11 opérée en 2012 a été maintenue durant toute l'année 2013 et que l'agressivité des offres commerciales a été très forte notamment sur le second semestre. Cependant l'évolution des taux de change sur la zone (versus €) est très défavorable et pénalise fortement la performance économique du Groupe. Le taux d'intégration locale des activités du Groupe à un niveau bas amplifie cet effet change.

Dans ce contexte, les ventes de PSA Peugeot Citroën dans la zone sont en croissance de 7% par rapport à 2012 avec 303 000 unités vendues pour la zone Amérique latine, avec une part de marché de 4,9%. En Argentine, le groupe PSA poursuit sa forte croissance avec 140 100 immatriculations en 2013 qui représentent une croissance de 25,5% par rapport à 2012. Le Groupe y a notamment réussi les lancements de la Peugeot 208 et de la Citroën C4 Lounge dont les ventes sont d'ores-et-déjà au-dessus des prévisions. Les immatriculations du Groupe ont enregistré une forte croissance tant au Chili (+31,5%) qu'au Mexique

(+33,4%), bien supérieure aux marchés qui augmentent de respectivement +10,3% et +7,9%.

Dans le contexte d'un ralentissement de l'économie russe, le marché automobile a connu un net recul de 5,4% en 2013. La part de marché du Groupe est en recul de 0,3 point, à 2,3%.

En 2013, les lancements de véhicules adaptés au marché, les Peugeot 301 et 208 d'une part, la Citroën C-Elysée d'autre part, sont venus compléter l'offre des Marques. À noter que la Citroën C4 Sedan, produite localement à Kaluga, a été lancée en juin. Ces modèles permettront au Groupe de renforcer sa présence sur le marché russe en 2014.

Dans le reste du monde, grâce au succès des Peugeot 301 et Citroën C4L et C-Elysée, les ventes du Groupe progressent également hors de ces trois destinations, notamment en Algérie : +6,9% et en Turquie : +7,6%.

Les ventes premium sont en augmentation. La stratégie de montée en gamme du Groupe s'appuie sur des Marques fortes, avec des territoires clients différenciés.

La montée en gamme du Groupe se traduit par une augmentation des ventes premium qui passent de 505 000 unités en 2012 à 540 000 unités en 2013, soit 19% du volume total des ventes.

Les véhicules dotés de la technologie hybride diesel "Hybrid4" contribuent à la montée en gamme des Marques : En Europe, ils représentent 11% des ventes de Peugeot 3008, 16% des Peugeot 508 et 34% des Citroën DS5.

Au total, le Groupe a vendu 24 319 véhicules hybrides en 2013 et devient ainsi le numéro 2 des ventes de véhicules hybrides en Europe.

En 2013, PSA Peugeot Citroën a lancé avec succès de nouveaux véhicules.

Le crossover urbain Peugeot 2008, lancé au printemps dernier, et la nouvelle Peugeot 308 enregistrent des résultats supérieurs aux objectifs, avec respectivement 82 000 et 34 000 commandes.

Pour Citroën, les nouveaux C4 Picasso et Grand C4 Picasso, avec 58 000 commandes, permettent de dynamiser les résultats de la Marque.

1.4.2 Activité commerciale de Banque PSA Finance

1.4.2.1 Activité de financement à la clientèle finale

Dans un contexte économique toujours difficile, BPF a maintenu dans l'ensemble une activité de financement à la clientèle finale soutenue, avec une performance de 29,1% du taux de financement VN, meilleure performance des dix dernières années après le niveau historique de 2012 à 29,8%. Malgré cette bonne performance en pénétration, BPF enregistre une baisse du nombre de contrats VN de 8,0% sur son marché éligible (ventes des véhicules neufs Peugeot et Citroën) lui-même en baisse de 5,8%.

Les niveaux d'activité en Europe ont été encore impactés par la crise (marché européen « Europe 30 » en baisse de -1,6% après une baisse de -8,6% en 2012), alors que les pays émergents ont eu des

évolutions contrastées, notamment négatives comme au Brésil : -2% (pour la 1ère fois depuis 10 ans), en Russie -5% et une évolution positive en Argentine avec une progression de +14%; ainsi qu'en Chine (+19,1%). La Chine est le deuxième marché de PSA après la France.

Du fait des variations importantes d'un pays à l'autre liées aux effets continus de la crise financière sur le marché automobile, BPF a enregistré une baisse des volumes de financements VN et VO, à la clientèle finale en 2013, avec 731 003 contrats contre 805 143 en 2012. Le tableau ci-dessous reprend les principaux indicateurs de l'activité de financement à la clientèle finale de BPF en 2012 et 2013.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS VN ET VO EN CLIENT FINAL

(en nombre de contrats)	2013	2012	Variation en %
Vente à crédit	506 406	559 820	- 9,5
Activités de location et autres financements	224 597	245 323	- 8,4
Total	731 003	805 143	- 9,2
<i>dont hors Europe de l'Ouest</i>	<i>140 396</i>	<i>151 024</i>	<i>- 7,0</i>

(en millions d'euros, hors agios)

Vente à crédit	4 380	4 935	- 11,2
Activités de location et autres financements	3 146	3 514	- 10,5
Total	7 526	8 449	- 10,9
<i>dont hors Europe de l'Ouest</i>	<i>1 070</i>	<i>1 192</i>	<i>- 10,2</i>

Les nouveaux financements, ventes à crédit et locations, ont régressé de 9,2%. Le montant moyen financé, baisse de 2,2% entre 2012 et 2013.

Le tableau ci-dessous illustre le montant des nouveaux financements accordés en 2013 et 2012 par segment de clientèle.

PRODUCTION DE FINANCEMENTS CLIENT FINAL FINANCEMENTS VN ET VO PAR PORTEFEUILLE CLIENTELE

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation en %
Financement Retail	6 665	7 429	- 10,3
dont VN	5 508	6 081	- 9,4
dont VO et autres	1 157	1 348	- 14,2
Financement Corporate hors réseau et assimilés	861	1 020	- 15,6
Financement Client Final	7 526	8 449	- 10,9

Les nouveaux financements pour les particuliers et les petites et moyennes entreprises ont régressé de 10,3% en 2013 par rapport à 2012. Le financement des véhicules neufs pour ce segment a également diminué de 9,4% en 2013, et pour les véhicules d'occasion la baisse est de 14,2%. Les financements nouveaux pour

le segment corporate hors réseau et assimilés ont diminué de 15,6% en 2013.

Le tableau suivant présente une répartition des prêts aux clients finaux en 2013 et 2012 par région, en fonction du nombre de véhicules financés.

PRODUCTION DE FINANCEMENTS CLIENT FINAL VN ET VO PAR REGION

(en nombre de contrats)	2013	2012	Variation en %
France	255 029	280 980	- 9,2
Europe de l'Ouest (hors France)	335 578	373 139	- 10,1
Europe Centrale et Orientale	19 049	18 308	+ 4,0
Amérique Latine	93 960	97 394	- 3,5
Reste du Monde	27 387	35 322	- 22,5
Total	731 003	805 143	- 9,2

A. Financement des véhicules neufs

En 2013, BPF a financé 569 538 véhicules neufs PSA, à travers des ventes à crédit ou locations, ce qui représente une baisse de 8,0% par rapport à 2012.

Le taux de pénétration global de la Banque s'est établi à 29,1% en 2013 (2e performance historique), grâce à la poursuite d'une bonne performance commerciale et d'une poursuite soutenue dans le développement d'opérations conjointes avec les deux Marques du groupe PSA Peugeot Citroën.

Les marchés ont connu des situations très contrastées:

La croissance la plus dynamique, se retrouve au Royaume-Uni avec une progression des immatriculations PSA de +7,1% et des volumes de financements VN de +9,7%. BPF réalise également une pénétration historique de 31,4%.

Europe de l'Ouest

Le nombre de contrats de financement de véhicules neufs (France incluse) a diminué de 8,5% en 2013 à 442 036 contrats de financement, alors que le taux de pénétration n'a diminué que de 0,4 point. Compte tenu de l'environnement économique toujours très difficile, le bilan en terme de pénétration varie en fonction des pays, avec des replis, au Portugal (-3,4 points), en Italie (-1,5 point), en Suisse (-1 point), en Allemagne (-0,8 point), en France (-0,8 point), en Belux (-0,6 point), et aux Pays-Bas (-0,5 point), mais aussi des gains : en Autriche (+3,3 points), au Royaume-Uni (+0,7 point) et en Espagne (+0,1 point).

- En France, les volumes de financement de véhicules neufs ont diminué de 9,8% (dans un marché qui baisse de 5,5%) avec 184 491 contrats de financement en 2013, pour 204 472 en 2012. La part de Crédipar dans le financement de véhicules neufs Peugeot et Citroën a diminué de 0,8 point en 2013, pour atteindre une pénétration de 28,4%. La pénétration, dans les activités B2B, a évolué de +0,6 point ; les volumes ont diminué de 6,3% quand le marché B2B a lui baissé de près de 2,5%.
- En Allemagne, le taux de pénétration a diminué de 0,8 points à 32,4% (3e performance sur le périmètre BPF), il est la résultante d'un premier semestre difficile à 31,2% partiellement compensé par un excellent deuxième semestre à 33,8%.
- L'Espagne confirme le très bon résultat de 2012, avec une excellente année 2013 à 38,1% de taux de pénétration (meilleure performance sur le

Europe Centrale et Orientale

Dans un marché 2013 toujours difficile, en Europe Centrale et de l'Est, BPF progresse avec 22,1% de pénétration (+0,6 point) et une augmentation du nombre de contrat VN de + 4% à 16 446 contrats.

- La Pologne a enregistré une progression de son marché domestique de 6,4% ; BPF obtient une

En Europe Centrale et Orientale, les résultats ont progressés de 0,7 pt avec une pénétration passant de 21,5% à 22,1% en 2013.

En Amérique Latine, l'Argentine réalise une performance record avec plus de 140 000 véhicules, et une pénétration en financement de 25,1% en VN. Le Brésil maintient une performance élevée avec 37,8% de pénétration.

Les pays les plus contributeurs en dehors des pays d'Europe de l'Ouest, ont été le Brésil, l'Argentine, et la Russie.

Les opérations en Chine continuent d'enregistrer une forte progression avec des encours de crédit qui progresse de +61,9% (après avoir progressé de 50,0% en 2012). (Voir "1.4.2.4 Activités de financement en Chine").

périmètre BPF), et 50 190 contrats de financements de véhicules neufs contre 50 624 en 2012. Dans un marché Espagnol qui croît de +4,1%, BPF maintient sa dynamique par la continuité des actions en partenariat avec les Marques du Groupe.

- Au Royaume-Uni, sur un marché qui progresse de 11% en 2013, le taux de pénétration a encore progressé de 0,8 point pour dépasser la meilleure performance historique de 2012 avec 31,4% (5e performance sur le périmètre BPF). La filiale outre-Manche poursuit un travail en étroite collaboration avec les Marques Peugeot et Citroën, par la poursuite des offres packagées *Just Add Fuel* pour Peugeot, et les actions très performantes sur la Ligne DS.
 - En Italie, dans un marché automobile toujours difficile, en baisse de -7,6%, le taux de pénétration se maintient à un niveau de 30,9% (6e performance sur le périmètre BPF). Cela a été permis grâce aux actions en partenariat avec les Marques Peugeot et Citroën. Les volumes de financements ont diminué de 16,1% en 2013.
 - En Belgique et au Luxembourg, les volumes de ventes ainsi que la pénétration ont légèrement diminué. En Belgique, la pénétration baisse de -0,6 point à 25,3%. Le marché automobile reste très concurrentiel, avec des promotions toujours très fortes, à l'occasion du Salon Auto de Bruxelles de 2013.
- progression de sa pénétration de financement VN de + 1,1 point à 20,3%.
- La République tchèque a enregistré une baisse de son marché de 5,1%, et la pénétration de BPF diminue de 2,9 points, à 21,9%.

- Sur les autres marchés, les performances en terme de pénétration sont globalement bonnes, en progression significative en Slovaquie avec 27,2% (22,2% en 2012); en Croatie avec 24,6% (21,5% en

2012) et en Hongrie avec 17% (12,9% en 2012). Seule la Slovaquie enregistre une baisse avec 24,7% de pénétration VN (28,7% en 2012) dans un marché qui régresse de 5,1%.

Amérique Latine

L'Amérique Latine figure parmi les marchés les plus importants pour BPF. Les activités sont principalement menées via les filiales brésilienne et argentine. Concernant le Brésil, jusqu'au mois d'octobre, BPF opérait via un partenariat avec Banco Santander. Depuis le mois de novembre, BPF Brésil assure son activité en complète autonomie.

En Argentine, BPF opère par l'intermédiaire d'un partenariat avec BBVA : PSA Finance Argentina. (Voir "1.3.3.3 Partenariats et joint-ventures" pour plus d'informations sur cet accord.)

Au Brésil, la filiale de BPF a enregistré une légère diminution de son taux de pénétration à 37,8% (38,1% en 2012), 2e performance sur le périmètre BPF, et un volume de financement de 46 695 contrats VN (en baisse par rapport à 2012, de manière équivalente à la baisse des immatriculations du Groupe PSA Peugeot Citroen). Sur le marché brésilien, la

concurrence des banques locales continue d'être importante : celles-ci sont autorisées à placer des forces de vente chez les concessionnaires pour être en contact direct avec les clients.

En Argentine, PSA Peugeot Citroen enregistre une excellente performance des immatriculations de véhicules neufs, qui ont augmenté de 26%, en 2013, dans un marché qui progresse de 13,8%. Pour BPF, 35 225 véhicules ont été financés, en augmentation de 27,8% par rapport à 2012. Le taux de pénétration a également progressé à 25,1% (24,7% en 2012), résultat obtenu avec une collaboration toujours très étroite et efficace avec les Marques du groupe.

Au Mexique, la pénétration atteint 30,2%, en nette progression de + 5,2 points, avec une augmentation de 61,3% de ses volumes de contrats de financements de véhicules neufs.

Dans les autres pays

En Russie, le taux de pénétration se maintient à un niveau de 27,4% en 2013. Les volumes, de véhicules neufs financés, ont régressé de 19,8%, avec 17 185 contrats et des immatriculations en baisse de 18,7%, dans un marché qui enregistre une baisse de 5%.

Concernant les autres pays significatifs, la Turquie a vu son taux de pénétration diminuer de 7,1 points, atteignant 15,4%. Les encours de crédit ne sont pas enregistrés dans les comptes et les seuls revenus générés sont des commissions facturées au partenaire, conformément à l'accord en vigueur. En Algérie, la production de crédits a été interrompue en 2010 à la

suite de nouvelles réglementations locales. L'activité avait démarré en 2009 et était relativement limitée en termes de volumes.

La filiale chinoise, qui a démarré son activité en 2006, a souscrit des financements clientèle finale pour 65 648 VN en 2013, ce qui représente une très forte augmentation de 68,3%. Le taux de pénétration VN est de 12,1% en progression de 3,1 points par rapport à 2012. Cette performance n'est pas enregistrée dans les chiffres cités plus haut car la filiale chinoise est intégrée par mise en équivalence. (Voir "1.4.2.4 Activités de financement en Chine.")

B. Financement des véhicules d'occasion

Les volumes d'activité de financement VO ont régressé de -13,2% entre 2012 et 2013, avec une baisse significative en Europe. Le nombre de VO financés au global est de 161 265 unités contre 185 720 en 2012.

Cette baisse est imputable à la diminution des volumes financés au Royaume-Uni, en Allemagne, en France, en Italie, en Belgique, et au Brésil (où les effets de la crise amènent une vigilance accrue sur les niveaux de risque). Les volumes de contrats VO

progressent en Argentine, en Espagne, en Suisse, en Autriche et en Slovaquie.

L'activité de financement VO de BPF reste toujours très concentrée sur trois pays (France, Allemagne, Royaume-Uni) et a été encore influencée par l'impact des achats de véhicules neufs motivés par des incitations financières à la réduction des émissions, et une application plus stricte des critères d'acceptation.

1.4.2.2 Activité de financement à la clientèle corporate réseau

L'activité de financement à la clientèle corporate réseau a connu une chute sensible en 2013, tout particulièrement au second semestre, du fait d'une politique prudente des Marques, motivée principalement par le recul des marchés européens.

BPF a financé pour les concessionnaires un total de 1 619 118 véhicules en 2013, en recul sensible par

rapport à 2012. Les montants financés de véhicules ont suivi la même évolution avec une chute de 9,8%, cette chute ayant été plus prononcée pour les pièces de rechange, -19,4%.

Le tableau ci-dessous présente les nouveaux financements accordés aux concessionnaires à fin 2012 et 2013.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS AU SEGMENT CORPORATE RESEAU

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation en %
En nombre de véhicules	1 619 118	1 770 922	- 8,6
En montant (en millions d'euros)	33 516	37 166	- 9,8
dont véhicules	29 943	32 734	- 8,5
dont pièces de rechange et autres	3 573	4 432	- 19,4

ENCOURS DE FINANCEMENT SUR LE SEGMENT CORPORATE RESEAU

(en millions d'euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2012	Variation en %
Véhicules	3 959	4 302	-8,0
Pièces de rechange et autres	1 591	1 752	- 9,2
Total	5 550	6 054	- 8,3

La baisse des encours en fin de période reflète à la fois la baisse des stocks et la baisse des volumes des Marques dans les régions où BPF est présente.

La répartition géographique des volumes de véhicules financés pour les concessionnaires a

confirmé une tendance de récession en Europe Occidentale où les Marques Peugeot et Citroën tiennent leurs positions les plus solides.

1.4.2.3 Activités d'Assurance et de Services

La marge des prestations d'assurance et de services (hors coût net de refinancement) a connu une croissance significative à 170 millions d'euros en 2013, comparés aux 162 millions de l'année précédente. Cette marge se compose des commissions de vente et de renouvellement de produit d'assurance ainsi que des résultats techniques de PSA Insurance.

La progression de la part des assurances compense la baisse au niveau des autres services, et est expliquée par les facteurs suivants :

- La marge sur prestations de PSA Insurance (produits dits « Make ») a contribué au résultat pour 109 millions d'euros en 2013, contre 96 millions d'euros en 2012. Les primes acquises se sont élevées à 145 millions d'euros contre 128 millions en 2012, alors que la charge sinistrale et autres

variations de passif liées aux activités d'assurance ont représenté une charge de 36 millions d'euros en 2013 contre 32 millions en 2012. Cette croissance est due à la part grandissante des portefeuilles d'assurance souscrit par PSA Insurance à compter de 2009.

- La marge sur les autres prestations d'assurance et de services (produits dits « Buy ») a baissé de 5 millions d'euros pour atteindre 61 millions en 2013 contre 66 millions en 2012. Cette variation est conforme aux prévisions et dont la principale raison est la fin de vie des portefeuilles des produits vendus avant 2009, année du début de l'internalisation de l'activité au sein de PSA Insurance. Ces revenus peuvent se décomposer en deux éléments qui sont comptabilisés de manière différente dans les comptes consolidés de BPF :

PRODUIT NET BANCAIRE SUR PRESTATIONS DE SERVICES

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation en %
Marge sur prestations de services d'assurance	109	96	+ 13,5
Marge sur autres prestations de services ¹	61	66	- 7,6
Total²	170	162	+ 4,9

1 - Après élimination des transactions intra segments qui sont principalement les commissions payées par PSA Insurance à d'autres entités du groupe.

2 - Hors coût de refinancement (voir note 36.2 des comptes consolidés)

1.4.2.4 Activités de financement en Chine

La Chine représente un marché en croissance dynamique, à la fois pour l'activité de ventes de véhicules du groupe PSA Peugeot Citroën et pour les activités de financement de la Banque. BPF a connu via sa joint-venture DPCAFC une forte croissance de ses activités ces dernières années, avec un encours total qui atteint 938 M€ à fin 2013 contre 639 M€ à fin 2012 soit une progression de 46,8%.

Cette tendance n'apparaît pas dans le portefeuille consolidé de prêts et créances à la clientèle de la Banque puisque la filiale chinoise est mise en équivalence. Le tableau ci-dessous présente les grands agrégats de la production de la filiale chinoise en 2012 et 2013.

FINANCEMENTS EN CHINE

	2013	2012	Variation en %
Financements à client final (<i>y compris locations</i>)			
Nombre de véhicules financés (VN et VO)	66 374	39 325	+ 68,8
Montant des financements consentis (en millions d'euros, hors agios)	568	340	+ 67,1
Financements Corporate réseau			
Nombre de véhicules financés	256 319	204 005	+ 25,6
Montant des financements consentis (en millions d'euros, y compris les pièces de rechange)	3 786	2 586	+ 46,4
Encours (<i>en millions d'euros</i>)			
	31 déc. 2013	31 déc. 2012	Variation en %
Financements à client final	607	375	+ 61,9
Financements Corporate réseau	331	264	+ 25,4
Total des encours	938	639	+ 46,8

Dans le cadre du développement de l'activité de PSA et de BPF en Chine, BPF poursuit son assistance à CAPSA (Joint-Venture à 50/50 entre Chang'An et PSA) en vue d'aider au développement et financement

du réseau de concessionnaires ainsi que de proposer des crédits et services aux clients de CAPSA grâce au concours de banques locales en attendant la création en Joint-Venture d'une Auto Finance Company (AFC).

1.4.3 Résultats des opérations

RESULTAT NET

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation en %
Produit net bancaire	891	1 075	- 17,1
Charges générales d'exploitation et assimilées ¹	-392	-394	- 0,5
Coût du risque	-131	-290	- 54,8
Résultat d'exploitation	368	391	- 5,9
Résultat hors exploitation	8	6	+ 33,3
Impôts sur les bénéfices	-138	-104	+ 32,7
Résultat net	238	293	- 18,8

¹ - y compris les dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, et les gains et pertes sur actifs immobilisés

1.4.3.1 Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire diminue de 17,1% à 891 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 1 075 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cette dégradation est essentiellement la résultante de l'augmentation du coût de refinancement de BPF, qui n'a pas pu être intégralement répercutée aux clients, accentuée par un effet volume défavorable lié notamment à la baisse des ventes d'automobiles. Enfin, les pays hors zone euro enregistrent un effet change fortement négatif.

La marge sur financement a diminué de 22,8%, passant de 728 millions d'euros à 562 millions d'euros. Ces chiffres représentent les revenus d'intérêt générés par les transactions aux clients, minorés des coûts de refinancement. Le tableau suivant montre la répartition du produit net bancaire par segment de clientèle en fin de période pour 2013 et 2012 :

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SEGMENT CLIENTELE

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation en %
Client final	498	607	- 18,0
dont Retail	477	575	- 17,0
dont Corporate hors réseau et assimilés	21	32	- 34,4
Corporate réseau	64	121	- 47,1
Assurances et services (y compris coût net de refinancement)	171	163	+ 4,9
Non répartis et autres	158	184	- 14,1
Total	891	1 075	- 17,1

¹ Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les prêts sont refinancés à 100% par endettement.

La marge des prestations d'assurance et de services (hors coût net de refinancement) a connu une croissance significative à 170 millions d'euros en 2013, comparés aux 162 millions de l'année précédente. Cette marge se compose des commissions de vente et de renouvellement de produit d'assurance ainsi que des résultats techniques de PSA Insurance.

La progression de la part des assurances compense la baisse au niveau des autres services, expliquée par les facteurs suivants :

- La marge sur prestations de PSA Insurance a contribué au résultat pour 109 millions d'euros en

2013, contre 96 millions d'euros en 2012. Les primes acquises se sont élevées à 145 millions d'euros contre 128 millions en 2012, alors que la charge sinistrale et autres variations de passif liées aux activités d'assurance ont représenté une charge de 36 millions d'euros en 2013 contre 32 millions en 2012. Cette croissance est due à la part grandissante des portefeuilles d'assurance souscrits par PSA Insurance à compter de 2009.

- La marge sur les autres prestations d'assurance et de services a baissé de 5 millions d'euros pour atteindre 61 millions en 2013 contre 66 millions en

2012. Cette variation est conforme aux prévisions et dont la principale raison est la fin de vie des portefeuilles des produits vendus avant 2009,

année du début de l'internalisation de l'activité au sein de PSA Insurance.

1.4.3.2 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et assimilées ont atteint 392 millions d'euros en 2013, contre 394 millions en 2012. Cette baisse est la résultante d'actions importantes de réduction mises en

place dans l'ensemble des filiales de BPF. A noter en outre que ces actions de réduction ont notamment permis d'absorber les coûts liés à la nouvelle activité d'épargne grand public de BPF.

1.4.3.3 Coût du risque

Le coût du risque est ressorti en 2013 à 131 millions d'euros, soit 0.61% des encours nets moyens, contre 290 millions d'euros en 2012 (dont une dépréciation additionnelle de 136 millions d'euros imputée sur le dernier trimestre 2012 et liée à la revue du modèle de provisionnement statistique applicable au portefeuille retail), soit 1.23% des encours nets moyens.

Le coût du risque retail de BPF reflète les dotations nettes pour dépréciation qui sont comptabilisées au titre des créances incidentées et douteuses relatives aux ventes à crédit et locations.

Le coût du risque sur l'activité retail (particuliers, petites et moyennes entreprises) de BPF s'est élevé à 115 millions d'euros en 2013. L'amélioration est très nette par rapport à 2012 qui avait été marquée par l'impact important de la révision du modèle de provisionnement.

Le résultat de 2013 comprend une dépréciation additionnelle de 20 millions d'euros liée à des ajustements de taux de dépréciation opérés sur certaines techniques de financement dans le prolongement des backtestings annuels des modèles de provisionnement IAS des portefeuilles retail. Ces ajustements impactent en particulier la France et la Grande Bretagne.

Les mesures de risques prises à l'octroi dans certains pays européens en 2008 et 2009 et élargies au Brésil en 2012 ont été reconduites en 2013. Il s'agit pour l'essentiel de restriction à la production sur les segments de clientèle les plus porteurs de risque. Cette approche sélective a permis à la Banque de voir ses indicateurs de risques notamment ses taux de défauts,

continuer à s'améliorer. Parallèlement, la Banque a poursuivi ses efforts entrepris depuis plusieurs années pour améliorer la sélection de la clientèle petite et moyenne entreprise en mettant en œuvre ou en modernisant des scores dédiés à cette activité en Espagne et en Grande Bretagne.

Les activités de recouvrement ont continué à être fortement développées et animées en 2013 au sein de la Banque. Les outils informatiques mis à disposition des équipes ces dernières années ont permis d'améliorer l'efficacité du traitement des impayés sur nos plates-formes de recouvrement et d'accroître très significativement en 2013 les sommes récupérées en phase contentieuse.

Le coût du risque corporate hors réseau et assimilés a baissé pour atteindre une valeur nette de 2,5 million d'euros en 2013 comparé à 5,9 millions d'euros en 2012, baisse due à la stabilisation économique en Europe du sud et aux mesures spécifiques pour limiter notre exposition sur la clientèle des loueurs courte durée (location avec option d'achat) et les petites et moyennes entreprises et clients corporate présentant un profil de risque plus élevé.

Le coût du risque corporate réseau a fortement diminué pour atteindre 13,2 millions d'euros en 2013 contre 24 millions en 2012. Il est principalement dû à des dépréciations importantes sur les pays de l'Europe du Sud (80% du risque). Hors Europe du Sud, le coût du risque reste conforme à sa tendance historique relativement faible, reflétant une bonne robustesse des réseaux de concessionnaires Peugeot et Citroën, aidés par une supervision accrue et une surveillance stricte de leurs engagements financiers.

1.4.3.4 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation a diminué de 5,9%, passant de 391 millions d'euros en 2012 à 368 millions en 2013. Cette dégradation est essentiellement la résultante de la baisse du Produit Net Bancaire,

compensée partiellement par une amélioration du coût du risque ainsi que des charges générales d'exploitation.

1.4.3.5 Résultat Net Consolidé

Le résultat net consolidé ressort à 238 millions d'euros en 2013 contre 293 millions d'euros en 2012, soit une baisse de 55 millions.

La quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence a augmenté en 2013, passant de 7 millions d'euros à 8 millions, et ce malgré la cession de 25% de nos titres dans notre co-entreprise avec DongFeng Peugeot Citroën Automobiles (DPCA, co-entreprise 50% PSA et 50% DongFeng Motor Group) à Dong Feng Motor Group (DFG), traduisant ainsi la forte croissance des performances économiques et commerciales des activités en Chine

dans le cadre d'un partenariat de plus en plus renforcé.

Le poids de l'impôt sur les sociétés est en nette augmentation en 2013 à 36,5% du résultat imposable (contre 26,6% en 2012, cf. Note 36.3 des comptes consolidés), l'année 2013 ayant été marquée par la prise en compte d'une provision pour risque fiscal, couvrant le risque probable évalué par le management, dans le cadre d'un litige avec l'administration fiscale française sur le niveau de commissionnement perçu par la filiale Crédipar de BPF au titre des contrats d'assurances et services qu'elle a vendus.

1.5 Situation Financière

1.5.1 Actifs

1.5.1.1 Généralités

Les actifs au 31 décembre 2013 s'élèvent à un total de 25 117 millions d'euros, en baisse de 7,6% comparé au 31 décembre 2012, avec 27 185 millions d'euros. Cette baisse est essentiellement la résultante de la diminution des prêts et créances sur la clientèle

dans un contexte de ralentissement des ventes automobiles. La grande majorité de ces actifs est constituée des encours de crédit à la clientèle.

1.5.1.2 Encours de Crédit

Les encours de crédits (ventes à crédit et contrats de location) ont baissé de 7,6% en 2013, passant de 23 061 millions d'euros au 31 décembre 2012 à 21 312 millions d'euros au 31 décembre 2013. Les prêts à la clientèle finale et les financements aux

corporate réseau ont baissé dans les mêmes proportions. Le tableau ci-dessous montre les encours de crédit par segment de clientèle en fin de période pour 2013 et 2012.

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR PORTEFEUILLE (en millions d'euros)

	31 déc. 2013	31 déc. 2012	Variation en %
Corporate réseau	5 550	6 054	- 8,3
Client final	15 762	17 007	- 7,3
dont Retail	14 238	15 416	- 7,6
dont Corporate hors réseau et assimilés	1 524	1 591	- 4,2
Total des prêts et créances sur la clientèle	21 312	23 061	- 7,6

La part des ventes à crédit dans le portefeuille Retail total reste stable à 62%. Les ventes à crédit représentaient ainsi 8 809 millions d'euros et les contrats de location 5 240 millions au 31 décembre 2013 (cf. Note 9.2 des comptes consolidés).

sous la forme de locations et le montant des encours pour ce type de produits est passé de 1 483 millions d'euros au 31 décembre 2012 à 1 480 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Une très large majorité des financements aux clients corporate hors réseau et assimilés s'effectue

Le tableau ci-dessous montre la répartition géographique des encours de crédits en fin de période pour 2012 et 2013.

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR REGION

(en millions d'euros)	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Corporate réseau	Client final	Total	Corporate réseau	Client final	Total
France	2 193	5 798	7 991	2 465	6 107	8 572
Europe de l'Ouest (hors France)	2 767	8 475	11 242	2 896	9 107	12 003
Europe Centrale et Orientale	212	335	547	245	378	623
Amérique Latine	278	979	1 257	306	1 199	1 505
Reste du Monde	100	175	275	142	216	358
Total	5 550	15 762	21 312	6 054	17 007	23 061

1.5.2 Dépréciations sur créances douteuses

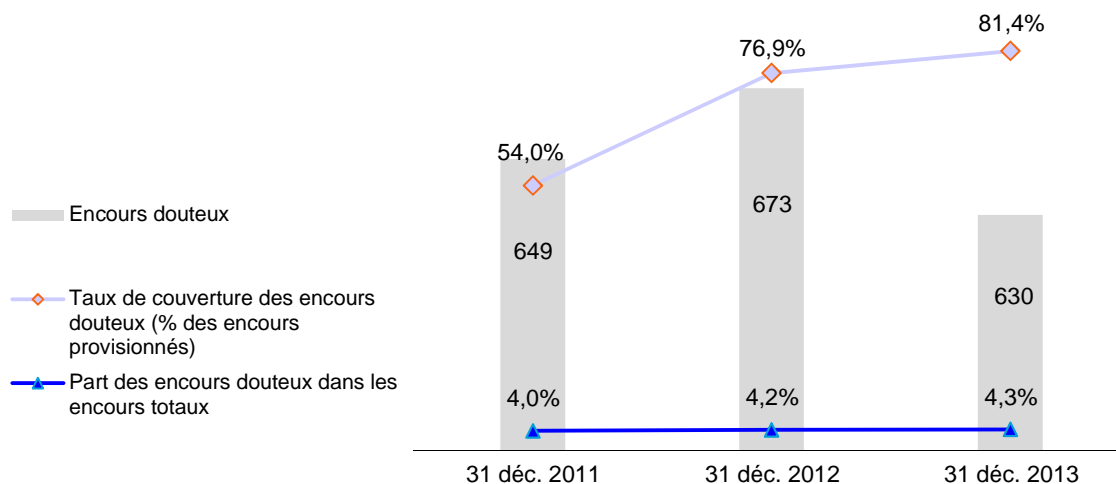
Les dépréciations sur encours de crédit viennent corriger la valeur des prêts au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque apparaît. Les procédures de constatation des dépréciations sur les encours sont décrites en Note 2.C.6.4 des comptes consolidés de la Banque. Lorsqu'un prêt ou une créance est déterminé comme étant non recouvrable, ce dernier est passé en perte au compte de résultat. Toute dépréciation sur encours enregistrée précédemment l'est également dans le compte de résultat et il en va de même pour les récupérations sur créances amorties qui impactent le compte de résultat au crédit. Toutes ces écritures sont enregistrées dans le coût du risque.

Le tableau qui se trouve en Note 34 des comptes consolidés de BPF présente les créances

saines avec impayés (créances incidentées) et les créances douteuses avec les montants correspondants au 31 décembre 2012 et 2013. Pour les financements retail aux particuliers et petites et moyennes entreprises, des charges pour dépréciation sur encours sont enregistrées de manière statistique sur les créances incidentées ainsi que sur les créances douteuses. Pour les financements aux corporate réseau et corporate hors réseau et assimilés, l'analyse au cas par cas des situations de défaut permet d'isoler les cas de risques aggravés. Ces derniers sont alors répertoriés comme créances douteuses et des charges pour dépréciation sur créances douteuses sont enregistrées. L'enregistrement de charges sur le portefeuille corporate ne se fait donc que sur les créances douteuses.

CREANCES DOUTEUSES SUR LE PORTEFEUILLE RETAIL

(En millions d'euros, sauf pourcentages)



Le montant des créances douteuses a décliné en valeur absolue au 31 décembre 2013 mais s'est légèrement accru en pourcentage de l'encours sous l'effet de la baisse du portefeuille. La baisse en montant des créances douteuses s'explique à la fois par des passages en pertes sociales importants liés aux créances douteuses entrées en 2008, soit au début de la crise financière, par une forte hausse des

récupérations sur les créances douteuses et par une légère baisse des entrées en créances douteuses par rapport à l'année 2012.

Le taux de couverture des créances douteuses a atteint 81,4% à fin 2013 (contre 76,9% à fin 2012) du fait notamment d'un vieillissement des stocks d'encours douteux lié au poids des défauts issus de la crise financière.

1.5.3 Politique de refinancement

BPF s'appuie tout d'abord sur une structure de capital adéquate, qui se traduit par un solide ratio de fonds propres conforté par la qualité des actifs de la Banque.

La stratégie de financement de la Banque qui en résulte est une diversification de ses sources de

liquidité au maximum, en synchronisant les maturités de ses emplois et ressources et en se couvrant contre les risques de change et de taux.

En 2013, BPF a fait appel à différentes sources de financement: dépôts bancaires (lancement du livret d'épargne grand public « DISTINGO » le 7 mars 2013),

obligations, titrisations ainsi que des lignes de back up syndiquées et revolving bilatérales. Le statut d'établissement de crédit agréé a en outre permis à BPF d'avoir accès à des sources de liquidités alternatives comme par exemple auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE).

La capacité de BPF à continuer à emprunter sur les marchés bancaires et de capitaux en France et à l'étranger (Amérique et Asie), pour financer son développement et les investissements nécessaires à son activité est toujours présente. Et, c'est une composante de la politique de financement de la Banque de profiter des opportunités de marché pour se financer le plus en avance possible afin d'optimiser sa structure de financement

Par ailleurs, BPF dispose d'une sécurité financière solide qui s'appuie sur une réserve de liquidité, des lignes bilatérales revolving non tirées, des

lignes de back up syndiquées, et du collatéral disponible auprès de la Banque Centrale Européenne (cf. Note 27.3 des comptes consolidés).

Au 31 décembre 2013, 22% des financements provenaient de crédits bancaires tirés, 38% du marché des capitaux, 25% d'opérations de titrisations sur les marchés, 10% de financements d'origine publique comme la BCE ou SFEF (Société de Financement de l'Economie Française, qui a levé des fonds en 2008 et 2009 afin de les prêter aux banques et aux institutions financières durant la précédente crise), et 5% de l'activité de dépôt bancaire mise en place en mars 2013. Au 31 décembre 2012, ces sources avaient contribué pour respectivement 23%, 42%, 20%, 15% et 0% au financement de la Banque.

Le tableau et les graphiques ci-après montrent une ventilation des modes de financement par source, aux dates des 31 décembre 2011, 2012 et 2013.

MODES DE FINANCEMENT PAR SOURCE

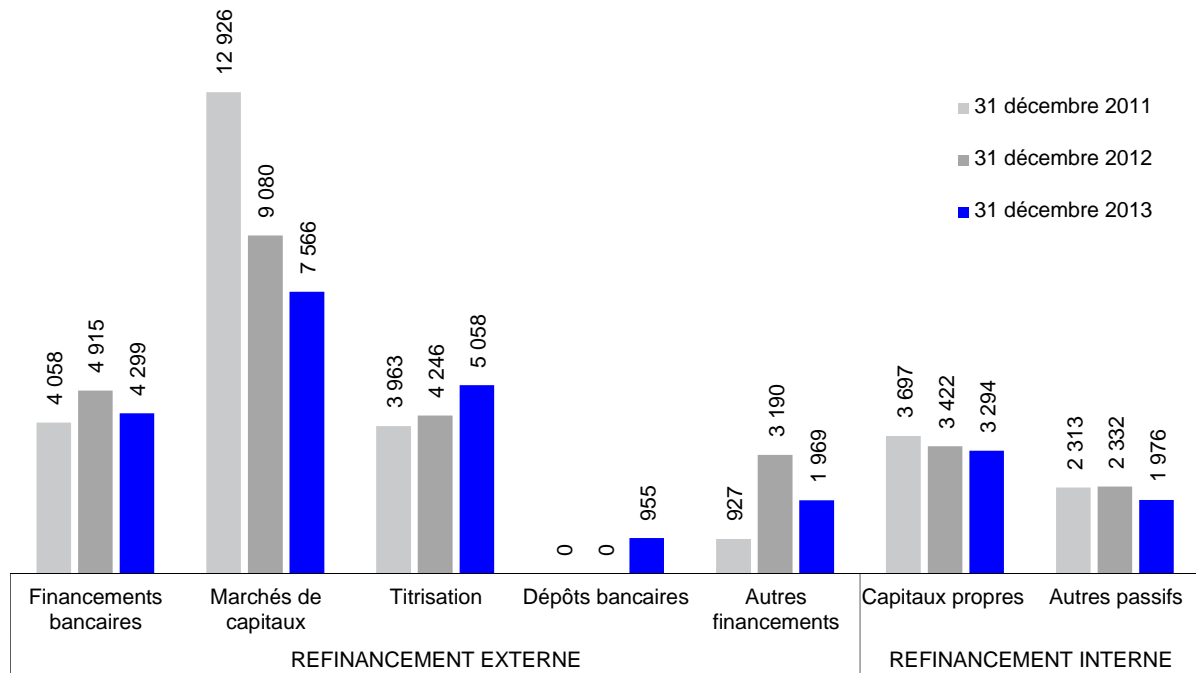
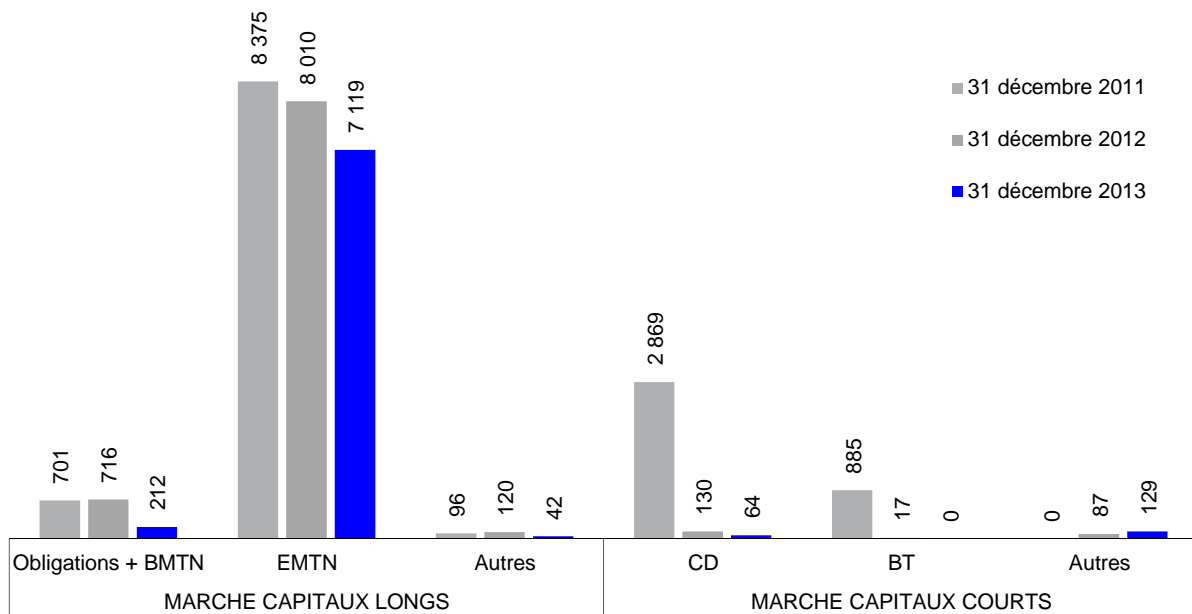
(en millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Financements bancaires	4 299	4 915	4 058
Obligations + BMTN	212	716	701
EMTN	7 119	8 010	8 375
Autres	42	120	96
<i>Capitaux longs</i>	<i>7 373</i>	<i>8 846</i>	<i>9 172</i>
CD	64	130	2 869
BT	0	17	885
Autres	129	87	0
<i>Capitaux courts</i>	<i>193</i>	<i>234</i>	<i>3 754</i>
Marchés de capitaux	7 566	9 080	12 926
Titrisation¹	5 058	4 246	3 963
Dépôts bancaires	955	0	0
Autres financements²	1 969	3 190	927
Total refinancement externe	19 847	21 431	21 874
Capitaux propres	3 294	3 422	3 697
Autres passifs	1 976	2 332	2 313
Total Bilan	25 117	27 185	27 884

1 Les titrisations comprennent toutes les titrisations placées dans le marché et le FIDC Brésil.

2 Représente le repo BCE (1700 millions d'euros), la SFEF (105 millions d'euros), et le Plan VIVE en Espagne (164 millions d'euros).

SOURCES DE FINANCEMENT (en millions d'euros)

(HORS LIGNES DE CREDIT BANCAIRES CONFIRMÉES NON TIRÉES)

**MARCHES DE CAPITAUX** (en millions d'euros)

Selon l'article 85 de la loi de finance rectificative du 29 décembre 2012, le Ministre chargé de l'économie est autorisé à accorder à titre onéreux la garantie de l'Etat sur les titres de créances émis entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016 par BPF afin de lui permettre de se financer. Il s'agit d'une garantie dont le plafond en principal est de 7 milliards d'euros, ne faisant pas l'objet de transfert de trésorerie de l'Etat vers BPF. Ce n'est qu'en cas de défaut de paiement de la part de BPF que les créanciers de BPF pourraient se retourner vers l'Etat en appelant la garantie. L'Etat français a notifié cette garantie à la Commission Européenne le 7 janvier 2013.

Dans ce cadre, BPF a réalisé une émission obligataire de 1 200 millions d'euros le 25 mars 2013. Cette émission obligataire a fait l'objet d'une garantie par l'Etat français à première demande qui s'inscrit dans le cadre de l'autorisation donnée par la Commission Européenne à titre temporaire le 11 février 2013. L'accord définitif de la Commission Européenne sur la garantie de l'Etat en faveur de BPF a été obtenu le 30 juillet 2013. Une seconde convention de garantie correspondant à la tranche résiduelle de 5 800 millions d'euros a ensuite été signée le 28 octobre 2013 entre l'Etat, Peugeot SA et BPF. Un comité de suivi de la garantie composé de 5 membres, intégrant des représentants de l'Etat français et du Groupe, veille à la bonne mise en œuvre de la garantie.

Cette émission obligataire porte les encours de financement sur les marchés de capitaux à court et moyen terme à 7 566 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 9 080 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Parallèlement, le 11 janvier 2013 BPF a mis en place un crédit à terme d'une maturité maximale de cinq ans, d'un montant de 4 099 millions d'euros, auprès d'un pool bancaire large et international pour obtenir des durées d'engagements et de financements similaires à celles attendues via la garantie de l'Etat sur les émissions obligataires nouvelles. BPF a également étendu en 2013 la maturité de ses lignes de sécurité revolving, pour un montant de trois milliards à trois ans. La première extension a été réalisée au moyen d'une Forward Start Facility signée le 11 janvier 2013, et la seconde en activant une autre option d'extension en décembre 2013. Ces renouvellements ont permis de maintenir les ressources bancaires de BPF. Les lignes tirées représentent au 31 décembre 2013 4 299 millions d'euros contre 4 915 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, BPF a poursuivi son programme de titrisation en 2013 avec la réussite de huit opérations de titrisation réalisées dans trois pays (France, Allemagne, Suisse) pour un montant total à l'origine de 1 529 millions d'euros de titres seniors (cf. Note 19.4 des comptes consolidés).

En avril 2013, une première opération de titrisation Auto ABS DFP Master Compartment France 2013 a été mise en place portant sur des créances corporate réseau de Sofira, réalisée via un nouveau Fonds Commun de Titrisation Master DFP.

Une opération de titrisation Auto ABS compartiment 2013-1 a été mise en place en mai 2013

portant sur des créances de location longue durée allemandes et réalisée via le Fonds Commun de Titrisation à compartiments 'Auto ABS FCT'.

En juin 2013, une opération de titrisation Auto ABS 2013-2 a été mise en place portant sur des créances de vente à crédit de Crédipar réalisée via le Fonds Commun de Titrisation à compartiments 'Auto ABS FCT'.

En octobre 2013, une opération de titrisation Auto ABS German Lease Master a été mise en place portant sur des créances de location longue durée allemandes, réalisée via un nouveau Fonds Commun de Titrisation Master.

Une opération de titrisation AUTO ABS FCT2 2013-A a été mise en place en octobre 2013 portant sur des créances de location longue durée françaises, réalisée via un nouveau Fonds Commun de Titrisation.

En novembre 2013, une opération de titrisation Auto ABS DFP Master Compartment Germany a été mise en place portant sur des créances corporate réseau allemandes, réalisée via le Fonds Commun de Titrisation Master DFP.

Une opération de titrisation Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH a été mise en place en novembre 2013, portant sur des créances de location suisses, réalisée via une entité ad-hoc suisse.

Une opération de titrisation Auto ABS German Loans Master a été mise en place en novembre 2013 portant sur des créances de vente à crédit allemandes, réalisée via un nouveau Fonds Commun de Titrisation Master.

L'encours des titrisations placées dans le marché (y compris FIDC Brésil) a progressé de 4 246 millions d'euros au 31 décembre 2012 à 5 058 millions d'euros au 31 décembre 2013. L'ensemble des transactions de titrisation est consolidé et reporté au bilan de la Banque. Le montant total des créances vendues à des structures de titrisation s'est établi à 8 788 millions d'euros au 31 décembre 2013 et 6 742 millions d'euros au 31 décembre 2012 (cf. Note 9.5 des comptes consolidés).

En complément des titrisations, les financements collatéralisés obtenus auprès de la BCE ont représenté au 31 décembre 2013 un montant de 1 700 millions d'euros (cf. Note 17 des comptes consolidés). Cette source de financement était utilisée par BPF à hauteur de 2 900 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le montant total des actifs déposés en collatéral auprès de la BCE s'est établi à 2 957 millions d'euros au 31 décembre 2013, dont 1 128 millions d'euros de créances clientèle contre 5 146 millions d'euros au 31 décembre 2012 dont 3 704 millions de créances clientèle (cf. Note 27.1).

Le renouvellement des lignes bancaires, associé à la nouvelle activité de dépôt, aux actions de titrisation, de collatéralisation et à l'émission obligataire avec garantie de l'Etat réalisée en mars 2013, assurent le financement de BPF sur les douze prochains mois.

1.5.4 Sécurité de la liquidité

BPF recherche constamment le compromis optimal entre la sécurité en terme de liquidité, qui demeure la priorité, et une optimisation de ses coûts de financement.

La part des financements tirés à durée initiale de douze mois et plus a représenté 78% des financements au 31 décembre 2013 contre 73% au 31 décembre 2012 selon la méthode définie en 2013, assurant une couverture solide contre le risque de liquidité.

Les financements sont mis en place avec des maturités qui couvrent largement les échéances du portefeuille de crédit client final. La maturité moyenne des financements à moyen et long terme mis en place en 2013 est d'environ 2,7 ans.

BPF cherche à maintenir en permanence un certain niveau de liquidité dans son bilan ainsi que des lignes bilatérales revolving et de back up syndiquées pour pouvoir couvrir au moins 6 mois de besoins de financement. L'objectif à 6 mois correspond aux résultats d'un stress test dont le scénario est une continuité du financement des nouveaux encours basés sur les prévisions d'activité malgré une fermeture des marchés financiers. Au 31 décembre 2013, la réserve de liquidité (liquidités placées disponibles) représentait 1 025 millions d'euros (cf. Note 27.3 des comptes consolidés).

BPF détient des facilités de crédit engagées inutilisées à hauteur de 7 006 millions d'euros dont 3 400 millions d'euros de back up syndiquées (cf. Note 27.2 des comptes consolidés).

1.5.5 Notations de crédits

Après la publication le 13 février 2013 des résultats annuels 2012, l'agence Standard & Poor's a abaissé la notation Long terme de BPF en date du 14 février 2013, de BBB- (perspective négative) à BB+ (perspective négative) et la notation court terme de A3 à B. Le 19 février 2013, l'agence de notation Moody's a placé la notation de BPF sous revue pour possible dégradation. Le 16 avril 2013, elle a abaissé la notation long terme de BPF de Baa3 à Ba1 (perspective stable) et la notation court terme de P3 à Not prime.

Suite à la publication des résultats du premier semestre 2013 du groupe, Moody's Investors Service a abaissé la perspective à négative (versus stable) de la notation de BPF le 2 août 2013. Ainsi, les deux notations actuelles s'établissent à BB+ (perspective négative)/B chez Standard & Poor's et à Ba1 (perspective négative)/NP chez Moody's Investors Service, et maintiennent la Banque dans la catégorie non investment grade, soit deux et trois crans au-dessus des notations de Peugeot SA, en fonction des agences de rating.

Cependant, les émissions obligataires de BPF assortie de la garantie de l'état français bénéficient du rating du souverain français, soit AA/Aa1 par respectivement l'agence de notation Standard & Poor's et Moody's pour l'émission obligataire de 1 200 millions

Au 31 décembre 2013, ces lignes de sécurité syndiquées sont réparties en cinq échéances, juin 2014, décembre 2014, décembre 2015, janvier 2016 et décembre 2016 respectivement pour 184, 70, 136, 1 216 et 1 794 millions d'euros. Elles ont été conclues auprès de syndicats de banques, constitués d'établissements bancaires de tout premier plan. Ces lignes de backup syndiquées n'ont pas été tirées au 31 décembre 2013.

Les facilités de crédit, en vie au 31 décembre 2013, n'obligent pas BPF à respecter des obligations en matière de constitution de sûretés, défaillance et clauses similaires, au-delà des pratiques de marché. Elles impliquent pour BPF, l'annulation de ces facilités de crédit, si Peugeot S.A. ne détient pas de manière directe ou indirecte une majorité des actions en circulation de la Banque. Sur ces facilités, BPF devra respecter des covenants additionnels qui sont, entre autres, de disposer d'une possibilité d'utilisation d'une garantie de l'Etat sur les émissions obligataires euros et de respecter un ratio de fonds propre Common Equity Tier One pour un minimum de 11%.

Au 31 décembre 2013, BPF détient sur ses clients des engagements de financements donnés en faveur de la clientèle à hauteur de 1 257 millions d'euros, en baisse par rapport aux 1 426 millions à fin décembre 2012. En outre, le montant des engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle se monte à 79 millions d'euros contre 81 millions à fin décembre 2012 (cf. Note 27 des comptes consolidés).

d'euros réalisée le 25 mars 2013 à échéance avril 2016.

L'annonce de l'État français fin 2012 d'apporter sa garantie de financement jusqu'à un montant de 7 milliards d'euros au profit de BPF pour des émissions obligataires nouvelles avec des tirages sur la période 2013-2016 a été bien reçue par les agences de notation, qui y voient un moyen pour la Banque de maintenir un accès au financement de marché. La Commission Européenne a donné le 11 février 2013 son accord pour l'émission d'une première tranche de 1,2 milliard d'euros avec la garantie de l'État français, réalisée en mars 2013, le temps pour la Commission Européenne de donner son avis définitif sur ce soutien. Les deux agences ont ainsi accordé la notation de l'État à cette émission. L'accord définitif de la Commission Européenne obtenu le 30 juillet 2013 a été reçu par les agences comme une confirmation de la volonté des autorités françaises de soutenir BPF, afin d'aider à la stabilisation du groupe.

Les agences de notation considèrent que trois facteurs pourraient conduire à une dégradation de la note à long terme de BPF : une baisse de la note de son actionnaire Peugeot S.A. ; une dégradation de sa structure financière ; toute évolution qui conduirait à penser que BPF pourrait ne pas bénéficier en cas de besoin d'une aide ou d'un soutien de l'État.

NOTATIONS CREDIT

Notation		Emetteur (programmes actifs)	Nature	Programmes au 31 déc 2013 (en millions d'euros)	Encours au 31 déc 2013
S&P	Moody's	Court-terme			
B	NP	Banque PSA Finance	CD	4 000	64
B	NP	Sofira	BT	1 800	0
Long-terme					
BB+	Ba1	Banque PSA Finance	BMTN	1 000	0
BB+	Ba1	Banque PSA Finance (et PFI NV)	EMTN	14 000	7 119

1.5.6 Gestion du capital

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres consolidés part du groupe s'élevaient à 3 252 millions d'euros, en diminution de 132 millions par rapport aux 3 384 millions à fin décembre 2012. La variation est

essentiellement justifiée par l'affectation du résultat de l'exercice précédent (voir partie 2.4 comptes consolidés).

1.5.6.1 Fonds propres de la Banque

Grâce à sa politique antérieure de renforcement de ses fonds propres de base (Common Equity Tier One) qui s'établissent à un niveau élevé, permettant à BPF d'anticiper les futures exigences prudentielles « Bâle III » tout en poursuivant le développement de ses activités, il sera proposé aux actionnaires pendant l'Assemblée Générale annuelle de valider une résolution de distribution des dividendes pour un montant de 223 millions d'euros, soit 100% du résultat net 2013, part du Groupe BPF.

Sur ces bases, les fonds propres prudentiels de Banque PSA Finance s'élèvent à 2 687 millions d'euros à fin 2013, contre 2 806 millions d'euros à fin 2012.

Au 31 décembre 2013, à l'issue de la distribution de dividendes part du Groupe pour un montant de 223 millions d'euros au titre de l'exercice 2013, le ratio de fonds propres s'établissait à 12,95% (cf.section 1.5.7 « Exigences en fonds propres »), contre 12,96% à fin juin 2013 et 13,13% à fin décembre 2012.

1.5.7 Exigences de fonds propres

Au 6 avril 2009, BPF a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ex Commission Bancaire devenue ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) l'autorisation d'utiliser les approches internes « avancées » du risque de crédit (IRBA) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille retail ainsi que les approches internes « fondation » du risque de crédit (IRBF) pour le portefeuille corporate. Cette mesure est effective depuis le 1er janvier 2009 en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne et au Portugal. L'autorisation a également été reçue en 2010 d'utiliser les méthodes IRBF et IRBA en Italie, et en 2011 en Belgique et aux Pays-Bas.

Les autorisations données par l'ACP (devenue ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) couvrent maintenant les activités et marchés principaux sur lesquels BPF opère, et les méthodes internes utilisées devraient être progressivement déployées dans les autres filiales. La Banque est aujourd'hui engagée dans le processus de validation de ses méthodes de calcul internes au Brésil, pour lequel elle a déposé un dossier auprès de l'ACPR et s'apprête à traiter ses expositions Corporate Réseau

en méthode avancée, alors qu'elles étaient traitées jusqu'ici en méthode fondation.

Les fonds propres prudentiels consolidés de BPF sont calculés conformément au règlement n°90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF). La détermination des exigences de fonds propres et du ratio de fonds propres est opérée conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 février 2007 et du Règlement CRBF 90-02. Par application de cette réglementation, la différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues (calculée par méthode statistique) est déduite des fonds propres de base (Common Equity Tier One). La différence, si elle est positive, est ajoutée aux fonds propres complémentaires dans la limite de 0,6% des risques pondérés obtenus par la méthode de notation interne.

Le règlement CRBF n°90-02 dispose que les prêts accordés aux dirigeants ou actionnaires principaux doivent être déduits des fonds propres réglementaires sauf si l'emprunteur détient une cote plus favorable que 4 sur l'échelle de la Banque de France ou une notation *investment grade* de la part d'une agence de notation reconnue. A ce jour, le groupe PSA Peugeot Citroën remplit ces conditions sur

la base de ses notations Banque de France. Cependant, ses notations établies par Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont actuellement en deçà de l'investissement grade. L'exposition totale aux risques pondérés de BPF au groupe PSA Peugeot Citroën s'élève à 252 millions d'euros au 31 décembre 2013.

BPF se maintient dans une position financière robuste. Au 31 décembre 2013, le ratio de fonds propres Bâle II au titre du pilier I atteignait ainsi 12,95%. Avant retraitement de l'écart dépréciations comptables / pertes attendues, l'excédent théorique de fonds propres était de 1 161 millions d'euros à fin décembre 2013, sur la base de fonds propres prudentiels consolidés de 2 687 millions d'euros. Après déduction de cet écart, les fonds propres prudentiels Bâle II ressortaient à 2 470 millions d'euros et les exigences de fonds propres s'établissaient à 1 526 millions d'euros.

Du fait de la structure des fonds propres prudentiels consolidés de la Banque, exclusivement

constitués de fonds propres de base (Common Equity Tier One), les changements de définition du Common Equity Tier One résultant de l'implémentation des directives européennes CRR/CRD4 en 2014 n'auront pas d'impact significatif sur le ratio de solvabilité.

Le risque opérationnel est traité en méthode standard, l'exigence en fonds propres est ainsi calculée à partir de l'application d'un ratio de 12% sur le produit net bancaire retail et un ratio de 15% sur le PNB des autres segments d'actifs. Le risque de change correspondant aux dotations sur les succursales et filiales qui ne bénéficient pas d'une exemption de la part de l'ACPR est nul.

Par ailleurs, conformément aux instructions de l'ACPR, comme les exigences en fonds propres Bâle II de BPF sont supérieures au plancher de 80% des exigences Bâle I, il n'y a pas d'exigences additionnelles de Fonds Propres au titre des niveaux planchers.

EXIGENCES DE FONDS PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	8 pays IRB	8 pays IRB
	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Risque de crédit		
Méthode standard	457	540
Méthode de Notation Interne Fondation (IRBF)	437	388
Méthode de Notation Interne Avancée (IRBA)	495	523
s/s total	1 389	1 451
EFP au titre du risque opérationnel (méthode standard)	137	141
EFP au titre du risque de change (titres participation hors Zone Euro)	0	0
Total des Exigences de Fonds Propres Bâles II (A)	1 526	1 592
Base équivalent risques : (A)/0,08=(B)	19 075	19 900
Fonds propres prudentiels avant ajustement réglementaire	2 687	2 806
Ajustement réglementaire/IRB: Perte attendue vs Provision comptable	-217	-192
Fonds propres prudentiels Bâle II (C)	2 470	2 614
Taux Bâle II : (C)/(B)	12,95%	13,13%

L'ensemble des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit sont issues des applicatifs de gestion. Ces derniers, sur les huit marchés couverts par la notation interne à fin 2013, alimentent les bases communes de risques BRC (Base Risque Centrale pour le retail) et BUIC (base corporate) qui permettent un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque de BPF.

Les informations issues des bases de risques alimentent l'outil central de gestion des fonds propres. Parallèlement, certaines données comptables sont également intégrées à cet outil central. Après une phase de réconciliation des données de gestion et comptables, les exigences en fonds propres sont calculées à partir de l'outil précité et les états réglementaires sont produits.

1.5.8 Perspectives

Afin de soutenir la politique de reconquête de parts de marchés engagée par le Groupe en 2014, BPF est déterminée à améliorer sa rentabilité en s'appuyant sur l'efficacité opérationnelle de ses services grâce à l'engagement de l'ensemble de ses équipes. L'amélioration des facteurs de compétitivité, notamment en matière de refinancement dans un

contexte d'augmentation attendu des taux de référence, sera un enjeu majeur dans un environnement par ailleurs contraint par un positionnement sensible de ses prix.

1.6 Facteurs de Risque et gestion des risques

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques des différentes activités de BPF sont assurées par des directions dédiées et font partie intégrante de la Filière Risques dont le responsable est rattaché au Directeur Général. Il rend également compte de ses missions au Comité d'audit de la Banque, ainsi qu'aux comités risques et autant que de besoin aux Comités des opérations ad hoc au sein de la banque

La gouvernance de la Banque couvre notamment le pilotage des risques, la validation des méthodes ou modèles de mesure des risques ainsi que

la fixation du niveau de risque souhaitable tout comme en premier lieu le recensement des risques et l'évaluation de leur criticité potentielle compte tenu des politiques de gestion retenues, ainsi que du contexte conjoncturel. Ces différents éléments sont présentés, analysés, décidés au sein de trois Comités: le Comité risques, le Comité de refinancement et le Comité d'audit. Les membres de l'organe exécutif et de l'organe délibérant sont soit partie prenante à ces Comités, soit sont informés de leur teneur.

BPF a recensé quatorze facteurs de risque auxquels elle est soumise.

1.6.1 Risque d'activité

Facteurs de risque

Sept facteurs de risque principaux ont un impact sur le niveau d'activité de BPF :

- les facteurs externes concourant à l'achat de véhicules ;
- la politique des pouvoirs publics en matière d'incitation à l'acquisition de véhicules neufs ;
- des évolutions réglementaires ou fiscales qui pourraient conduire à modifier l'activité ou à en altérer la rentabilité ;
- le volume de ventes des Marques Peugeot et Citroën ainsi que la politique marketing de Peugeot

et Citroën qui privilégient plus ou moins les opérations conjointes réalisées avec BPF ;

- la notation financière du groupe PSA Peugeot Citroën, et par effet de ricochet celle de BPF, qui peut entraîner un renchérissement du coût de refinancement de BPF à tout le moins pour ceux des refinancements réalisés sur les marchés financiers ;
- le positionnement concurrentiel de BPF tant en terme d'offre qu'en terme de prix ;
- le risque pays dont la gestion vise à rechercher autant que faire se peut un financement local.

Mesure, Maîtrise et Surveillance de ces risques

Ces facteurs de risque sont évalués au moins une fois par an dans le cadre des processus d'élaboration du budget et du plan à moyen terme. Les prévisions budgétaires sont revues quatre fois au cours

de l'année considérée. Le risque d'activité est également couvert par la démarche des stress scénarios.

1.6.2 Risque de crédit

Facteurs de risque

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de l'incapacité d'un client à faire face au paiement ou à d'autres stipulations d'un contrat conclu avec BPF. Si BPF a généralement la possibilité de reprendre et revendre le véhicule financé suite à un défaut de paiement, le prix de revente d'un véhicule peut ne pas suffire à couvrir la perte encourue suite au défaut de paiement. Par ailleurs, contractuellement, BPF ne supporte pas de risque de valeur résiduelle.

Indépendamment de la politique de sélection des risques qui est prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique dans les différents pays dans lesquels BPF intervient et ce au niveau des défauts ainsi qu'au niveau de la valeur de marché des véhicules repris.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est appréhendée à l'octroi et chaque mois pour les financements en portefeuille.

A l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notations internes ou, dans un nombre de cas très limités, externes. Les modèles internes sont développés et backtestés par des experts travaillant au

Siège. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de grading (Corporate) ou d'outils décisionnels (Retail), tous deux gérés et contrôlés par la structure centrale (hors filiales en partenariat qui font l'objet d'une supervision rapprochée). Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres à chaque pays afin d'en optimiser l'efficacité. Un monitoring est très régulièrement réalisé par la structure centrale et par les équipes opérationnelles situées en France et à l'étranger, afin de mesurer l'efficacité des outils mis en œuvre.

Pour le retail, les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste. Les modèles sont enrichis de données provenant de bases de données externes (positives ou négatives), ou d'informations internes comme le comportement payeur d'un client (cas d'un renouvellement d'un financement consécutif à l'achat d'un nouveau véhicule).

Les décisions sont encadrées par des règles de délégations précises. Pour les portefeuilles Corporate elles vont jusqu'à reposer sur la décision de Comités de crédit locaux ou centraux.

Les modèles internes de mesure du risque à l'octroi sont développés et backtestés par des équipes du siège et sont mis à disposition des filiales et succursales. Les analystes risques locaux et centraux vérifient que de nouvelles niches de clientèle sont correctement appréhendées par les outils de mesure du risque.

Pour l'activité retail les modèles de mesure du risque de crédit en portefeuille sont des modèles bâlois (IRBA) pour les pays ayant reçu cette homologation par l'ACPR (8 pays à fin 2013). Ces modèles sont également développés et backtestés en central. Les taux de défaut et les taux de pertes sont mesurés sur la base des classes de risques qui sont-elles mêmes modélisées. L'estimation des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut, utilisées pour calculer les exigences en fonds propres, sont modélisées à partir des taux de défaut et des taux de pertes. Pour l'activité Corporate hors réseau et assimilés, deux modèles de notation des contreparties ont été développés et sont régulièrement backtestés, l'un pour la France (modèle Bâle 2 / IRBF) et l'autre s'appliquant hors France. Ces modèles sont régulièrement backtestés et font l'objet de benchmarks avec des notations externes. Pour l'activité Corporate réseau deux modèles (l'un pour la France et l'autre hors France) ont été développés pour l'ensemble des pays. Ils sont utilisés tant pour l'octroi que pour les contrats en portefeuille. Pour huit des pays dans lesquels BPF est implantée ce modèle est homologué IRBF. Ces modèles sont également régulièrement backtestés.

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, en application des référentiels IFRS les encours retail en défaut et les encours sains avec impayés sont dépréciés à partir de taux de dépréciation qui sont calculés plusieurs fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs

actualisés, basé sur des données historiques de récupérations des encours incidentés. Les encours douteux des portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle (rapport Flash) en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues. La dépréciation de ces portefeuilles intervient dès le déclassement en créances douteuses si la perte estimée suite à l'analyse individuelle est non nulle.

La maîtrise du risque est notamment fondée sur:

- une offre produit, proposée par les filiales et succursales, et validée par le Siège, qui fixe notamment la nature juridique du produit et les garanties associées, la durée maximum du produit, le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ;
- une vérification du risque de surfacturation du montant financé ainsi qu'une vérification du double financement Corporate Réseau – Retail ;
- des octrois qui peuvent être conditionnés ;
- une procédure d'octroi et des règles de délégation strictes ;
- une vérification, avant la mise en place du financement, des documents justificatifs demandés à l'octroi y compris les éventuelles garanties qui conditionnaient l'octroi.

A cela s'ajoute pour les portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés:

- la fixation de lignes de crédit et des durées de validité associées, les lignes de crédit sont associées à des produits financiers qui disposent de leurs propres lignes sachant que celle-ci ne sont pas fongibles entre elles ;
- des dispositifs de garantie collectifs ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes, les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires ;
- un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement ;
- un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même si aucun défaut selon la définition bâloise du défaut n'a été constaté ;
- un dispositif qui déclenche une renotation des concessionnaires selon l'évolution d'indicateurs financiers ou commerciaux de son activité ;
- des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation et enfin des contrats de financement qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur dans le pays, les véhicules financés peuvent être gagés.

La surveillance du risque de l'activité retail concerne notamment:

- l'évolution de la qualité de la demande de financement et la qualité de la production de financements ;
- les indicateurs relatifs au comportement de paiement par technique, segment de clientèle, année de production, etc. ;

- les indicateurs Bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Les indicateurs de surveillance du risque sont analysés par des analystes locaux et centraux qui corroborent leurs analyses dans le cadre de réunions à minima bimestrielles mais plus fréquentes si nécessaire. Les zones de risques décelées peuvent induire la modification de la mesure ou de la maîtrise du risque.

Pour les portefeuilles Corporate la surveillance du risque s'exerce principalement via:

- le suivi des utilisations des lignes ;
- le suivi de la situation financière de la contrepartie ;
- le suivi des incidents de paiement et des impayés ;
- le suivi d'événements potentiellement graves comme les cessations d'activité, les redressements ou liquidations judiciaires ;
- le suivi quotidien des utilisations de lignes (localement et au Siège), des éventuels incidents

de paiement et des constats dégagés lors des audits de stock ;

- le suivi très rapproché des concessionnaires figurant en tableau de surveillance ou étant en situation de défaut ou de défaut conditionnel ;
- un Comité de crédit local mensuel auquel participent sans voix délibérative des représentants des Marques Peugeot et Citroën ;
- des réunions à fréquence à minima mensuelles entre les équipes du Siège et celles des filiales ou succursales.

Le Comité Risques de BPF et le Comité d'audit sont les instances principales de surveillance des risques de crédit de BPF. Le Comité Risques est également l'instance où sont validées les modèles de mesure des risques. Dans certains cas, ces validations peuvent être réalisées en Comité Bâle 2 auquel participent aussi les membres du Comité Risques.

1.6.3 Risques financiers et risque de marché

1.6.3.1 Risque de liquidité

Facteurs de risque

Le risque de liquidité auquel BPF est soumis dépend de :

- paramètres externes (« Market risk ») : essentiellement la situation des marchés financiers mondiaux ;
- paramètres internes (« Funding Risk ») : principalement la notation de la Banque sachant que celle-ci est liée à celle de sa maison-mère du fait des critères méthodologiques des principales agences de notation.

Ces risques sont potentiellement moindres que ceux des années antérieures du fait du développement

à compter de 2013 d'une activité d'épargne grand public de la clientèle.

Outre des refinancements sous forme de lignes bancaires et de programmes de refinancement sur les marchés financiers, BPF se finance via des opérations de titrisation et a recours aux opérations de refinancement mises en place par les banques centrales, principalement la BCE.

Le risque de liquidité constitue le principal risque financier auquel BPF est exposée. De ce fait, une attention et une vigilance tout particulière sont allouées à la gestion de ce risque.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque de liquidité concerne :

- le risque de liquidité intra-day ainsi que les prévisions de besoins de refinancement et de la liquidité à dix jours et à un mois dans le cadre des ratios prudentiels relatifs à la liquidité que BPF est tenue de respecter. Des prévisions fin de mois à un horizon trois mois, au-delà du mois en cours sont également tenues et réactualisées tous les mois ;
- la capacité de BPF à refinancer sans gap de maturité sa nouvelle production de financement Retail et Corporate, sachant que les règles internes exigent que les actifs soient couverts en maturité par les refinancements qui leurs sont adossés.

Par ailleurs, ces mesures du risque font l'objet de stress scénarios afin d'en mesurer la résistance ainsi que la capacité à continuer à respecter les limites internes fixées en matière de maîtrise du risque de liquidité.

La maîtrise du risque de liquidité se décompose en deux volets:

- Une politique générale fondée sur une structure de fonds propres adéquate, une diversification des sources de financements externes et des prêteurs et une facilité de liquidité. Cette politique générale vise, par ailleurs, un full matching (adossement des actifs et passifs dans la durée).
- Des limites et indicateurs de risque dont les principaux sont:
 - La définition d'indicateurs de risque de liquidité et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque de liquidité de BPF à l'instant « t » et dans un proche avenir ;

- Un niveau de coefficient de liquidité minimum supérieur à celui-ci exigé réglementairement ;
- Etre en mesure d'assurer une poursuite de l'activité, sans la limiter, sur une période d'au moins six mois en faisant appel à la seule sécurité financière disponible et en faisant l'hypothèse que durant cette période l'accès aux marchés de capitaux n'est pas possible et que de nouvelles lignes bancaires ne peuvent être mises en place ;
- La simulation de stress scénarios et la définition d'un « contingency plan ».

La surveillance du risque est fondée sur le calcul, selon les cas, chaque jour ou chaque mois des indicateurs de risque ainsi que sur la tenue d'un Comité mensuel de refinancement qui suit la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de liquidité.

1.6.3.2 Risque de taux d'intérêt

Facteurs de risque

La politique fixée vise à ne pas être en situation de risque de taux et donc à utiliser si nécessaire des instruments financiers dérivés pour atteindre cet objectif. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer de façon très régulière.

A l'actif, la couverture des encours de crédits à taux fixe est assurée par la mise en place, dès leur accord, de swaps de taux d'intérêt opérés sur le marché financier ou, dans les pays où les instruments de taux ne sont pas liquides, par des ressources de

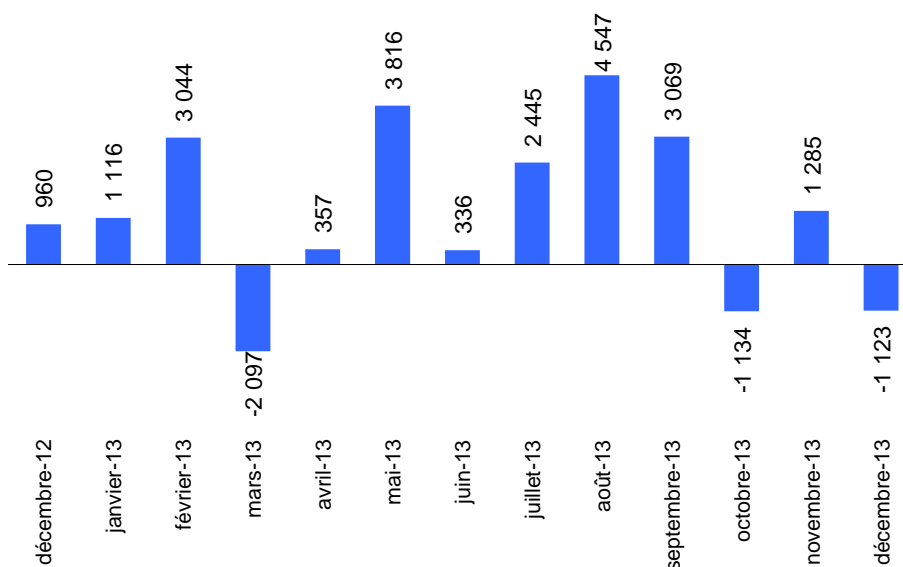
financement tirées à taux fixe; dans la pratique, les swaps sont effectués à la fin de chaque période décadaire. Les crédits aux réseaux de concessionnaires sont accordés par référence à des taux court-terme. Cette stratégie de couverture permet à la partie sensible au risque de taux de tous les actifs de la Banque d'être rémunérés sur la base de taux court-terme. Au Passif, tout nouvel emprunt sensible au risque de taux est couvert par la conversion en un taux basé sur le benchmark à trois mois ou moins à travers la mise en place de dérivés adaptés.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Il est procédé au moins une fois par mois au calcul des positions de taux résiduelles, à des calculs de sensibilité et à des stress scénarios. Au 31 décembre 2013, la sensibilité à une hausse de 1% de

l'ensemble de la courbe des taux représente un résultat négatif de 1,1 million d'euros. Au cours de l'année 2013, le résultat dégagé par cette simulation a oscillé entre -2,1M€ et +4,5M€.

SENSIBILITE A UNE HAUSSE DES TAUX DE 1% (en milliers d'euros)



Afin d'assurer un coût optimal de refinancement pour les nouveaux encours de crédit à la clientèle finale, BPF se donne la possibilité, en fonction des anticipations d'évolution des taux à long terme, de se couvrir contre une hausse de ceux-ci. Ces couvertures sont conformes aux règles de couverture Cash-Flow Hedge en IAS39, qui sont de nature à faire apparaître toute sur-couverture. Ainsi, ces opérations n'excèdent jamais un à deux semestres de production et sont minorées pour tenir compte d'un risque toujours potentiel de moindre production. Au 31 décembre 2013, la production future ne fait pas l'objet d'une couverture par anticipation du risque de taux.

La maîtrise du risque de taux se décompose en plusieurs volets:

- une définition de la politique générale ;
- une limite permettant d'intégrer la nécessaire « granularité » des swaps mis en place ;

1.6.3.3 Risque de contrepartie

Facteurs de risque

BPF est exposée au risque de contrepartie à trois titres:

- les opérations de marché réalisées pour couvrir le risque de taux et le risque de change opérationnel ;

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Les opérations de placement sont effectuées soit sous la forme de Titres de Créances Négociables émis par des banques de premier plan, soit sous la forme de souscription d'OPCVM garantis en capital et en performance par ces mêmes banques, soit sous la forme de Bons monétaires et chaque contrepartie fait l'objet d'une analyse financière pour s'assurer de sa pérennité et de sa solvabilité, et se voit attribuer une notation sur base d'un modèle interne.

Les produits dérivés sont traités dans le cadre de conventions ISDA ou nationales et font l'objet d'appels de marge avec les contreparties les plus actives (98,3% de l'encours au 31 décembre 2013).

1.6.3.4 Risque de Change

Facteurs de risque

BPF est soumis à deux natures de risque de change:

- le risque de change structurel (au 31 décembre 2013, la position de change structurelle s'élève à 480 M€) ;
- le risque de change opérationnel (au 31 décembre 2013, la position de change opérationnelle s'élève à 0,6 M€).

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Les positions structurelles et les résultats futurs ne font pas l'objet d'une couverture car, la durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture

- des indicateurs de risque de taux et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque ;
- la simulation de stress scénarios et la définition de seuils tolérables encadrant leur impact financier ;
- l'utilisation d'instruments dérivés bénéficiant des Conventions ISDA/FBF et avec appel de marge (CSA).

La surveillance du risque est fondée sur des indicateurs et des reportings établis à fréquence mensuelle concernant la mise en œuvre de la politique retenue et le coût d'une déformation de la courbe de taux d'intérêt y compris en situation de stress. Le Comité mensuel de refinancement, le Comité Risques et le Comité d'audit suivent la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de taux.

- le placement de sa facilité de liquidité.
- la gestion, par délégation, dans le cadre des opérations de titrisation, du placement des réserves des Fonds Communs de Titrisation (FCT).

Les dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires de catégorie « Investment Grade ».

Les utilisations des limites sont mesurées et vérifiées quotidiennement et les éventuels dépassements sont communiqués chaque jour. Un récapitulatif des éventuels dépassements de limites est présenté chaque mois lors du Comité de refinancement de BPF ainsi que lors des Comités risques et des Comités d'audit. Le Comité de refinancement de BPF est également sollicité pour valider des évolutions du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance du risque contrepartie visant à en accroître l'efficacité.

représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

En ce qui concerne les positions opérationnelles, la politique fixée vise à les réduire au maximum afin d'immuniser le résultat de la Banque en cas de variations des taux de change. En pratique, seules des positions résiduelles limitées, dument cernées peuvent ne pas être couvertes. Une limite de position résiduelle d'une contre-valeur maximale de 5 m € a été fixée.

1.6.3.5 Risques de marché

BPF a pour politique de ne pas être en situation de Risques de marché au sens de la réglementation bancaire. Les opérations sur instruments dérivés, de taux ou de change, qui sont conclus ont pour vocation de couvrir des éléments du bilan qui par ailleurs, n'ont

La surveillance du risque prend la forme d'un reporting mensuel mettant en évidence les positions de change structurelles et opérationnelles et d'un suivi du risque de change opérationnel de BPF lors de chaque Comité mensuel de refinancement, Comité risques et Comité d'audit.

pas pour vocation d'être cédés à court terme. BPF s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

1.6.4 Risques liés aux opérations de titrisation

Facteurs de risque

Les titrisations initiées par BPF sont des cessions sans recours à des Fonds Commun de Titrisation et la Banque conserve une partie du risque au travers de la détention de parts dites subordonnées de même qu'au travers d'autres mécanismes de rehaussement de crédit y compris, les réserves de liquidité.

Outre la détention de parts du Fonds Commun de Titrisation, les risques encourus par BPF sont:

- une dégradation inattendue et exceptionnelle de la qualité des actifs cédés ;

- un fort infléchissement de la production nouvelle de financements ayant un impact pour celles des titrisations à rechargement ;
- une appréciation inadéquate de la substance économique de l'opération ou de la qualité des actifs au moment de l'origination de l'opération.

Ces trois risques débouchent sur une activation des triggers et potentiellement sur un amortissement accéléré qui au-delà, pourrait déboucher sur un risque de réputation et une plus grande difficulté à émettre sur le marché des ABS Auto loans.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Lors du montage d'une opération de titrisation, BPF s'entoure du conseil de banques arrangeuses. Par ailleurs, BPF dispose maintenant d'un savoir-faire de plus de dix ans en matière de titrisation de créances. Afin d'assurer et maintenir une connaissance approfondie des créances titrisées, chaque opération de titrisation s'adresse à un « portefeuille » très cohérent ; à savoir essentiellement, un pays - une technique de financement - une typologie de financement - une typologie de clientèle. Les créances sont toujours originées, portées et gérées par une filiale

ou une succursale de BPF (aucun indicateur n'est laissé à la connaissance des équipes de gestion client et de recouvrement leur permettant d'identifier le caractère titrisé ou non des créances sur lesquelles elles sont amenées à intervenir). Les opérations de titrisation de BPF sont notées par les agences de notation, puis suivies durant toute la vie du fonds. Ceci permet d'intégrer différents scénarios de crise, avant le placement des titres puis pendant toute la vie du fonds.

1.6.5 Risque de concentration

Facteurs de risque

BPF est soumise à plusieurs natures de risque de concentration :

- le risque de concentration individuel des opérations de crédit ;
- le risque de concentration sectoriel des opérations de crédit ;
- le risque de concentration des refinancements bancaires.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Le niveau du risque de concentration est appréhendé par des indices de concentration pour les risques de concentration sectorielle et individuelle des opérations de crédit. Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle, de concentration sectorielle et de concentration des établissements de crédit accordant des lignes bancaires à BPF.

Selon leur nature, les limites de risque de concentration sont présentées à fréquence trimestrielle au Comité risques de Banques PSA Finance ou au Comité de refinancement de BPF.

BPF tient compte de l'impact de la notation du Groupe PSA Peugeot Citroën pour connaître le niveau maximum d'engagements sur son actionnaire.

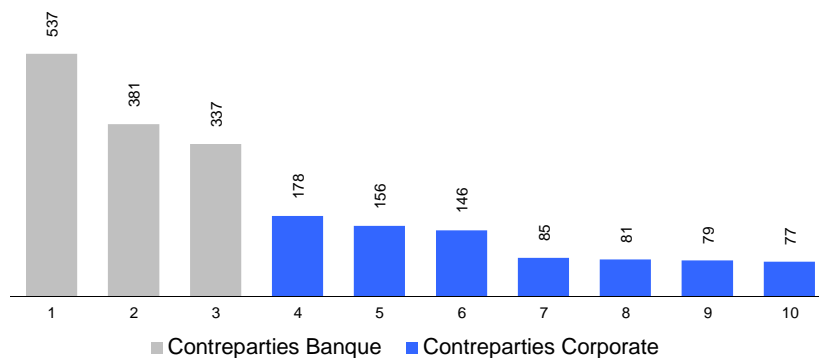
Au 31 décembre 2013, les engagements de BPF envers le groupe PSA Peugeot Citroën s'élèvent à 252 m € soit 9,4% des fonds propres prudentiels.

A cette même date les 10 principaux engagements de BPF, hors ceux sur le groupe PSA Peugeot Citroën représentent un montant total de 2 057 m € soit 76,6% des fonds propres prudentiels. Par catégorie de contrepartie ces 10 principaux engagements se décomposent de la façon suivante :

- Banques : 1 256 m € / 46,7% des fonds propres prudentiels ;
- Corporate réseau (hors PSA) : 478 m € / 17,8% des fonds propres prudentiels ;
- Corporate hors réseau et assimilés : 324 m € / 12,1% des fonds propres prudentiels ;

LES 10 PRINCIPALES EXPOSITIONS PONDEREES EN MATIERE DE RISQUE DE CREDIT

(Montants exprimés en millions d'euros, hors groupe PSA Peugeot Citroën)



1.6.6 Risque opérationnel

Définition du risque et facteurs de risque

BPF définit le risque opérationnel comme « le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel de la

Banque et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris d'événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte ».

Identification et évaluation du risque, maîtrise et surveillance du risque

BPF est exposée à un risque d'incident sur l'ensemble des familles bâloises de risque opérationnel:

- fraude interne et fraude externe ;
- pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;
- clients, produits et pratiques commerciales ;
- dommages aux actifs corporels ;
- dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ;
- exécution, livraison et gestion des processus.

BPF est principalement exposée à des « risques opérationnels » en rapport avec le risque de crédit pour l'essentiel, des fraudes externes et dans une mesure largement moindre, à des risques sur ses activités externalisées auprès de prestataires ou de partenaires.

Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités de BPF a été établie et est tenue à jour. Elle identifie et hiérarchise sur quatre niveaux les risques opérationnels qui sont classés par activités, processus et sous-processus.

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs de maîtrise du risque qui sont intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de second niveau exercés par les fonctions de contrôle permanent. Ils peuvent aussi se décliner sous forme de règles de décision et de délégations ainsi que dans des dispositions spécifiques intégrées aux systèmes informatiques. Des Plans de Reprise d'Activité ont été définis et déployés pour les locaux et systèmes d'information, tant centraux (siège) que locaux (filiales et succursales). Ils sont testés une fois par an.

1.6.7 Risque de non-conformité

Définition et facteurs de risque

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques,

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire. Le dispositif mis en place vise à recenser les changements ainsi que les motifs des sanctions émanant des autorités de tutelle, analyser les informations ainsi recueillies et enfin évaluer les impacts sur : la relation client, les processus et l'organisation, les systèmes d'information, le périmètre d'activité et plus généralement sur le modèle économique.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via l'adaptation des procédures, instructions ou modes opératoires, la détection des

ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

personnes politiquement exposées ou faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs, la fixation de critères et de seuils de significativité des anomalies en matière de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme ainsi qu'un dispositif d'alerte professionnelle.

La surveillance du risque de non-conformité est effectuée en priorité localement notamment sur base du contrôle des risques de non-conformité. Un suivi et une analyse, en corrobore le niveau de risque, dans le cadre des Comités Conformité organisés de façon trimestrielle par la fonction Conformité du siège.

1.6.8 Risque de réputation

Définition du risque de réputation et facteurs de risque

Pour BPF le risque de réputation se décompose en:

- un risque spécifique, correspondant au « Risque de réputation et d'image auprès notamment des clients finaux, clients réseaux, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;
- une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du risque de réputation

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure lié à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne : il en est notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que:

- le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle ;
- la validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;

- le suivi Qualité des relations avec la clientèle ;
- la validation des nouveaux produits par les entités juridiques, fiscales et conformité ;
- le dispositif d'alerte professionnelle.

Afin de mieux suivre son risque de réputation BPF a mis en place un dispositif de suivi des discussions et des messages figurant dans des forums, blogs, etc.

1.6.9 Risque des activités d'assurance et services

BPF exerce une activité d'assureur à travers deux compagnies d'assurance, dont l'une « vie » et l'autre « non vie », qui proposent des contrats

d'assurance commercialisés en synergie avec les contrats de financement commercialisés par BPF.

Facteurs de risque

L'activité Assureur de Banque PSA Finance supporte trois risques :

- le risque de souscription et de sous-provisionnement ;
- les risques financiers de marché associés aux placements réalisés ;
- le risque de contrepartie.

Mesure, Maîtrise et Surveillance des risques des activités des sociétés d'assurance

La politique de souscription et la politique de gestion des sinistres sont encadrées par des limites de risques et sont suivies dans des reportings présentés chaque mois en Comité technique. Des stress scénarios ont été élaborés et différentes méthodes statistiques de contrôles sont utilisées. Les méthodes de provisionnement adoptées sont celles préconisées par la réglementation des assurances et sont revues par un actuaire externe qui contrôle les travaux effectués par l'actuaire interne. Cette revue se matérialise par un rapport de certification des provisions techniques. Enfin, la sinistralité est présentée et analysée lors de chaque Conseil d'Administration.

Les risques financiers de marché sont encadrés par une politique d'investissement comprenant :

- des règles d'allocation des actifs détenus (types d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activité, poids relatif maximal au sein de l'ensemble des actifs financiers détenus) et de gestion du risque de change ;
- des placements à court et moyen terme principalement sous forme de UCITS de droit français ;
- une durée moyenne des placements n'excédant pas dix-huit mois ;
- une sélection des contreparties se limitant aux seules contreparties « investment grade » ;

- des stress scénarios.

Les ratios prudentiels de solvabilité « Solvency 1 » font l'objet d'un suivi mensuel qui permet de vérifier le respect de l'ensemble des ratios de solvabilité des Compagnies. Les procédures locales des Compagnies vont au-delà des exigences du régulateur MFSA qui prévoit un suivi et un reporting trimestriel à l'autorité de contrôle. Les ratios sont présentés et analysés à chaque Comité d'Investissement (qui est responsable du suivi de la solvabilité) et au Conseil d'Administration.

Les ratios « Solvency 2 », sont dès à présent calculés annuellement et les données sont transmises au conseil d'administration. Aucun impact majeur n'est attendu sur la base du capital actuel de nos sociétés. Un plan de mise en œuvre rigoureux a été entamé dès 2012 pour que BPF soit en phase avec la directive lors de son application totale en 2016. Tout au long de l'année 2013, une importance particulière a été accordée à la formalisation du système de gestion des risques; Il s'agit d'un ensemble de processus constituant un outil pour évaluer les besoins de solvabilité globaux liés au profil de risque de BPF et qui deviendra de plus en plus important pour la prise de décision et l'analyse stratégique au sein de l'entreprise.

1.6.10 Corrélation entre BPF et son actionnaire

Définition du risque de corrélation et facteurs de risque

De par son appartenance à un groupe et du fait de ses activités captives, l'activité et la rentabilité de BPF peuvent être partiellement influencées par un certain nombre de facteurs prenant naissance au niveau du groupe PSA Peugeot Citroen :

- des facteurs économiques et financiers : la performance commerciale, les résultats financiers,

les perspectives de rentabilité et in fine le rating du groupe PSA Peugeot Citroen ;

- des facteurs stratégiques : développement produit et implantations géographiques ;
- des facteurs liés à la réputation et à l'image de Marque du groupe PSA Peugeot Citroen.

Mesure, Maîtrise et Surveillance de la corrélation entre BPF et son actionnaire

Les différents facteurs de risque ont été hiérarchisés et ont été appréhendés dans le cadre des stress scénarios. Le risque de corrélation principal concerne celui qui lie étroitement, du fait de la méthodologie retenue par les agences de notation, le niveau de notation à court et à long terme du groupe PSA Peugeot Citroen et de BPF. La répercussion sur la

notation de BPF de la dégradation de la notation de son actionnaire sous certains seuils et le fait que la note à court terme et/ou la note à long terme puisse ne plus être Investment grade ou puisse fermer l'accès à certains marchés financiers a été étudié dans le cadre des stress scénarios et du « Contingency plan » du risque de liquidité.

1.7 Contrôle interne

Conformément au règlement 97-02, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par BPF s'articule autour des fonctions du contrôle permanent et du contrôle périodique, et d'un premier niveau de responsabilité qui a pour cadre les unités opérationnelles.

BPF a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. La charte de contrôle interne de la Banque fixe les organisations, les moyens, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle de la Banque.

1.7.1 Le dispositif de contrôle permanent

1.7.1.1 Les contrôles de premier niveau, socle du dispositif de contrôle interne

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant

les divers contrôles à effectuer, ou par des agents dédiés à ces fonctions au sein même de ces structures. Les contrôles de premier niveau font l'objet d'une surveillance par les organes du contrôle permanent.

1.7.1.2 Le contrôle permanent

Contrôle de deuxième niveau, ses différentes missions concernent le contrôle de la conformité ainsi que le contrôle des risques opérationnels des sociétés financières, des entités Assurance et des structures centrales, y compris celui des prestations assurées par le groupe PSA Peugeot Citroën pour le compte de BPF, c'est-à-dire les activités de refinancement et de la trésorerie. Il est donc organisé en trois départements:

- contrôle de la conformité ;
- contrôle des risques opérationnels des sociétés financières et des structures centrales ;
- contrôle des risques opérationnels comptables, informatiques, de refinancement et de trésorerie.

La fonction conformité assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité. Elle veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, et à la conformité des produits nouveaux ou modifiés de façon significative. Elle met en œuvre les outils et formations appropriés. Elle est enfin responsable de la veille réglementaire.

Les missions du contrôle des risques opérationnels portent sur:

- l'évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels atteint par les dispositifs de contrôle mis en œuvre dans les structures centrales, les filiales et les succursales de la Banque, ainsi que chez les prestataires ;

- l'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans l'ensemble des structures de la Banque ;
- la formalisation et le suivi des recommandations ;
- la collecte, l'analyse et le suivi des pertes et incidents opérationnels, enregistrés dans la cartographie des risques.

Ce département contrôle notamment l'exécution régulière par les opérationnels des contrôles clés de 1er niveau effectués sur les risques identifiés comme majeurs.

Le département du contrôle des risques opérationnels relevant de la comptabilité, du refinancement et de la trésorerie, et des prestations informatiques, assure le contrôle récurrent de l'ensemble de ces activités. Il a notamment développé pour la comptabilité le contrôle sur certificat, document signé des responsables financiers des filiales et succursales de la Banque attestant à l'issue de chaque clôture de l'exécution et du résultat des contrôles clés sur les risques comptables majeurs.

Ces départements disposent d'une cartographie des risques, outil recensant l'ensemble des risques auxquels la Banque est exposée. Elle contribue à vérifier la robustesse du dispositif de contrôle de BPF, en mettant en regard les risques bruts identifiés, les pertes liées à ces risques, les dispositifs de contrôle de premier niveau et le résultat de ces contrôles, ainsi que le résultat des contrôles de deuxième niveau et enfin le risque résiduel.

1.7.2 Le dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique, contrôle de troisième niveau, vérifie la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il est exercé par les équipes d'audit sous forme de missions ponctuelles conduites selon un plan triennal couvrant l'ensemble des organisations et entités de la Banque, y compris la sous-traitance.

1.7.3 La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif

Le dispositif de contrôle interne est suivi par les organes délibérant et exécutif, notamment par la tenue de comités.

Le Conseil d'Administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la Banque et s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du comité d'audit, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents. Le comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an.

Le comité d'audit de la Banque priorise ses missions en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives se trouvent la planification, supervision et revue des audits internes, et la revue du plan d'audit des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles dans les contrôles internes identifiées par les auditeurs externes.

Le comité d'audit s'assure également du respect de la conformité aux exigences réglementaires, Bâle II

entre autres, et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, le comité d'audit passe en revue les comptes consolidés de la Banque ainsi que les états financiers respectifs des filiales du groupe à la lumière des méthodes comptables utilisées.

Le cas échéant, le comité peut demander à consulter le Président de BPF, les Directeurs Généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l'exercice de sa fonction. Plusieurs fois par an, le Président du comité d'audit reçoit les représentants des contrôles périodiques et permanents et de la filière Risques sans la présence de la direction de BPF.

L'organe exécutif est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens. Il exerce sa mission dans ce domaine en particulier en s'appuyant sur les comptes rendus de la réunion du contrôle interne, instance centrale d'animation opérationnelle du contrôle interne.

1.7.4 La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exercent au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles ainsi qu'aux directions centrales. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du comité d'audit trimestriel ou dans le cadre de comités opérationnels, réunis régulièrement au niveau des directions centrales ou des sociétés de financement, les principales orientations de la Banque sont précisées et mises en œuvre. Ces comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, où sont examinées les évolutions des impayés et des pertes, analysées les performances des

outils de sélection du risque pour les portefeuilles retail et entreprise (flottes et réseaux de distribution).

Au cours de ces comités, sont également présentées pour décision les évolutions du dispositif Bâle II :

- les marges relatives à l'activité de financement ;
- les produits et processus, y compris les risques associés ;
- les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés soit au niveau d'un comité de crédit groupe, soit au niveau du comité de crédit local selon les délégations en vigueur ;
- le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion des risques de liquidité, taux et change de la Banque ;
- le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- les travaux de la conformité.

1.8 Actionnariat

1.8.1 Capital

Banque PSA Finance (« BPF ») est une Société Anonyme de droit français. Son siège social est situé au 75 avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris, en France. BPF est un établissement de crédit agréé sous la supervision du régulateur bancaire français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ; le groupe mène ses opérations à travers le monde par l'intermédiaire de succursales et filiales. Ces dernières sont également détentrices de licences dédiées à leurs activités lorsque celles-ci le nécessitent.

Le capital social de 177 408 000 euros, versé au 8 novembre 2002, est resté inchangé depuis cette date.

1.8.2 Conventions intra-groupe

BPF est engagée avec le groupe PSA Peugeot Citroën ("PSA") qui réalise des prestations de services de soutien à BPF comme à ses filiales et succursales à l'étranger, au titre d'un contrat de service portant notamment sur la gestion du refinancement et de la trésorerie selon lequel PSA, à travers son département « Corporate Financement et Trésorerie », agit pour le compte de BPF sur les questions relatives à la gestion de la trésorerie, aux opérations placées sur les marchés des capitaux, au refinancement et aux

Il est réparti entre 11 088 000 actions entièrement libérées de 16 euros de nominal chacune.

La totalité du capital de BPF est détenu majoritairement par la société Peugeot S.A. (soit 8 307 994 actions représentant 74,93% du capital) et par deux filiales détenues à 100% par PSA, à savoir la société Automobiles Peugeot SA (qui détient 1 780 002 actions soit 16,05% du capital de BPF) et par la société Automobiles Citroën SA (qui détient 1 000 001 actions soit 9,02% du capital de BPF). 3 actions sont également détenues individuellement par 3 membres du Conseil d'Administration.

opérations de titrisation. PSA gère également le risque de contrepartie, les risques de change et de taux et le risque de liquidité. PSA fournit enfin à BPF une assistance en termes de mise à disposition d'effectifs sur ses métiers centraux.

PSA est rémunérée via une commission de service, à laquelle s'ajoutent des honoraires pour transactions ou opérations spécifiques. Les montants totaux pris en charge par le groupe BPF à ce titre en 2013 se sont élevés à 86 millions d'euros.

1.8.3 Propositions de Résolutions pour l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 7 Avril 2014

Délibérations à caractère ordinaire :

Première résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes consolidés du groupe BANQUE PSA FINANCE, des commentaires du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes

consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31.12.2013, tels qu'ils viennent de lui être présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Deuxième résolution : Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice écoulé, ainsi que du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2013, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2013, qui font ressortir un bénéfice de 237.805.374,11 euros.

Troisième résolution : Affectation du résultat de la société

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 1.042.544.824,56 euros, constitué par le bénéfice de l'exercice 2013 à hauteur de 237.805.374,11 euros, majoré du report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent à hauteur de 804.739.450,45 euros.

Elle décide d'affecter comme suit ce bénéfice distribuable :

- aux actions 222 868 800,00 euros
- à la réserve de centralisation (diminution) -34 063 411,70 euros
- au report à nouveau 853 739 436,26 euros

Un dividende de 20,10 euros par action sera mis en paiement dans les jours suivants l'assemblée Générale du 7 avril 2014.

L'Assemblée Générale prend note qu'au titre des exercices 2010, 2011 et 2012 les dividendes versés ont été respectivement de 14,00€, 48,00 € et 25,30 €.

Quatrième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, pour une durée de six

ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2020 à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cinquième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur d'AUTOMOBILES PEUGEOT, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de

l'Assemblée Générale appelée en 2020 à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Sixième résolution : Jetons de présence

L'Assemblée Générale décide, au titre des jetons de présence pour l'exercice 2014, d'allouer un montant global annuel de 40.000 € que le Conseil

d'Administration répartira librement entre les administrateurs.

Septième résolution : Rapport spécial sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, approuve

ce rapport et approuve sans réserve les conventions qui y sont mentionnées.

Huitième résolution : Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives, ainsi que toutes

mesures de publicité et notamment tout dépôt au greffe du Tribunal de Commerce, prévues par la législation en vigueur.

Délibération à caractère extraordinaire :

Neuvième résolution : Autorisation d'émettre des titres donnant directement ou indirectement accès au capital social

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, de même qu'en application des dispositions de l'article L 225-129-2 et L 228-92 du Code de Commerce,

éventuellement pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières précédemment émises) ne pourra avoir pour effet de porter le capital social, actuellement fixé à 177.408.000 €, à un montant supérieur à 300.000.000 €, le montant des primes d'émission et/ou de remboursement n'étant pas compris dans le plafond précité.

I. Délégué au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital, à réaliser au moyen de :

- l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions de Banque PSA Finance et/ou de toutes valeurs mobilières autres que des actions pouvant être libellées en euros ou en devises étrangères.
- et/ou l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes d'émission, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

II. Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, (en ce compris les émissions d'actions à émettre

III. Décide que les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières émises en vertu de la présente neuvième résolution.

IV. Décide :

- Que les actions non souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit à titre réductible un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes ;
- Qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes d'émission, les droits formant rompus ne seront pas

négociables et les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits, 30 jours au plus tard après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;

- Qu'en cas d'émission de valeurs mobilières composées, les actionnaires ne disposeront d'aucun droit préférentiel de souscription sur les

actions à émettre au profit des titulaires de ces valeurs mobilières ;

La présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois (26) à compter de la date de la présente assemblée et se substitue à la délégation conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 20 avril 2012 qui se trouve ainsi privée d'effet.

1.8.4 Information sur les organes de direction générale et d'administration

1.8.4.1 Conseil d'administration

BPF est une Société Anonyme dont les statuts ont fixé la composition du Conseil d'Administration à 3 membres au moins et 12 au plus, dont un tiers au maximum peut être âgé de plus de 65 ans (70 ans étant la limite maximale). Le Conseil d'administration est actuellement constitué de 7 administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. En respect avec la loi française, les administrateurs peuvent être remerciés à tout moment. Chacun d'entre eux est nommé pour une période de six années. Seuls deux administrateurs non-salariés du Groupe PSA Peugeot Citroën reçoivent des jetons de présence, les autres administrateurs assumant leur mandat à titre gracieux.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de BPF et s'assure de sa mise en œuvre effective par les organes de direction. Les règles internes au Conseil d'administration stipulent qu'il doit évaluer de manière régulière la stratégie de BPF et prendre des décisions sur les changements de cap touchant essentiellement son refinancement, la structure de direction et les transactions majeures, en particulier les partenariats, acquisitions et cessions pouvant avoir un impact sur son bilan et ses résultats ou le profil de risque de la Banque.

Liste des mandats exercés et expirés sur l'exercice 2013 par les Administrateurs de BPF et les Représentants Permanents d'Administrateurs

Noms	Autres mandats exercés
<p>Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON Président du Conseil d'Administration et Administrateur Début de mandat : 3 avril 2013 Echéance du mandat: 2014 Né le 19 mars 1965</p>	<p>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2013</p> <p>Membre du Directoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peugeot S.A. <p>Vice-Président et Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • PSA International S.A. (Suisse) <p>Membre du Conseil de Surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gefco <p>Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Automobiles Citroën • Faurecia • Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd (Chine) <p>Représentant permanent de Peugeot S.A.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration d'Automobiles Peugeot <p>Représentant permanent du CCFA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration d'Auto Motorcycle Promotion <p>Mandats expirés au cours de l'exercice 2013</p> <p>Président du Conseil de Surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peugeot Finance International N.V. (Pays-Bas) <p>Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peugeot Citroën Automobiles • PCMA Holding B.V. (Pays-Bas)
<p>Philippe ALEXANDRE Directeur Général et Administrateur Début de mandat : 25 mars 2009 Echéance du mandat : 2015 Né le 10 Août 1956</p>	<p>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2013</p> <p>Président du Conseil d'Administration et Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CrédiPar • Société Financière de Banque - Sofib • Compagnie pour la location de véhicules - CLV <p>Président du Conseil d'Administration</p> <ul style="list-style-type: none"> • PSA Wholesale Limited (Royaume-Uni) <p>Représentant du Gérant Associé, Banque PSA Finance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sofira <p>Vice-Président</p> <ul style="list-style-type: none"> • PSA Finansman AS (Turquie) <p>Mandat expiré au cours de l'exercice 2013</p> <p>Représentant permanent de Banque PSA Finance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'Administration de Sofib

Philippe VARIN

Administrateur

Début de mandat : 20 Juillet 2009

Echéance du mandat: 2015

Né le 8 Août 1952

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2013

Président du Directoire

- Peugeot S.A.

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Peugeot Citroën Automobiles

Président et Administrateur

- Institut pour la Ville en Mouvement

Administrateur

- Faurecia
- PCMA Holding B.V. (Pays-Bas)
- Compagnie de Saint Gobain

Mandat expiré au cours de l'exercice 2013

Administrateur non exécutif

- BG Group PLC (Royaume-Uni)

Michel PHILIPPIN

Administrateur et Président du Comité d'Audit

Début de mandat : 20 avril 2012

Echéance du mandat : 2018

Né le 26 juin 1948

Aucun autre mandat exercé au cours de l'exercice 2013

Aucun mandat expiré au cours de l'exercice 2013

François PIERSON

Administrateur et Membre du Comité d'Audit

Début de mandat : 9 juillet 2012

Echéance du mandat : 2019

Né le 29 mai 1947

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2013

Président Directeur Général

- AGIPI (Association)

Président du Conseil d'Administration

- AXA Corporate Solutions Assurances (SA)
- Interner Partner Assistance SA (Belgique)
- Associations Diffusion Services - ADIS (SA)

Président

- Association Prévention Routière
- Ecole de Management Kedge (Marseille et Bordeaux)
- Ecole de la Seconde Chance (Hauts-de-Seine)

Administrateur

- AXA Assurances IARD Mutuelle (SAM)
- AXA Assurances Vie Mutuelle (SAM)
- ASAF (Association - gestion)
- AFPS (Association - gestion)
- UCAR (SA)
- USAP (club sportif)
- AXA Assurance Maroc (SA)
- AXA Cameroun (SA)
- AXA Côte d'Ivoire (SA)
- AXA Gabon (SA)
- AXA Sénégal (SA)
- AXA Holding Maroc (SA)

- AXA General Insurance Co, Ltd (Corée du Sud)
- AXA Assurances Algérie Dommage (SPA Algérie)
- AXA Assurance Algérie Vie (SPA Algérie)
- AXA Aurora Vida, S.A., De Seguros y Reaseguros (SA Espagne)
- AXA Seguros Generales, S.A. De Seguros y Reaseguros (SA Espagne)
- AXA Vida S.A. De Seguros Y Reaseguros (SA Espagne)

Mandat expiré au cours de l'exercice 2013

Administrateur

- AXA Assistance SA (SA)
- AXA Global P&C (SA)
- AXA France Vie (SA)

Peugeot S.A

Administrateur

Début de mandat : 15 Décembre 1982
Echéance du mandat: 2018

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2013

Administrateur

- Automobiles Citroën
- Automobiles Peugeot

Membre

- GIE PSA Peugeot Citroën
- Institut pour la Ville en Mouvement
- GIE PSA Trésorerie
- ANSA

Aucun mandat expiré au cours de l'exercice 2013

Pierre TODOROV

**Représentant permanent de Peugeot S.A.
et Membre du Comité d'Audit**

Depuis le 28 Juillet 2011

Né le 15 Mai 1958

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2013

Président

- DJ6

Membre du Conseil de Surveillance

- Gefco

Administrateur

- Automobiles Peugeot
- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - Crédipar
- Peugeot Citroën Automoviles Espana S.A. (Espagne)
- PCMA Holding B.V. (Pays-Bas)

Représentant permanent de Peugeot S.A.

- Conseil d'administration d'Automobiles Citroën

Représentant permanent d'Automobiles Peugeot

- Conseil d'Administration du Football Club-Sochaux Montbéliard

Gérant

- DJ56
- DJ57
- DJ58

Aucun mandat expiré au cours de l'exercice 2013

Automobiles Peugeot

Administrateur

Début de mandat : 15 Décembre 1982

Echéance du mandat: 2014

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2013

Administrateur

- Football Club Sochaux -Montbéliard S.A.
- GLM1
- Institut pour la Ville en Mouvement
- Société Financière de Banque - Sofib
- Peugeot Algérie (Algérie)
- Peugeot Espana S.A. (Espagne)
- SOPRIAM (Maroc)
- SOMACA (Maroc)
- Société Tunisienne Automobile Financière Immobilière et Maritime (Tunisie)

Gérant associé

- Peugeot Média Production SNC

Aucun mandat expiré au cours de l'exercice 2013

Maxime PICAT

Représentant permanent d'Automobiles Peugeot

Depuis le 1er octobre 2012

Né le 26 mars 1974

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2013

Directeur Général et Administrateur

- Automobiles Peugeot

Président

- Peugeot Motocycles

Aucun mandat expiré au cours de l'exercice 2013

Liste des mandats exercés sur l'exercice 2013 par les Directeurs Généraux Délégués non Administrateurs de BPF

Noms	Autres mandats exercés
<p><i>Bernard DARRIEUTORT</i> Directeur Général Délégué Début de mandat : 19 Novembre 2007 Echéance du mandat: 2015 Durée du mandat alignée sur celle du Directeur Général Né le 5 Janvier 1949</p>	<p>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2013</p> <p>Vice-Président</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dongfeng Peugeot CitroPen Auto Finance Company (Chine) <p>Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Banco PSA Finance Brasil S.A. (Brésil) • PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A. (Brésil) <p>Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. (Argentine) <p>Aucun mandat expiré au cours de l'exercice 2013</p>
<p><i>Alain MARTINEZ</i> Directeur Général Délégué Début de mandat : 25 juillet 2011 Echéance du mandat: 2015 Durée du mandat alignée sur celle du Directeur Général Né le 20 septembre 1958</p>	<p>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2013</p> <p>Président et Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • PSA Finance Suisse (Suisse) • PSA Renting ITALIA SPA (Italie) • PSA Factor ITALIA SPA (Italie) • PSA GESTAO- Comércio e Aluguer de Veiculos, SA (Portugal) <p>Membre du Conseil de Surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> • PSA Financial Holding B.V. (Pays-Bas) • BPF Financiranje d.o.o. (Slovénie) <p>Chairman</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bank PSA Finance Rus (Fédération de Russie) <p>Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • PSA Wholesale Limited (Royaume-Uni) • PSA Financial d.o.o. (Croatie) • Peugeot Finance International N.V. (Pays-Bas) <p>Mandats expirés au cours de l'exercice 2013</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peugeot Finance International N.V. (Pays-Bas)

1.8.4.2 Comités

A. Le comité d'audit

Au 1^{er} janvier 2014, le comité d'audit est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Peugeot Citroën
Michel PHILIPPIN, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
François PIERSON	Administrateur de Banque PSA Finance
Pierre TODOROV	Représentant permanent de PEUGEOT SA au Conseil d'Administration de BPF et Secrétaire Général du Groupe PSA

B. Le comité exécutif

Au 1^{er} janvier 2014, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Philippe ALEXANDRE	Directeur Général Banque PSA Finance
Alain MARTINEZ	Directeur Général Délégué et Responsable Europe Export et Russie
Bernard DARRIEUTORT	Directeur Général Délégué de BPF et Responsable Chine
Michel ARNAUD	Responsable Amérique Latine
Andrea BANDINELLI	Président Directeur Général Crédipar
Catherine BOULANGER	Secrétaire Général et Responsable du Contrôle Permanent
Philippe GRANGE	Responsable Audit
Frantz KRAUTTER	Responsable Ressources Humaines & Excellence System
Frédéric LEGRAND	Responsable Opérations et Risques Corporate
Jean-François MADY	Responsable Finances, Assurances, Comptabilité
Jean-Marc SANTOLARIA	Responsable Marketing & Innovation
Patrice VOLOVIK	Responsable Opérations et Risques Retail

2

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2013

<u>2.1</u>	<u>Bilan consolidé</u>	<u>60</u>
<u>2.2</u>	<u>Compte de résultat consolidé</u>	<u>61</u>
<u>2.3</u>	<u>Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</u>	<u>62</u>
<u>2.4</u>	<u>Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires</u>	<u>62</u>
<u>2.5</u>	<u>Tableau des flux de trésorerie consolidés</u>	<u>64</u>
<u>2.6</u>	<u>Notes aux états financiers consolidés</u>	<u>65</u>
<u>2.7</u>	<u>Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière annuelle</u>	<u>120</u>

2.1 Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013	31.12.2012
Actif		
Caisse, banques centrales, CCP (Note 4)	466	18
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Note 5)	783	1 407
Instruments dérivés de couverture (Note 6)	89	327
Actifs financiers disponibles à la vente (Note 7)	10	12
Prêts et créances sur les établissements de crédit (Note 8)	1 439	1 221
Prêts et créances sur la clientèle (Notes 9, 34 et 37)	21 312	23 061
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (Notes 10 et 24.5)	23	85
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Actifs d'impôts courants (Note 36.1)	43	62
Actifs d'impôts différés (Note 36.1)	136	141
Comptes de régularisation et actifs divers (Note 11)	563	622
Participations dans les entreprises mises en équivalence (Note 12)	83	46
Immobilisations corporelles (Note 13)	17	14
Immobilisations incorporelles (Note 13)	70	86
Ecarts d'acquisition (Note 14)	83	83
Total de l'actif (Note 37)	25 117	27 185
Passif		
Banques centrales, CCP	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (Note 15)	3	2
Instruments dérivés de couverture (Note 16)	62	114
Dettes envers les établissements de crédit (Notes 17 et 37)	6 268	8 105
Dettes envers la clientèle (Note 18)	1 334	367
Dettes représentées par un titre (Notes 19 et 37)	12 624	13 326
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (Notes 20 et 24.5)	107	226
Passifs d'impôts courants (Note 36.1)	44	54
Passifs d'impôts différés (Note 36.1)	410	391
Comptes de régularisation et passifs divers (Note 21)	866	1 082
Provisions techniques des contrats d'assurance (Note 22.1)	56	41
Provisions (Note 23)	49	55
Dettes subordonnées	-	-
Capitaux propres	3 294	3 422
- Capitaux propres part du groupe	3 252	3 384
- Capital et réserves liées	835	835
- Réserves consolidées	2 607	2 665
- dont résultat net - part du groupe	223	281
- Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(190)	(116)
- Intérêts minoritaires	42	38
Total du passif (Note 37)	25 117	27 185

2.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013	31.12.2012
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (Note 37.2)	1 446	1 590
- Intérêts et produits au coût amorti (Notes 28 et 37.3)	1 477	1 608
- Variation de juste valeur des crédits couverts en risque de taux (Note 24.5)	(62)	12
- Intérêts des instruments financiers de couverture (Note 29)	(69)	(70)
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture (Note 24.5)	63	(12)
- Intérêts et charges assimilées	(8)	(3)
- Autres produits et charges (Note 30)	45	55
Intérêts et produits nets de placements (Note 37.2)	15	21
- Intérêts et dividendes sur titres de placements	14	20
- Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur (Note 24.6)	-	-
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement	1	1
- Frais d'acquisition	-	-
Coût net de refinancement (Note 37.2)	(737)	(696)
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires	14	13
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits (Note 31)	(216)	(192)
- Intérêts sur dettes représentées par un titre (Note 32)	(446)	(523)
- Intérêts sur comptes d'épargne sur livret	(27)	-
- Charges sur engagements de financement reçus	(129)	(58)
- Variation de juste valeur du refinancement couvert en risque de taux (Note 24.5)	120	(42)
- Intérêts des instruments financiers de couverture	94	81
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture (Note 24.5)	(122)	49
- Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur (Note 24.6)	-	-
- Frais d'émission	(25)	(24)
Gains et pertes nets sur opérations de trading	(3)	(2)
- Opérations de taux (Note 24.6)	(2)	(4)
- Opérations de change	(1)	2
Gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Marge sur prestations de services d'assurance (Note 22.3)	109	96
- Primes acquises	145	128
- Charges de prestations	(36)	(32)
Marge sur autres prestations de services	61	66
- Produits	92	97
- Charges	(31)	(31)
Produit Net Bancaire (Notes 37.2 et 37.3)	891	1 075
Charges générales d'exploitation (Note 33)	(361)	(375)
- Personnel	(149)	(148)
- Autres charges générales d'exploitation	(212)	(227)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles (Note 13)	(28)	(18)
Gains ou pertes sur titres de participation consolidables et autres actifs immobilisés	(3)	(1)
Résultat brut d'exploitation	499	681
Coût du risque (Notes 34, 37.2 et 37.3)	(131)	(290)
Résultat d'exploitation (Notes 37.2 et 37.3)	368	391
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	8	7
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Charges des engagements sociaux (Note 23.1.F)	-	-
Produits des engagements sociaux (Note 23.1.F)	-	-
Autres éléments hors exploitation (Note 35)	-	(1)
Résultat avant impôt	376	397
Impôt sur les bénéfices (Notes 36.2 et 36.3)	(138)	(104)
Résultat net	238	293
- dont intérêts minoritaires	15	12
- dont part du groupe	223	281
Résultat par action (en euros)	20,1	25,3

2.3 Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2013			31.12.2012		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat net	376	(138)	238	397	(104)	293
- dont intérêts minoritaires			15			12
Éléments recyclables par résultat						
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (1)(2)(3)	5	(2)	3	(19)	6	(13)
- dont évaluation reprise en résultat net	(4)	1	(3)	(7)	2	(5)
- dont évaluation directe par capitaux propres	9	(3)	6	(12)	4	(8)
Ecart de conversion	(86)	-	(86)	(18)	-	(18)
Total des éléments recyclables par résultat	(81)	(2)	(83)	(37)	6	(31)
- dont intérêts minoritaires			(6)			(4)
Éléments non recyclables par résultat						
Ecart actuariels sur engagements de retraite (4)	4	(1)	3	(6)	2	(4)
Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(77)	(3)	(80)	(43)	8	(35)
- dont intérêts minoritaires			(6)			(4)
Total Résultat et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	299	(141)	158	354	(96)	258
- dont intérêts minoritaires			9			8
- dont part du groupe			149			250

(1) Les montants constatés en capitaux propres au titre de la couverture en Cash Flow Hedge, ainsi que l'impôt différé associé, sont recyclés en résultat lorsque l'élément couvert impacte le résultat.

(2) Comprend les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie, principalement les swaptions. La valeur intrinsèque des swaptions à l'échéance est étalée sur la durée du swap externe mis en place en couverture de l'encours de crédit correspondant (dans le cadre de la couverture de juste valeur). La part de résultat constatée sur la période est un produit de 4 millions d'euros au 31 décembre 2013 (cf. Note 24.2).

(3) Dont +9,2 millions d'euros au titre du "basis spread" des cross currency swaps de couverture au 31 décembre 2013 (-10,8 millions d'euros au 31 décembre 2012).

(4) La révision de la norme IAS 19 - Avantages au personnel est d'application obligatoire au 1er janvier 2013 et rétrospective (cf. Notes 2 et 3).

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées (1)			Réserves consolidées	Ecart d'évaluation - Part du groupe			Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale et autres réserves		Réévaluation des instruments dérivés de couverture	Ecart actuariels sur engagements de retraite	Ecart de conversion			
Au 31 décembre 2011	177	340	318	2 916	8	-	(92)	3 667	30	3 697
Première application IAS 19R (2)						(1)		(1)	-	(1)
Au 1er janvier 2012	177	340	318	2 916	8	(1)	(92)	3 666	30	3 696
Dividendes versés par Banque PSA Finance				(532)				(532)		(532)
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				281	(12)	(4)	(15)	250	8	258
Au 31 décembre 2012	177	340	318	2 665	(4)	(5)	(107)	3 384	38	3 422
Dividendes versés par Banque PSA Finance				(281)				(281)		(281)
Dividendes versés par les autres sociétés									(5)	(5)
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				223	3	3	(80)	149	9	158
Au 31 décembre 2013	177	340	318	2 607	(1)	(2)	(187)	3 252	42	3 294

Le capital social de 177 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 11 088 000 actions émises. Il n'y a pas eu de mouvement sur la période.

(1) Comprend le capital, les primes et les réserves de la société mère.

(2) La révision de la norme IAS 19 - Avantages au personnel est d'application obligatoire au 1er janvier 2013 et rétrospective (cf. Notes 2 et 3).

Conformément à l'amendement IAS 1 - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe "Capital" du rapport de gestion.

Les fonds propres consolidés établis conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière sont calculés de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013	30.06.2013	31.12.2012
Fonds propres de base			
Capitaux propres consolidés publiables	3 294	3 246	3 427
Mise en équivalence des sociétés d'assurances : part des minoritaires	(16)	(13)	(15)
Capitaux propres consolidés réglementaires (1)	3 278	3 233	3 412
Plus-values latentes sur couverture de flux de trésorerie	1	-	4
Distribution prévisionnelle groupe PSA Peugeot Citroën	(229)	(72)	(281)
Distribution prévisionnelle minoritaires	-	-	-
Immobilisations incorporelles	(44)	(51)	(55)
Ecarts d'acquisition	(83)	(83)	(83)
Total fonds propres de base	2 923	3 027	2 997
Déduction des fonds propres de base			
Participations dans les établissements de crédit	(10)	(11)	(12)
Participations dans les sociétés d'assurance	-	-	-
Titres des sociétés mises en équivalence	(226)	(165)	(179)
- dont sociétés d'assurances	(143)	(115)	(133)
Total des déductions	(236)	(176)	(191)
Fonds propres prudentiels	2 687	2 851	2 806
Déduction des fonds propres prudentiels : Perte attendue vs Provision comptable	(217)	(210)	(192)
Fonds propres prudentiels Bâle II	2 470	2 641	2 614
<small>(cf. paragraphe "Exigences de fonds propres" du rapport de gestion)</small>			
Taux Bâle II	12,95%	12,96%	13,13%

(1) Pour le calcul des fonds propres réglementaires, les sociétés d'assurances sont mises en équivalence.

2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013	31.12.2012
Résultat net revenant à Banque PSA Finance	223	281
Elimination des résultats sans effet sur la trésorerie		
- Intérêts minoritaires inclus dans les résultats des filiales consolidées	15	12
- Résultat net des entreprises mises en équivalence, net des dividendes reçus	(8)	(7)
- Variation des autres provisions et amortissements	42	38
- Variation des impôts différés	15	(35)
- Résultats sur cessions	1	1
Marge brute d'autofinancement	288	290
Augmentation/Diminution liée à des		
- prêts et créances sur les établissements de crédit	(88)	(193)
- dettes envers les établissements de crédit	(1 667)	3 097
Variation des créances sur la clientèle	1 404	1 152
Augmentation/Diminution liée à des		
- dettes envers la clientèle	987	25
- actifs financiers à la juste valeur par résultat	150	124
- passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	(2)
- instruments dérivés de couverture	193	(18)
- dettes représentées par un titre	(653)	(3 407)
Variation des autres actifs d'exploitation	50	(101)
Variation des autres passifs d'exploitation	(196)	84
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	469	1 051
Acquisitions de filiales (cf. Notes 7 et 12)	(30)	(10)
Cessions de filiales	-	21
Acquisitions d'immobilisations	(20)	(19)
Cessions d'immobilisations	8	6
Effet des variations de périmètre	-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(42)	(2)
Dividendes versés au groupe PSA Peugeot Citroën	(286)	(532)
Dividendes versés aux minoritaires	-	-
Augmentation de capital	-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations financières	(286)	(532)
Effets des variations de cours de change	(6)	(2)
Variation de la trésorerie	135	515
Trésorerie à l'ouverture	1 669	1 154
Caisse, Banques centrales, CCP	18	23
Parts d'OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie	649	300
Comptes courants et prêts au jour le jour	1 002	831
Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie	-	-
Trésorerie à la clôture	1 804	1 669
Caisse, Banques centrales, CCP (Note 4)	466	18
Parts d'OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (Note 5)	200	649
Comptes courants et prêts au jour le jour (Note 8)	1 138	1 002
Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (Note 8)	-	-

2.6 Notes aux états financiers consolidés

Notes annexes

Note 1	Faits marquants de l'exercice et structure du Groupe	66
Note 2	Principes comptables	69
Note 3	Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés	77
Note 4	Caisse, banques centrales, CCP	78
Note 5	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	78
Note 6	Instruments dérivés de couverture - actifs	79
Note 7	Actifs financiers disponibles à la vente	80
Note 8	Prêts et créances sur les établissements de crédit	80
Note 9	Prêts et créances sur la clientèle	81
Note 10	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	85
Note 11	Comptes de régularisation et actifs divers	85
Note 12	Participations dans les entreprises mises en équivalence	85
Note 13	Immobilisations corporelles et incorporelles	86
Note 14	Ecarts d'acquisition	87
Note 15	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	87
Note 16	Instruments dérivés de couverture - passifs	88
Note 17	Dettes envers les établissements de crédit	89
Note 18	Dettes envers la clientèle	90
Note 19	Dettes représentées par un titre	91
Note 20	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	94
Note 21	Comptes de régularisation et passifs divers	94
Note 22	Activités d'assurance	95
Note 23	Provisions	97
Note 24	Instruments financiers à terme	100
Note 25	Echéanciers et risques de liquidité	105
Note 26	Juste valeur des actifs et passifs financiers	107
Note 27	Autres engagements	108
Note 28	Intérêts et produits au coût amorti	110
Note 29	Intérêts des instruments financiers de couverture	110
Note 30	Autres produits et charges	110
Note 31	Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit	111
Note 32	Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre	111
Note 33	Charges générales d'exploitation	111
Note 34	Coût du risque	112
Note 35	Autres éléments hors exploitation	113
Note 36	Impôt sur les bénéfices	114
Note 37	Information sectorielle	116
Note 38	Honoraires des Commissaires aux Comptes	119
Note 39	Evénements postérieurs à la clôture	119

Note 1 **Faits marquants de l'exercice et structure du Groupe**

A. Faits marquants de l'exercice

Selon l'article 85 de la loi de finance rectificative du 29 décembre 2012, le Ministre chargé de l'économie est autorisé à accorder à titre onéreux la garantie de l'Etat sur les titres de créances émis entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016 par Banque PSA Finance afin de lui permettre de se refinancer. Il s'agit d'une garantie dont le plafond en principal est de 7 milliards d'euros, ne faisant pas l'objet de transfert de trésorerie de l'Etat vers Banque PSA Finance. Ce n'est qu'en cas de défaut de paiement de la part de Banque PSA Finance que les créanciers de Banque PSA Finance pourraient se retourner vers l'Etat en appelant la garantie. L'Etat français a notifié cette garantie à la Commission européenne le 7 janvier 2013.

Dans ce cadre, Banque PSA Finance a réalisé une émission obligataire de 1 200 millions d'euros le 25 mars 2013. Cette émission obligataire a fait l'objet d'une garantie par l'Etat français à première demande, qui s'inscrit dans le cadre de l'autorisation donnée par la Commission européenne à titre temporaire le 11 février 2013. L'accord définitif de la Commission européenne sur la garantie de l'Etat en faveur de Banque PSA Finance a été obtenu le 30 juillet 2013. Une seconde convention de garantie correspondant à la tranche résiduelle de 5 800 millions d'euros a ensuite été signée le 28 octobre 2013 entre l'Etat, Peugeot SA et Banque PSA Finance. Un comité de suivi de la garantie de 5 membres, intégrant des représentants de l'Etat français et du Groupe, veille à la bonne mise en œuvre de la garantie.

Parallèlement, le 11 janvier 2013, Banque PSA Finance a mis en place un Term-loan syndiqué de 4 099 millions d'euros avec une maturité maximale de cinq ans, auprès d'un pool bancaire de 19 banques de huit pays différents, pour obtenir des durées d'engagements et de financements similaires à celles attendues via la garantie de l'Etat sur les émissions obligataires nouvelles. Banque PSA Finance a également étendu en 2013 la maturité de ses lignes de sécurité revolving, pour un montant de 3 010 millions d'euros à trois ans. La première extension a été réalisée au moyen d'une Forward Start Facility signée le 11 janvier 2013, et la seconde en activant une autre option d'extension en décembre 2013. Ces renouvellements ont permis de maintenir les ressources bancaires de Banque PSA Finance.

Par ailleurs, Banque PSA Finance a poursuivi son programme de titrisation en 2013 avec la réussite de huit opérations de titrisation réalisées dans trois pays (France, Allemagne et Suisse), pour un montant total à l'origine de 1 529 millions d'euros de titres seniors (cf. Note 19.4).

L'encours des titrisations placées dans le marché (y compris le FIDC au Brésil) a progressé de 4 246 millions d'euros au 31 décembre 2012 à 5 058 millions d'euros au 31 décembre 2013 (y compris créances rattachées, cf. Note 19.1). Le montant total des créances vendues à des structures de titrisations s'est établi à 8 788 millions d'euros au 31 décembre 2013 et 6 742 millions d'euros au 31 décembre 2012 (cf. Note 9.5).

En complément des titrisations, les financements collatéralisés auprès de la BCE ont représenté au 31 décembre 2013 un montant de 1 700 millions d'euros (cf. Note 17). Cette source de financement était utilisée par Banque PSA Finance à hauteur de 2 900 millions d'euros au 31 décembre 2012. Le montant total des actifs déposés en collatéral auprès de la BCE s'est établi à 2 957 millions

d'euros au 31 décembre 2013, dont 1 128 millions d'euros de créances clientèle et à 5 146 millions d'euros au 31 décembre 2012 dont 3 704 millions de créances clientèle (cf. Note 27.1).

Afin de compléter ses sources de financement, PSA Banque, nouvelle marque de l'activité d'épargne en ligne de Banque PSA Finance, a lancé en mars 2013 « DISTINGO », une offre de compte sur livret rémunéré à l'intention de la clientèle des particuliers en France, qui représente un encours au 31 décembre 2013 de 955 millions d'euros.

Le renouvellement des lignes bancaires, associé à la nouvelle activité de dépôt, aux actions de titrisation, de collatéralisation et à l'émission obligataire avec garantie de l'Etat réalisée en mars 2013, assurent le refinancement de Banque PSA Finance sur au moins les douze prochains mois (cf. Note 27.4).

B. Evolution du périmètre

En février 2012, la succursale allemande de Banque PSA Finance a procédé au rachat anticipé des créances cédées en 2008 au compartiment 2008-1 du FCC Auto ABS. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée de ce compartiment. Le fonds commun de créances étant consolidé, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En juillet 2012, la filiale Crédipar a cédé au compartiment 2012-1 du FCT Auto ABS des créances pour un montant de 1 080 millions d'euros correspondant aux loyers futurs de contrats de location avec option d'achat et de crédit-bail. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/AAA (724 millions d'euros) et des obligations de classe B (356 millions d'euros). La filiale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis juillet 2012.

En juillet 2012, la filiale Crédipar a procédé au rachat anticipé des créances cédées en 2006 au compartiment 2006-1 du FCC Auto ABS. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée de ce compartiment. Le fonds commun de créances étant consolidé, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En octobre 2012, la succursale italienne de Banque PSA Finance a cédé 621 millions d'euros de créances de financement automobile au compartiment 2012-2 du véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. Le véhicule a émis des obligations de classe A notées AA/AA (537 millions d'euros) et des obligations de classe B (94 millions d'euros). La succursale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis octobre 2012.

La société Financière Greffulhe S.A.S., détenue à 100% par Crédipar, a été liquidée en novembre 2012, sans impact sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En novembre 2012, Banque PSA Finance a acquis 100% de la société turque Finansketici Finansmani A.S. Cette nouvelle filiale, dénommée PSA Finansman A.S., a en charge le développement en Turquie de l'activité de financement à la clientèle corporate réseau. Elle doit démarrer son activité courant 2014 et n'est donc pas consolidée au 31 décembre 2013.

En novembre 2012, la succursale espagnole de Banque PSA Finance a cédé 800 millions d'euros de créances de financement automobile au compartiment 2012-3 du FTA

Auto ABS. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AA-/AA(low) (668 millions d'euros) et des obligations de classe B (132 millions d'euros). La succursale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis novembre 2012.

En novembre 2012, la filiale Crédipar a cédé 296 millions d'euros de créances de financement automobile au FCT Auto ABS French Loans Master. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/Aaa (267 millions d'euros) et des obligations de classe B (29 millions d'euros). La filiale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis novembre 2012.

En décembre 2012, la succursale anglaise de Banque PSA Finance a cédé 1 331 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Auto ABS UK Loans PLC. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA (905 millions d'euros) et des obligations de classe B (426 millions d'euros). La succursale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis décembre 2012.

Dans le cadre du renforcement de notre partenariat en Chine, Banque PSA Finance (BPF, via sa filiale PSA Finance Nederland aux Pays-Bas, PFN) a cédé le 27 décembre 2012 25% de sa participation dans DongFeng Peugeot Citroën Auto Finance Co. (DPCAFC) à DongFeng Motor Group (DFG). DFG est devenu un nouvel actionnaire de DPCAFC, dont la structure capitalistique se répartit comme suit : 50% BPF (via PFN), 25% DFG, 25% DPCA (DPCA : DongFeng Peugeot Citroën Automobile, Joint Venture : 50% PSA Peugeot Citroën / 50% DFG).

En février 2013, la filiale Crédipar a procédé au rachat anticipé des créances cédées en 2007 au FCC Auto ABS 2007-1. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée de ce compartiment. Le FCC étant consolidé, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En avril 2013, la filiale Sofira a cédé au FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013 818 millions d'euros de créances de financement de stock aux Réseaux, pour un montant de 808 millions d'euros après décote. Le fonds a émis des obligations de classe A notées Aaa/AAA (550 millions d'euros), des obligations de classe S notées Aaa/AAA (30 millions d'euros) et des obligations de classe B (228 millions d'euros). La filiale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis avril 2013.

En mai 2013, la succursale allemande de Banque PSA Finance a cédé au FCT Auto ABS 2013-1 des créances pour un montant de 478 millions d'euros correspondant aux loyers futurs de contrats de location longue durée. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/Aaa (362 millions d'euros) et des obligations de classe B (116 millions d'euros). La succursale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis mai 2013.

En juin 2013, la filiale Crédipar a cédé 495 millions d'euros de créances de financement automobile au FCT Auto ABS 2013-2. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/Aaa (450 millions d'euros), des obligations mezzanine de classe B notées A+/A2 (20 millions d'euros) et des obligations de classe C (25 millions d'euros). La filiale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce

dernier est consolidé par intégration globale depuis juin 2013.

En octobre 2013, d'une part, la succursale allemande de Banque PSA Finance a cédé au FCT Auto ABS German Lease Master des créances pour un montant de 20 millions d'euros correspondant aux loyers futurs de contrats de location longue durée. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/Aaa (14 millions d'euros) et des obligations de classe B (6 millions d'euros). D'autre part, la filiale Crédipar a cédé au FCT Auto ABS2 2013-A des créances pour un montant de 735 millions d'euros correspondant aux loyers futurs de contrats de location longue durée. Le fonds a émis des obligations de classe A notées Aaa/AAA (522 millions d'euros), des obligations de classe B notées A2/A (52 millions d'euros) et des obligations de classe C (162 millions d'euros). La succursale et la filiale conservent l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ces deux fonds sont consolidés par intégration globale depuis octobre 2013.

En octobre 2013, la succursale italienne de Banque PSA Finance a procédé au rachat anticipé des créances cédées en 2007 au véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2007-2. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée de ce fonds. Le fonds étant consolidé, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En novembre 2013, la succursale allemande a d'une part cédé au FCT Auto ABS DFP Master Compartment Germany 2013 302 millions d'euros de créances de financement de stock aux Réseaux, pour un montant de 297 millions d'euros après décote. Le fonds a émis des obligations de classe A notées Aaa/AAA (189 millions d'euros) et des obligations de classe B (108 millions d'euros). Elle a d'autre part cédé 230 millions d'euros de créances de financement automobile au FCT Auto ABS German Loans Master. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/Aaa (196 millions d'euros) et des obligations de classe B (34 millions d'euros). La succursale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ces deux fonds sont consolidés par intégration globale depuis novembre 2013.

En novembre 2013, la filiale suisse a cédé au fonds Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH des créances pour un montant de 245 millions d'euros correspondant aux loyers futurs de contrats de location longue durée. Le fonds a émis des obligations de classe A (196 millions d'euros) et un certificat subordonné souscrit par la filiale suisse (49 millions d'euros). La filiale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis novembre 2013.

En décembre 2013, la filiale française SNDA a fusionné avec Banque PSA Finance par Transmission Universelle de Patrimoine. La filiale étant consolidée, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Pays	Participation de Banque PSA Finance			% intérêts au 31 décembre	
		Directe %	Indirecte		2013	2012
			%	Détenue par		
Succursales						
Succursale en Allemagne	Allemagne	-	-		-	-
Succursale en Autriche	Autriche	-	-		-	-
Succursale en Espagne	Espagne	-	-		-	-
Succursale en Italie	Italie	-	-		-	-
Succursale en Pologne	Pologne	-	-		-	-
Succursale au Portugal	Portugal	-	-		-	-
Succursale au Royaume-Uni	Royaume-Uni	-	-		-	-
Sociétés consolidées par intégration globale						
<i>Financement des ventes en France (Filiales)</i>						
Crédipar	France	100	-		100	100
CLV	France	-	100	Crédipar	100	100
Sofib	France	100	-		100	100
Sofira	France	98	-		98	98
<i>Financement des ventes à l'étranger (Filiales)</i>						
BPF Algérie	Algérie	2	98	PSA Financial Holding B.V.	100	100
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	Argentine	50	-		50	50
PSA Finance Belux	Belgique	5,25	94,75	PSA Financial Holding B.V.	100	100
Banco PSA Finance Brasil S.A.	Brésil	100	-		100	100
PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A.	Brésil	100	-		100	100
PSA Financial d.o.o.	Croatie	-	100	PSA Financial Holding B.V.	100	100
PSA Finance Hungaria Zrt.	Hongrie	2,44	97,56	PSA Financial Holding B.V.	100	100
PSA Renting Italia S.p.A.	Italie	100	-		100	100
Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM	Mexique	2,80	97,20	PSA Finance Nederland B.V.	100	100
PSA Finance Nederland B.V.	Pays-Bas	-	100	PSA Financial Holding B.V.	100	100
PSA Finance Polska Sp.zo.o.	Pologne	100	-		100	100
PSA Gestao Comercio E Aluguer de Veiculos	Portugal	97	1	PSA Financial Holding B.V.	98	98
PSA Finance Ceska Republika S.r.o.	République Tchèque	0,02	99,98	PSA Financial Holding B.V.	100	100
PSA Wholesale Ltd	Royaume-Uni	100	-		100	100
Bank PSA Finance Rus	Russie	65	35	PSA Financial Holding B.V.	100	100
PSA Finance Slovakia S.r.o.	Slovaquie	0,16	99,84	PSA Financial Holding B.V.	100	100
BPF Financiranje d.o.o.	Slovénie	-	50	PSA Financial Holding B.V.	50	50
PSA Finance Suisse S.A.	Suisse	82,35	17,65	PSA Financial Holding B.V.	100	100
BPF Pazarlama A.H.A.S.	Turquie	100	-		100	100
<i>Assurance (Filiales)</i>						
PSA Assurance S.A.S.	France	90	-		90	90
PSA Services Ltd	Malte	0,01	99,99	PSA Assurance S.A.S.	90	90
PSA Insurance Ltd	Malte	0,01	99,99	PSA Services Ltd	90	90
PSA Life Insurance Ltd	Malte	0,01	99,99	PSA Services Ltd	90	90
<i>Autres sociétés (Filiales)</i>						
SNDA	France	-	-		-	100
PSA Factor Italia S.p.A.	Italie	-	94,54	Succursale en Italie	94,54	94,54
PSA Finance S.C.S.	Luxembourg	100	-		100	100
PSA Financial Holding B.V.	Pays-Bas	100	-		100	100
Peugeot Finance International N.V.	Pays-Bas	100	-		100	100
Vernon Wholesale Investments Company Ltd	Royaume-Uni	-	100	PSA Wholesale Ltd	100	100
<i>Entités ad hoc</i>						
FCC Auto ABS 2007-1	France	-	-		-	100
Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2007-2	Italie	-	-		-	100
FIDC	Brésil	-	-		100	100
FCT Auto ABS 2010-1	France	-	-		100	100
FCT Auto ABS 2011-1	France	-	-		100	100
FCT Auto ABS German Loans 2011-2	France	-	-		100	100
FCT Auto ABS 2012-1	France	-	-		100	100
Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2012-2	Italie	-	-		100	100
FTA Auto ABS 2012-3	Espagne	-	-		100	100
FCT Auto ABS French Loans Master	France	-	-		100	100
Auto ABS UK Loans PLC	Royaume-Uni	-	-		100	100
FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	France	-	-		100	-
FCT Auto ABS 2013-1	France	-	-		100	-
FCT Auto ABS 2013-2	France	-	-		100	-
FCT Auto ABS German Lease Master	France	-	-		100	-
FCT Auto ABS2 2013-A	France	-	-		100	-
FCT Auto ABS DFP Master Compartment Germany 2013	France	-	-		100	-
FCT Auto ABS German Loans Master	France	-	-		100	-
Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH	Suisse	-	-		100	-
Sociétés mises en équivalence						
Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd (Partenariats - Coentreprises)	Chine	-	50	PSA Finance Nederland B.V.	50	50

Note 2 Principes comptables

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, le groupe Banque PSA Finance a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les normes et interprétations appliquées sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2012, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2013.

Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013

Les nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2013 et appliqués par le groupe Banque PSA Finance sont les suivants :

- **Amendement IAS 19** – Avantages au personnel. Cet amendement supprime notamment la possibilité retenue précédemment par le groupe, d'appliquer la méthode du corridor. Ceci a conduit à comptabiliser immédiatement l'ensemble des écarts actuariels et des coûts des services passés au passif du bilan. Les variations des écarts actuariels sont désormais systématiquement enregistrées en Autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres. Le coût des services passés est désormais intégralement enregistré en résultat de la période. Cet amendement fixe également un taux de rendement des actifs financiers correspondant au taux d'actualisation utilisé pour calculer l'engagement net. En raison du caractère rétrospectif de cette révision de la norme IAS 19, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités en conformité avec ces nouveaux principes à des fins de comparaison. Les impacts de la première application de la norme IAS 19 révisée sont présentés dans la Note 3.

- **Amendement IAS 1** – Présentation des Autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres. Cet amendement, adopté en 2012 par l'Union Européenne, a conduit à distinguer au sein de l'état des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, les éléments qui seront recyclables en résultat des éléments qui ne seront jamais recyclables en résultat.

- **IFRS 13** – Evaluation à la juste valeur, qui précise comment déterminer la juste valeur lorsque son application est déjà imposée ou admise dans une autre norme IFRS. Ce texte n'a pas d'impact significatif sur les comptes du groupe Banque PSA Finance mais nécessite de présenter de nouvelles informations en annexe, telles que les techniques d'évaluation et les hiérarchies de celles-ci.

- **Amendement IFRS 7** – Compensations d'actifs financiers et de passifs financiers. Dans les comptes de Banque PSA Finance, cet amendement concerne principalement les conventions d'appels de marge sur dérivés de gré à gré. Les informations à fournir en annexe le sont dans les Notes 6, 11, 16 et 21.

Les autres textes applicables au 1^{er} janvier 2013 n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes du groupe Banque PSA Finance.

Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC d'application ultérieure à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013

Les textes suivants sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2014

Aucune application anticipée n'est prévue.

- **IFRS 10** – Etats financiers consolidés et l'**amendement IAS 27** – Etats financiers séparés, qui remplaceront l'actuelle **norme IAS 27** – Etats financiers consolidés et individuels et l'interprétation SIC 12 – Consolidation - entités ad hoc. Ces textes introduisent une nouvelle définition du contrôle reposant sur le pouvoir, l'exposition (et les droits) à des rendements variables, et la capacité d'exercer ce pouvoir afin d'influer sur les rendements. Les analyses effectuées sur l'application de ces nouveaux principes permettent de confirmer la consolidation par intégration globale des filiales et entités ad hoc, qui l'étaient déjà selon cette méthode.

- **IFRS 11** – Partenariats, et l'**amendement IAS 28** – Participations dans des entreprises associées et des entreprises conjointes, qui remplaceront les normes IAS 31 - Participation dans des coentreprises et IAS 28 - Participation dans des entreprises associées, ainsi que l'interprétation SIC 13 - Entités contrôlées en commun – apport non monétaires par des co-entrepreneurs. Ces textes prévoient essentiellement deux traitements comptables distincts.

Les partenariats qualifiés d'**opérations conjointes** (« **joint operations** ») seront comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlées par le Groupe. Une opération conjointe peut être réalisée à travers un simple contrat ou à travers une entité juridique contrôlée conjointement. Les analyses effectuées permettent de confirmer l'absence d'opérations conjointes sur le périmètre Banque PSA Finance.

Les partenariats qualifiés de **coentreprises** (« **joint ventures** »), parce qu'ils donnent uniquement un contrôle sur l'actif net, seront consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Les analyses effectuées qualifient la filiale chinoise de coentreprise. Elle était déjà consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

- **IFRS 12** – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités. Ce texte rassemble l'ensemble des informations à fournir en annexes au titre des filiales, partenariats, entreprises associées et entreprises structurées non consolidées.

- **Amendement IAS 32** – Compensations d'actifs et de passifs financiers. Ce texte clarifie les règles de compensation de la norme IAS 32 existante.

- **Amendement IAS 36** – Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.

- **Amendement IAS 39** – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture.

Les textes suivants publiés par l'IASB ou l'IFRIC sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 sous réserve de leur adoption par l'Union européenne en date de clôture

L'impact potentiel de ces textes est en cours d'analyse.

- **IFRIC 21** – Taxes prélevées par une autorité publique.

Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse du groupe Banque PSA Finance est largement inspirée de la Recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 proposée par l'Autorité des Normes Comptables, relative au « format des états de synthèse des établissements de crédit sous référentiel comptable international ». Les états de synthèse du groupe Banque PSA Finance sont présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société Banque PSA Finance et des sociétés françaises et étrangères composant le groupe Banque PSA Finance, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A ci-après. Les comptes individuels sociaux de Banque PSA Finance et de ses filiales et succursales sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à H ci-dessous.

Le terme « entreprises liées » désigne toutes les entreprises présentes dans le périmètre de consolidation du groupe PSA Peugeot Citroën et intégrées globalement.

Les comptes consolidés annuels du groupe Banque PSA Finance ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 17 février 2014.

A. Principes de consolidation

A.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale; il en est de même pour toute entité sur laquelle le Groupe dispose directement ou indirectement de la majorité des risques ou des avantages provenant de son activité (cas des entités ad hoc dans le cadre de nos opérations de titrisation, qui sont toutes consolidées par intégration globale). C'est le cas également pour les sociétés détenues conjointement à 50%, pour lesquelles la prise de décisions financières et opérationnelles est du ressort ultime de Banque PSA Finance.

Les comptes réciproques ainsi que les résultats de cessions entre les sociétés du Groupe, ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés, ont été éliminés.

Les sociétés dans lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50% du capital et exerce une influence notable, sont mises en équivalence. Cependant, les sociétés dans lesquelles Banque PSA Finance détient plus de 50% mais sans avoir le contrôle exclusif compte tenu du partage de la gouvernance, sont mises en équivalence.

A.2 Conversion des états financiers libellés en devises

A la clôture de l'exercice, les bilans des sociétés étrangères sont convertis aux cours de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne (BCE). Les éléments des comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis, mois par mois, au cours moyen de chaque mois.

Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés directement dans l'écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

A.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ».

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change, comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période. L'impact en résultat, qui compense celui des opérations décrites précédemment, est constaté sur la ligne « Opérations de change ». En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

A.4 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS / IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en Notes annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du Groupe et des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat,
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle,
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux,
- actifs d'impôts différés,
- valeur d'utilité des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilisation,
- provisions,
- engagements de retraites.

A.5 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Evaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture IAS 39

Dans la plupart des comptes sociaux, les principes de comptabilisation à la juste valeur requis par la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, ne sont pas reconnus. La comptabilisation en juste valeur

des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat, ainsi que la traduction comptable de la méthode de couverture prévue par la norme IAS 39, nécessitent d'effectuer des retraitements dans les comptes consolidés, dont les principes sont détaillés dans le paragraphe C Actifs et passifs financiers ci-après. Les principes d'évaluation à la juste valeur sont appliqués conformément à la norme IFRS 13.

Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation, peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits.

Il n'est pas prévu de distribution donnant lieu à un impôt non récupérable, donc aucun impôt différé n'est constaté à ce titre.

B. Immobilisations

B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions 20 à 30 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 10 ans

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue, et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêté comptable.

B.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

B.3 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation. Jusqu'au 31 décembre 2003, ils étaient amortis selon la méthode linéaire sur une durée de 20 ans.

A compter du 1er janvier 2004, conformément à la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. La valeur des écarts d'acquisition est examinée au moins une fois par an, ainsi qu'à l'apparition de tout indice révélateur de perte de valeur (cf. Note 14).

B.4 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 – Dépréciation des actifs, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du Groupe aux écarts d'acquisition.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Chez Banque PSA Finance, les actifs immobilisés exploités dans un pays considéré constituent un ensemble homogène d'actif (UGT). La mise en application d'IFRS 8 n'a pas modifié l'analyse par le Management des actifs immobilisés et la définition de l'UGT reste inchangée. Cependant, pour constater la perte de valeur éventuelle des écarts d'acquisition, ces derniers ont fait l'objet d'une allocation sectorielle, du fait qu'ils sont liés principalement aux activités de financement soumises à la segmentation IFRS 8.

C. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39. Cette norme a été adoptée pour partie par la Commission européenne le 19 novembre 2004 (règlement CE 2086/2004), complétée par six amendements, notamment celui relatif à l'option juste valeur, règlement CE 1864/2005 publié le 15 novembre 2005, permettant d'opter pour la comptabilisation à la juste valeur de certaines dettes. L'option est prise ponctuellement par Banque PSA Finance (cf. paragraphe C.3 ci-après).

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 39, le groupe Banque PSA Finance a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. fin des paragraphes C.2 et C7.2 ci-après).

Depuis 2013, Banque PSA Finance comptabilise des dépôts à vue de la clientèle en « Dettes envers la clientèle ». Le groupe Banque PSA Finance ne fait pas usage des dispositions de la norme IAS 39 rejetées dans leur forme actuelle par la Commission européenne (« carve out »), concernant l'application de la comptabilité de couverture aux encours de dépôts à vue de la clientèle auprès des banques de dépôts.

C.1 Instruments dérivés – méthode de couverture

C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêté comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes.
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie retenue, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

Au bilan :

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;
- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;
- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ;

en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Dans le compte de résultat :

- l'effet en résultat des variations de valeurs des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans la même catégorie que celui des éléments couverts ;
- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture » ;
- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en « Trading », exception faite :
 - des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur » ;
 - des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur ».

La norme IFRS 13 implique désormais de présenter les techniques d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, ainsi que les hiérarchies de celles-ci (niveaux 1, 2 ou 3).

Les techniques d'évaluation doivent maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux (par ordre décroissant de priorité) qui reprend celle d'IFRS 7 pour les instruments financiers :

- **niveau 1** : prix coté (sans ajustement) sur un marché actif pour un instrument identique ; Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.
- **niveau 2** : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire ;
- **niveau 3** : évaluation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable.

Les évaluations dans le bilan sont de niveaux 1 ou 2, signalées dans les notes annexes concernées. Seule la note spécifique sur la « Juste valeur des actifs et passifs financiers » utilise des techniques d'évaluation de niveau 3, dont la description détaillée est donnée dans la Note 26.

C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les liquidités de Banque PSA Finance, qui sont placées pour partie sous forme de titres à revenu indexé sur le référentiel de taux Eonia, sont en général refinancées par une dette indexée sur le référentiel de taux Eonia. Sinon, elles font l'objet d'une couverture économique par des swaps de taux qui les ramènent à Euribor 3 mois. Dans un souci de simplicité, ces titres sont évalués selon l'option de juste valeur : les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées en résultat et corrigées par les variations de juste valeur des swaps couvrant économiquement ces titres. Une partie des liquidités est également constituée de parts d'OPCVM : elles ne sont pas consolidables au regard des critères de contrôle ou de détention de la majorité des risques et avantages (cf. IAS 27 – Etats financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales ou SIC 12 – Consolidation des entités ad hoc).

Sont également enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39 ;
- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat. Cette option est exercée ponctuellement dans le but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles du spread émetteur de Banque PSA Finance. Au 31 décembre 2013, il n'y a pas de dette en option juste valeur.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39, ce qui est le cas notamment des swaps de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

C.4 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement les titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ils sont évalués à leur juste valeur, qui correspond le plus souvent à leur coût d'acquisition.

C.5 Actifs détenus jusqu'à échéance

Ce sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti correspondant à leur valeur de remboursement, corrigée des décotes ou primes qui sont portées en résultat sur la durée de détention des titres.

C.6 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F « Information sectorielle » ci-après.

Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :

- **Les financements regroupant les natures de crédit suivantes**, telles que définies par la réglementation bancaire française :
 - Vente à crédit,
 - Location avec option d'achat,
 - Location longue durée.

Comme précisé dans le paragraphe C.6.2 ci-après, ces deux dernières natures de crédit sont présentées comme des encours de crédit.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- **Retail** (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante, ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),
- **Corporate et assimilés** (qui regroupe les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales),

- et accessoirement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les financements de stocks de véhicules ou de pièces de rechange**, tels que définis par la réglementation bancaire française.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment **Corporate réseau** (principalement réseaux indépendants des marques Peugeot et Citroën, importateurs de véhicules neufs Peugeot et Citroën de certains pays, certains marchands de véhicules d'occasion).

- **Les autres créances** (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc...) et comptes ordinaires de la clientèle.

C.6.1 Valorisation des encours au coût amorti

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net de Banque PSA Finance. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.6.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossiers restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.6.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IAS 17 – Contrats de location et IAS 39, les véhicules loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits, car Banque PSA Finance ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédits.

C.6.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit font majoritairement l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures ci-avant).

C.6.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations des encours de crédit viennent corriger leur valeur au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque (loss event) apparaît.

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F « Information sectorielle » ci-après.

Dépréciation des encours de financement du segment Retail

- Dépréciation de l'encours sain avec impayés :

L'existence d'un impayé constitue un « loss event », qui se traduit par la dépréciation, dès le premier jour d'impayé, de la totalité de l'encours restant dû, en fonction de sa probabilité de passage en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées.

- Dépréciation des créances douteuses :

Conformément à la réglementation bancaire, les créances avec des impayés de plus de 90 jours sont systématiquement déclassées en « Créances douteuses », sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie, dans la limite de 150 jours. L'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours. Cette définition de la créance douteuse correspond à la définition du « défaut » retenue dans le cadre de l'évaluation des risques Bâle II.

Banque PSA Finance a constitué une base de données historiques, qui intègre les données relatives au recouvrement effectif des créances douteuses. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées au taux d'intérêt effectif du crédit, sur base duquel est calculée la dépréciation minorant les créances douteuses.

- Cas des créances saines restructurées :

Il s'agit principalement de la clientèle déclarée Neiertz en France. Dès que le client est officiellement déclaré, il est déclassé en « Créances douteuses ». A la fin du moratoire, si les paiements reprennent normalement, il retourne en encours sain et reste déprécié au même taux que celui appliqué à l'encours sain avec impayés. Dès la survenance d'un nouvel impayé, il est immédiatement déclassé en « Créances douteuses ».

- Dans le cas du segment Retail, l'actualisation des flux de recouvrement a comme conséquence l'augmentation du montant de dépréciation comptabilisé au moment du défaut par rapport à la perte finale qui sera finalement constatée. L'effet de désactualisation, lié au passage du temps, à prendre en compte pour compenser cette surévaluation de l'estimation de la perte finale, est intégré au calcul de dépréciation.

Dépréciation des encours de financement des segments « Corporate réseau » et « Corporate et assimilés »

- Ces créances sont déclassées en créances douteuses à 91 jours pour tout le « Corporate » (à l'exception des Administrations locales : 271 jours), sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie dans la limite de 451 jours pour le « Corporate » (à l'exception des Administrations locales : 631 jours). L'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement respectivement avant 91 jours et 271 jours.
- Dès l'apparition du premier impayé ou au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation nécessaire. L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

Dès lors qu'un crédit est considéré comme irrécouvrable, il est passé en pertes dans les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

C.7 Dettes financières

La comptabilisation initiale des dettes traduit la ressource financière nette perçue. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage,
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.7.1 Couverture du risque de taux des dettes financières.

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures, ci-avant).

C.7.2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Sont également enregistrés en « Dettes représentées par un titre » les titres à livrer, dès la date de transaction.

D. Provisions techniques des contrats d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des sociétés d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Conformément à la norme IFRS 4 – Contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance vie et d'assurance non vie sont calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, vie et non vie, sont principalement constituées des provisions pour primes non acquises (PPNA : quote-part des primes émises correspondant aux périodes suivantes) et des provisions pour sinistres à payer (PSAP), qui concernent les risques survenus déclarés d'une part, et les risques survenus connus tardivement (risques IBNR : Incurred But Not Reported) d'autre part. Dans le cas de la PSAP pour risques survenus connus tardivement, la provision est calculée sur la base de statistiques.

E. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de

ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

F. Information sectorielle

En application d'IFRS 8 depuis le 1^{er} janvier 2009, le groupe Banque PSA Finance a identifié les cinq segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- **Retail** : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises.
- **Corporate réseau** : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques Peugeot et Citroën, aux importateurs de véhicules neufs Peugeot et Citroën de certains pays, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion.
- **Corporate et assimilés** : ce segment fait référence à toute :
 - société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé par pays (Corporate hors réseau),
 - clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (Souverains),
 - entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (Banques),
 - administration régionale ou locale (Administrations locales).
- **Assurance et services** : ce segment fait référence :
 - aux prestations de services d'assurance réalisées par les captives d'assurance, à leur holding maltaise, ainsi qu'à l'activité de propre assureur en Belgique et aux Pays-Bas ;
 - aux autres prestations de services commercialisées par les sociétés de financement.
- **Refinancement et placements** : ce segment fait référence aux activités de refinancement et de placement du groupe Banque PSA Finance.

Remarque : le terme « segment » est en phase avec la terminologie utilisée en interne par le Management. Par conséquent, pour respecter l'esprit de la norme IFRS 8, Banque PSA Finance a retenu le terme « segment », équivalent au terme officiel « secteur » retenu lors de l'adoption européenne de la norme.

Une ventilation par segment du bilan et du compte de résultat est donnée dans la Note Information sectorielle. En parallèle dans la même Note, une ventilation par zone géographique (France, Europe (hors France) et reste du monde) est donnée sur les principaux agrégats du bilan et du compte de résultat.

G. Engagements de retraites

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite (Note 23.1). Le Groupe offre ces

avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1^{er} janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Résultat d'exploitation ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

Les fonds externes étant appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés et génèrent un actif en « Actifs divers ».

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation – Personnel »),
- de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produit ou Charges des engagements sociaux »). Ces deux composantes

(désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements, - et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

Les engagements sociaux assimilés qui font l'objet d'un provisionnement sont, pour les filiales françaises et certaines filiales étrangères, le versement de primes liées à l'ancienneté.

Il n'y a plus d'engagement au titre de la dette résiduelle contractée en France auprès de la CRPB (Caisse de Retraite du Personnel Bancaire), les versements effectués à ce jour couvrant l'intégralité des droits acquis, selon les dernières estimations des experts.

H. Engagements par signature

Conformément aux exigences de la norme IAS 39, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du Groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions conformément à la norme IAS 37. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la Note 27 – Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la Note 24– Instruments financiers à terme.

Note 3 Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés

Amendement IAS 19 - Avantages au personnel

L'Amendement IAS 19 - Avantages au personnel s'applique de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 ainsi qu'aux exercices antérieurement présentés.

En raison du caractère rétrospectif de cette révision de la norme IAS 19, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités en conformité avec ces nouveaux principes à des fins de comparaison. Le principal effet sur les comptes consolidés au 1er janvier 2012 est une diminution des capitaux propres de 1 million d'euros provenant principalement d'une diminution des charges constatées d'avance pour retraite de 1 million d'euros, net d'impôts différés.

Les impacts des retraitements des comptes consolidés 2012 sont les suivants :

Bilan consolidé

(en millions d'euros)	31.12.2012 proforma	31.12.2012 publié	Impact exercice 2012	Impact au 1er janvier 2012
Actif				
Actifs d'impôts différés	141	140	1	-
Comptes de régularisation et actifs divers (Note 11)	622	624	(1)	(1)
Total de l'actif	27 185	27 186	-	(1)
Passif				
Passifs d'impôts différés	391	392	(1)	-
Provisions	55	50	5	-
Capitaux propres	3 422	3 427	(4)	(1)
- Capitaux propres part du groupe	3 384	3 389	(4)	(1)
- Capital et réserves liées	835	835	-	-
- Réserves consolidées	2 384	2 384	-	-
- Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(116)	(111)	(4)	(1)
- Résultat net - part du groupe	281	281	-	-
- Intérêts minoritaires	38	38	-	-
Total du passif	27 185	27 186	-	(1)

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	31.12.2012 proforma	31.12.2012 publié	Impact 2012
Résultat d'exploitation	391	391	-
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7	7	-
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Charges des engagements sociaux	-	(3)	3
Produits des engagements sociaux	-	3	(3)
Autres éléments hors exploitation	(1)	(1)	-
Résultat avant impôt	397	397	-
Impôt sur les bénéfices	(104)	(104)	-
Résultat net	293	293	-
- dont intérêts minoritaires	12	12	-
- dont part du groupe	281	281	-

Note 4 Caisse, banques centrales, CCP

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Caisse et CCP	3	3
Banques centrales (1)	463	15
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	20	1
Total	466	18

(1) Les dépôts sur les comptes de banques centrales font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 27.3).

Note 5 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Titres de placement	781	1 405
- OPCVM	279	688
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	200	649
- OPCVM détenues par les sociétés d'assurance	79	39
- Certificats de dépôt et bons du Trésor	502	671
- dont certificats de dépôt et bons du Trésor détenus par les fonds de titrisation	487	571
- Autres	-	46
Ecart de réévaluation des titres de placement	-	-
Titres de placement comptabilisés en juste valeur par résultat	781	1 405
- dont créances rattachées	-	1
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading (2)	1	1
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading (2)	1	1
Total	783	1 407

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des placements en OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

(1) Ces OPCVM font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 27.3).

(2) Les swaps classés en trading sont en nombre restreint et ont un impact limité sur le compte de résultat (cf. Note 24.6). Le détail de ces opérations est donné dans le renvoi (1) de la Note 24.1.

Note 6 Instruments dérivés de couverture - actifs

6.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Comptes d'ajustement sur engagements en devises (1)	35	83
- dont entreprises liées	-	13
Produits à recevoir sur swaps de couverture	136	174
- dont entreprises liées	-	1
Juste valeur positive des swaps de couverture	135	243
- des emprunts	3	8
- des EMTN/BMTN	108	214
- dont au titre du "basis spread" des cross currency swaps de couverture	(2)	(11)
- des obligations	17	18
- des certificats de dépôts	-	-
- des autres dettes représentées par un titre	-	1
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)	7	2
- des EMTN à taux variable (Cash Flow Hedge - cf. Note 24.3)	-	-
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus (cf. Note 6.2)	(217)	(173)
Total	89	327

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en Fair Value Hedge est donnée dans la Note 24.5.

(1) Les comptes d'ajustement correspondent à la réévaluation des swaps de devises, qui couvrent les créances clientèle en devises refinancées en euros et les opérations de refinancement en devises. Cette variation de valeur sur les swaps de couverture des opérations en devises est compensée par la variation de valeur des créances clientèle et de la dette en devises couvertes, réévaluées au cours de clôture (cf. Notes 9.3, 16, 19.3 et 24.4.A).

6.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - actifs

Pour 2013

(en millions d'euros)

Swaps gagnants	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Produits à recevoir	156	(20)	136	-	136
- swaps avec appel de marge	156	(20)	136	-	136
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Juste valeur positive	938	(803)	135	-	135
- swaps avec appel de marge	926	(803)	123	-	123
- swaps sans appel de marge	12	-	12	-	12
Compensation	-	-	-	(217)	(217)
Total à l'actif	1 094	(823)	271	(217)	54
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance - cf. Note 21)	-	-	230	(217)	13
Total au passif	-	-	230	(217)	13

Pour 2012

(en millions d'euros)

Swaps gagnants	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Produits à recevoir	199	(25)	174	-	174
- swaps avec appel de marge	199	(25)	174	-	174
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Juste valeur positive	1 626	(1 383)	243	-	243
- swaps avec appel de marge	1 618	(1 383)	235	-	235
- swaps sans appel de marge	8	-	8	-	8
Compensation	-	-	-	(173)	(173)
Total à l'actif	1 825	(1 408)	417	(173)	244
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance - cf. Note 21)	-	-	362	(134)	228
Total au passif	-	-	362	(134)	228

Note 7 Actifs financiers disponibles à la vente

Les "Actifs disponibles à la vente" comprennent essentiellement les titres de participation des sociétés non consolidées, du fait d'une activité opérationnelle non significative à la date de clôture de la période. Les titres de placement ont été classés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" (cf. Note 5).

La juste valeur de ces titres est estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition de ces titres. Dans les cas rares où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
PSA Finance P.L.C. (1)	2	2
PSA Finansman A.S. (2)	10	10
Valeur brute	12	12
Dépréciation (2)	(2)	-
Valeur nette	10	12

(1) La filiale PSA Finance P.L.C., détenue à 50 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1er janvier 2009.

(2) La filiale turque PSA Finansman A.S., acquise à 100 % en novembre 2012, n'a pas encore démarré son activité. Une dépréciation a été constatée en 2013 pour tenir compte du résultat négatif accumulé depuis son acquisition.

Note 8 Prêts et créances sur les établissements de crédit

Ventilation créances à vue / à terme

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Créances à vue hors groupe	1 138	1 002
- Comptes ordinaires débiteurs (1)	776	600
- dont détenus par les fonds de titrisation	246	229
- Contrepartie trésorerie des titres en cours de livraison	-	-
- Comptes et prêts financiers au jour le jour (2)	362	402
Créances à terme hors groupe	300	218
- Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (3)	-	-
- Prêts subordonnés (4)	42	-
- Créances à terme détenues par les fonds de titrisation	211	187
- Autres créances à terme	47	31
Créances rattachées	1	1
Total	1 439	1 221

(1) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec une banque externe, les montants avant compensation s'élevaient à 1,9 millions d'euros à l'actif et 1,8 millions d'euros au passif. Après compensation selon IAS 32, le montant net à l'actif s'élève à 0,1 million d'euros compris dans ce poste.

(2) Il s'agit de prêts interbancaires faisant partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 27.3).

(3) Les créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 27.3).

(4) Dans le cadre de la collatéralisation en Belgique.

Note 9 Prêts et créances sur la clientèle

9.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Vente à crédit	8 888	9 821
- dont encours titrisés (1)	4 877	5 357
Location avec option d'achat (2)	2 083	2 327
Capital restant dû et intérêts à recevoir	2 379	2 669
- dont encours titrisés (1)	1 229	1 230
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	(296)	(342)
- dont encours titrisés (1)	(175)	(175)
Location longue durée (2)	4 803	4 782
Capital restant dû et intérêts à recevoir	5 243	5 327
- Entreprises liées	-	1
- Hors groupe	5 243	5 326
- dont encours titrisés (1)	1 764	353
Intérêts non courus sur location longue durée	(376)	(410)
- dont encours titrisés (1)	(151)	(23)
Dépôts de garantie activité location	(64)	(135)
- dont encours titrisés (1)	(7)	-
Financement de stocks aux Réseaux	4 495	5 007
Capital restant dû	4 567	5 081
- Entreprises liées	89	107
- Hors groupe	4 478	4 974
- dont encours titrisés (1)	1 251	-
Dépôts de garantie activité de financement de stocks aux Réseaux	(72)	(74)
- Entreprises liées	(67)	(60)
- Hors groupe	(5)	(14)
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	858	885
Comptes ordinaires	150	157
- Entreprises liées (3)	1	4
- Hors groupe	149	153
Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle	35	82
- Etalement des coûts d'acquisition	409	445
- Etalement des frais de dossiers	(102)	(107)
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	(272)	(263)
- Etalement de l'actualisation des crédits subventionnés (4)	-	7
Total des créances au coût amorti	21 312	23 061
- dont encours titrisés (1)	8 788	6 742
- dont créances données en garantie (5)	1 426	4 057

(1) Le groupe Banque PSA Finance a procédé à plusieurs opérations de titrisation (cf. Note 9.5).

(2) Banque PSA Finance ne détenant pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) respectent les critères de la location financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(3) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International, les montants avant compensation s'élevaient à 36,5 millions d'euros à l'actif et 36,4 millions d'euros au passif. Après compensation selon IAS 32, le montant net à l'actif s'élève à 0,1 million d'euros compris dans ce poste.

(4) Concerne les prêts clientèle accordés à taux zéro dans le cadre du plan VIVE en Espagne (cf. Note 17).

(5) Il s'agit, au 31 décembre 2013, du montant des créances données en garantie (cf. Note 27.1) :

- à la BCE pour 1 128 millions d'euros,
- à la SFEF pour 165 millions d'euros,
- et à des établissements de crédit pour 61 millions d'euros par la succursale italienne, et pour 72 millions d'euros par la filiale belge.

9.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Type de financement (en millions d'euros)	Corporate Réseau		Client final				Total	
	Segment IFRS 8		Retail		Corporate et assimilés			
	(A - cf renvoi B Note 34.1)		(B - cf renvoi A Note 34.1)		(C - cf renvoi C Note 34.1)			
	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
Vente à crédit	25	44	8 809	9 660	54	117	8 888	9 821
Location avec option d'achat	44	47	1 958	2 185	81	95	2 083	2 327
Location longue durée	122	79	3 282	3 315	1 399	1 388	4 803	4 782
Financement de stocks aux Réseaux	4 495	5 007	-	-	-	-	4 495	5 007
Autres créances	725	733	131	150	2	2	858	885
Comptes ordinaires	149	154	-	-	1	3	150	157
Éléments intégrés au coût amorti	(10)	(10)	58	106	(13)	(14)	35	82
Total des encours par segment IFRS 8	5 550	6 054	14 238	15 416	1 524	1 591	21 312	23 061

9.3 Ventilation par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013	31.12.2012
Créances nettes		
ARS	277	283
AUD	-	7
BRL	956	1 198
CHF	427	468
CZK	97	125
DKK	-	23
EUR	16 248	17 666
GBP	2 739	2 599
HRK	34	33
HUF	15	12
MXN	23	25
PLN	218	259
RUB	276	357
USD	2	6
Total	21 312	23 061

La variation de valeur des créances en devises couvertes refinancées en euros, réévaluées au cours de clôture, est compensée par la variation de valeur des swaps de couverture des créances en devises (cf. Notes 6 et 16).

9.4 Echéanciers

Pour 2013

(en millions d'euros)	non réparti	3 mois à 6					Total au 31.12.2013
		0 à 3 mois	mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	
Vente à crédit	84	966	800	1 737	5 212	89	8 888
Créances brutes	432	966	800	1 737	5 212	89	9 236
Dépréciations	(348)	-	-	-	-	-	(348)
Location avec option d'achat	57	189	170	318	1 344	5	2 083
Créances brutes	153	189	170	318	1 344	5	2 179
Dépréciations	(96)	-	-	-	-	-	(96)
Location longue durée	18	683	527	974	2 601	-	4 803
Créances brutes	178	683	527	974	2 601	-	4 963
Dépôts de garantie	(64)	-	-	-	-	-	(64)
Dépréciations	(96)	-	-	-	-	-	(96)
Financement de stocks aux Réseaux	90	3 467	705	222	11	-	4 495
Créances brutes	183	3 467	705	222	11	-	4 588
Dépôts de garantie	(72)	-	-	-	-	-	(72)
Dépréciations	(21)	-	-	-	-	-	(21)
Autres créances	44	153	59	168	371	63	858
Créances brutes	106	153	59	168	371	63	920
Dépréciations	(62)	-	-	-	-	-	(62)
Comptes ordinaires	150	-	-	-	-	-	150
Créances brutes	162	-	-	-	-	-	162
Dépréciations	(12)	-	-	-	-	-	(12)
Éléments intégrés au coût amorti	35	-	-	-	-	-	35
Total créances nettes	478	5 458	2 261	3 419	9 539	157	21 312
Créances brutes	1 214	5 458	2 261	3 419	9 539	157	22 048
Dépôts de garantie	(136)	-	-	-	-	-	(136)
Dépréciations	(635)	-	-	-	-	-	(635)
Éléments intégrés au coût amorti	35	-	-	-	-	-	35

Pour 2012

(en millions d'euros)	non réparti	3 mois à 6					Total au 31.12.2012
		0 à 3 mois	mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	
Vente à crédit	103	1 048	918	1 902	5 558	292	9 821
Créances brutes	478	1 048	918	1 902	5 558	292	10 196
Dépréciations	(375)	-	-	-	-	-	(375)
Location avec option d'achat	65	204	185	361	1 507	5	2 327
Créances brutes	151	204	185	361	1 507	5	2 413
Dépréciations	(86)	-	-	-	-	-	(86)
Location longue durée	(51)	604	507	900	2 821	1	4 782
Créances brutes	177	604	507	900	2 821	1	5 010
Dépôts de garantie	(135)	-	-	-	-	-	(135)
Dépréciations	(93)	-	-	-	-	-	(93)
Financement de stocks aux Réseaux	102	3 969	575	347	14	-	5 007
Créances brutes	200	3 969	575	347	14	-	5 105
Dépôts de garantie	(74)	-	-	-	-	-	(74)
Dépréciations	(24)	-	-	-	-	-	(24)
Autres créances	66	148	80	131	383	77	885
Créances brutes	115	148	80	131	383	77	934
Dépréciations	(49)	-	-	-	-	-	(49)
Comptes ordinaires	157	-	-	-	-	-	157
Créances brutes	169	-	-	-	-	-	169
Dépréciations	(12)	-	-	-	-	-	(12)
Éléments intégrés au coût amorti	82	-	-	-	-	-	82
Total créances nettes	524	5 973	2 265	3 641	10 283	375	23 061
Créances brutes	1 290	5 973	2 265	3 641	10 283	375	23 827
Dépôts de garantie	(209)	-	-	-	-	-	(209)
Dépréciations	(639)	-	-	-	-	-	(639)
Éléments intégrés au coût amorti	82	-	-	-	-	-	82

9.5 Opérations de titrisation

(en millions d'euros)			Créances cédées					
Pays de l'entité cédante	Entité cédante	Fonds	Pays du fonds	Date de cession	Type de financement	au 31.12.2013	au 31.12.2012	à l'origine
France	Crédipar	FCC Auto ABS 2007-1	France	26.01.2007	Vente à crédit	-	114	1 250
		FCT Auto ABS 2011-1	France	07.07.2011	Vente à crédit	518	965	1 050
		FCT Auto ABS 2012-1	France	12.07.2012	Location avec option d'achat (1)	1 054	1 055	1 080
		FCT Auto ABS French Loans Master	France	Première cession le 29.11.2012 (2)	Vente à crédit	324	288	N/A
		FCT Auto ABS 2013-2	France	07.06.2013	Vente à crédit	476	-	495
		FCT Auto ABS2 2013-A	France	31.10.2013	Location longue durée (3)	709	-	735
		FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	France	Première cession le 09.04.2013 (2)	Financement de stocks aux Réseaux	958	-	N/A
Allemagne	Succursale de Banque PSA Finance	FCT Auto ABS 2010-1	France	18.11.2010	Location longue durée (3)	174	330	680
		FCT Auto ABS German Loans 2011-2	France	15.11.2011	Vente à crédit	556	774	800
		FCT Auto ABS 2013-1	France	04.05.2013	Location longue durée (3)	472	-	478
		FCT Auto ABS German Lease Master	France	Première cession le 10.10.2013 (2)	Location longue durée (3)	20	-	N/A
		FCT Auto ABS DFP Master Compartment Germany 2013	France	Première cession le 07.11.2013 (2)	Financement de stocks aux Réseaux	293	-	N/A
		FCT Auto ABS German Loans Master	France	Première cession le 13.11.2013 (2)	Vente à crédit	221	-	N/A
Espagne	Succursale de Banque PSA Finance	FTA Auto ABS 2012-3	Espagne	23.11.2012	Vente à crédit	774	777	800
Italie	Succursale de Banque PSA Finance	Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2007-2	Italie	05.07.2007	Vente à crédit	-	146	850
		Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2012-2	Italie	17.10.2012	Vente à crédit	357	574	621
Royaume-Uni	Succursale de Banque PSA Finance	Auto ABS UK Loans PLC	Royaume-Uni	06.12.2012	Vente à crédit	1 243	1 290	1 331
Suisse	PSA Finance Suisse S.A.	Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH	Suisse	21.11.2013	Location longue durée (3)	231	-	245
Brésil	Banco PSA Finance Brasil S.A.	FIDC	Brésil	Première cession le 13.04.2010 (4)	Vente à crédit	408	429	N/A
Total des créances cédées						8 788	6 742	

Les FCC (Fonds Communs de Créances) et FCT (Fonds Communs de Titrisation), les véhicules de lois italienne et suisse, le FTA (Fonds de Titrisation d'Actifs) espagnol, le fonds au Royaume-Uni et le FIDC (Fonds d'Investissement en Droits de Créances) brésilien constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation de Banque PSA Finance, dans la mesure où les revenus perçus par les filiales et succursales de Banque PSA Finance comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le Produit Net Bancaire) de ces entités ad hoc.

En effet, les techniques de réhaussement de crédit utilisées par le groupe Banque PSA Finance dans le cadre de ses opérations de titrisation maintiennent à sa charge les risques financiers inhérents à ces opérations. Le groupe finance également l'ensemble des réserves de liquidité permettant de faire face aux risques spécifiques. Enfin, le groupe reste le bénéficiaire exclusif des avantages qui découlent de ces opérations, en particulier en ce qui concerne la rémunération reçue en contrepartie du placement des tranches "senior" et "mezzanine" sur la plupart des opérations.

Le groupe ne réalise aucune opération de titrisation transférant tout ou partie de son risque financier (telles que les opérations de titrisation synthétiques).

(1) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs de contrats de location avec option d'achat et de crédit-bail.

(2) La structure de ces fonds permet l'achat au fil de l'eau de la nouvelle production éligible.

(3) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs et aux valeurs résiduelles de contrats de location longue durée.

(4) La structure du FIDC est celle d'un "Open-end fund", qui permet des cessions successives de créances clientèle, conformément à l'accord passé avec Banco Santander.

Note 10 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Ecart de réévaluation des encours		
Vente à crédit	33	68
Location avec option d'achat	(1)	13
Location longue durée	(9)	4
Total	23	85

L'analyse de l'efficacité de la couverture est donnée dans la Note 24.5.

Note 11 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Débiteurs divers	336	304
- Entreprises liées	113	101
- Hors groupe	223	203
Etat et autres organismes sociaux	47	66
Produits à recevoir	23	25
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	23	25
- dont activités d'assurance	18	16
Charges constatées d'avance	56	84
- dont appels de marge payés sur swaps de couverture (1)	3	35
Autres comptes de régularisation	101	145
- Entreprises liées	10	3
- Hors groupe	91	142
Total	563	624

(1) Les appels de marge payés sur swaps de couverture ont été compensés avec la juste valeur négative pour 22 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 16 millions d'euros au 31 décembre 2012 (cf. Note 16.2).

Note 12 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
A l'ouverture	46	62
Quote-part du résultat net	8	7
Augmentation de capital (2)	30	-
Variations de périmètre (1)	-	(20)
Ecart d'acquisition (1)	-	(2)
Ecart de conversion	(1)	(1)
A la clôture	83	46
- dont écart d'acquisition (3)(4)	5	5

(1) Cession le 27 décembre 2012 de 25% de la filiale chinoise Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd par PSA Finance Nederland B.V. (cf. Notes 1.B et 35).

(2) L'augmentation de capital de 250 millions de Yuan (30,5 millions d'euros), réalisée le 16 septembre 2013, est sans impact sur l'écart d'acquisition.

(3) L'acquisition le 25 mai 2010 de 50% supplémentaires de la filiale chinoise Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd par PSA Finance Nederland B.V. a dégagé un écart d'acquisition de 56,7 millions de Yuan (7 millions d'euros au 31 décembre 2011).

La cession le 27 décembre 2012 de 25% de la filiale chinoise a réduit l'écart d'acquisition à 37,8 millions de Yuan (4,5 millions d'euros au 31 décembre 2013 et 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Cette filiale étant mise en équivalence (en raison du partage de la gouvernance avec le partenaire chinois), l'écart d'acquisition est intégré à la valeur comptable de la participation, présentée sur la ligne « Participations dans les entreprises mises en équivalence » conformément à la norme IAS 28 - Participations dans des entreprises associées.

(4) Le test de dépréciation, effectué au 31 décembre 2013, conclut à la non dépréciation des écarts d'acquisition (cf. Note 14).

Note 13 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31.12.2013			31.12.2012		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	38	(21)	17	39	(25)	14
- Terrains et constructions	1	-	1	1	-	1
- Matériel de transport	13	(3)	10	13	(4)	9
- Autres	24	(18)	6	25	(21)	4
Immobilisations incorporelles	192	(122)	70	189	(103)	86
- Logiciels	187	(117)	70	184	(98)	86
- Autres	5	(5)	-	5	(5)	-
Total	230	(143)	87	228	(128)	100

Tableau de variation des valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2012	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.2013
Immobilisations corporelles	39	12	(15)	2	38
- Terrains et constructions	1	-	-	-	1
- Matériel de transport	13	10	(10)	-	13
- Autres	25	2	(5)	2	24
Immobilisations incorporelles	189	7	(4)	-	192
- Logiciels	184	7	(4)	-	187
- Autres	5	-	-	-	5
Total	228	19	(19)	2	230

Tableau de variation des amortissements

(en millions d'euros)	31.12.2012	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2013
Immobilisations corporelles	(25)	(5)	9	-	(21)
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	(4)	(3)	4	-	(3)
- Autres	(21)	(2)	5	-	(18)
Immobilisations incorporelles	(103)	(23)	4	-	(122)
- Logiciels	(98)	(23)	4	-	(117)
- Autres	(5)	-	-	-	(5)
Total	(128)	(28)	13	-	(143)

Note 14 Ecarts d'acquisition

Au cours de l'exercice 2013, les écarts d'acquisition du groupe Banque PSA Finance (France, Russie, Chine : cf. Note 12) ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT, tels qu'ils résultaient du Plan à Moyen Terme établi pour les besoins du pilotage du Groupe, ainsi que sur le calcul d'une valeur terminale.

Les tests réalisés reposent sur les hypothèses financières ci-après détaillées :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles à 5 ans établies dans le cadre du Plan à Moyen Terme du Groupe ;
- taux de croissance à l'infini : taux moyen estimé à 1% sur l'ensemble des UGT ;
- taux d'actualisation : taux moyen estimé à 9,5 % sur l'ensemble des UGT.

Les tests de dépréciation, effectués au 31 décembre 2013, concluent à la non dépréciation des écarts d'acquisition.

Détail des écarts d'acquisition à la clôture de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013	31.12.2012
Valeur nette		
Crédipar	75	75
Sofib	6	6
Bank PSA Finance Rus	2	2
Total	83	83

Écart d'acquisition de Crédipar

Dans le cadre du rachat en 1998 par Banque PSA Finance des 50 % du capital de Crédipar S.A., détenus par Sovac S.C.A., il a été procédé à la détermination de la juste valeur du groupe Crédipar. Après les derniers ajustements effectués en 1999 conformément à la réglementation, l'écart d'acquisition initial ressort à 100 millions d'euros. Compte tenu des amortissements pratiqués jusqu'au 31 décembre 2003, cet écart d'acquisition s'élève à 75 millions d'euros au 1er janvier 2004, date de 1ère application des IFRS, sans dépréciation depuis.

Écart d'acquisition de Sofib

Sofib a été achetée à Peugeot SA le 1er avril 1999. L'écart d'acquisition est ressorti à 7,6 millions d'euros. Compte tenu des amortissements pratiqués jusqu'au 31 décembre 2003, cet écart d'acquisition s'élève à 6 millions d'euros au 1er janvier 2004, date de 1ère application des IFRS, sans dépréciation depuis.

Écart d'acquisition de Bank PSA Finance Rus

Bank PSA Finance Rus a été achetée le 11 septembre 2009 et fait l'objet d'une consolidation par intégration globale depuis mars 2010. L'écart d'acquisition s'élève à 1,7 million d'euros, sans dépréciation depuis.

Note 15 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013	31.12.2012
Charges à payer sur instruments financiers à terme de trading (1)	2	2
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading (1)	1	-
Total	3	2

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

(1) Les swaps classés en trading sont en nombre restreint et ont un impact limité sur le compte de résultat (cf. Note 24.6). Le détail de ces opérations est donné dans le renvoi (1) de la Note 24.1.

Note 16 Instruments dérivés de couverture - passifs

16.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Comptes d'ajustement sur engagements en devises (1)	3	-
- dont entreprises liées	3	-
Charges à payer sur swaps de couverture	40	70
- dont entreprises liées	4	6
Juste valeur négative des swaps de couverture	41	99
- des emprunts	-	-
- des EMTN/BMTN	3	2
- des obligations	17	18
- des autres dettes représentées par un titre	-	-
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)	21	79
- des EMTN à taux variable (Cash Flow Hedge - cf. Note 24.3)	-	-
Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés (cf. Note 16.2)	(22)	(55)
Total	62	114

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en Fair Value Hedge est donnée dans la Note 24.5.

(1) Les comptes d'ajustement correspondent à la réévaluation des swaps de devises, qui couvrent les créances clientèle en devises refinancées en euros et les opérations de refinancement en devises. Cette variation de valeur sur les swaps de couverture des opérations en devises est compensée par la variation de valeur des créances clientèle et de la dette en devises couvertes, réévaluées au cours de clôture (cf. Notes 6, 9.3, 19.3 et 24.4.A).

16.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - passifs

Pour 2013

(en millions d'euros)

Swaps perdants	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Charge à payer	(4)	44	40	-	40
- swaps avec appel de marge	(4)	39	35	-	35
- swaps sans appel de marge	-	5	5	-	5
Juste valeur négative	(52)	93	41	-	41
- swaps avec appel de marge	(52)	87	35	-	35
- swaps sans appel de marge	-	6	6	-	6
Compensation	-	-	-	(22)	(22)
Total au passif	(56)	137	81	(22)	59
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance - cf. Note 11)	-	-	25	(22)	3
Total à l'actif	-	-	25	(22)	3

Pour 2012

(en millions d'euros)

Swaps perdants	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Charge à payer	(3)	73	70	-	70
- swaps avec appel de marge	(3)	64	61	-	61
- swaps sans appel de marge	-	9	9	-	9
Juste valeur négative	(58)	157	99	-	99
- swaps avec appel de marge	(56)	145	89	-	89
- swaps sans appel de marge	(2)	12	10	-	10
Compensation	-	-	-	(55)	(55)
Total au passif	(61)	230	169	(55)	114
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance - cf. Note 11)	-	-	51	(16)	35
Total à l'actif	-	-	51	(16)	35

Note 17 Dettes envers les établissements de crédit

Ventilation des dettes à vue/à terme

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Dettes à vue hors groupe	88	106
- Comptes ordinaires créditeurs	85	79
- Comptes et emprunts financiers au jour le jour		
- Tirages sur les lignes de crédit bilatérales revolving (cf. Note 27.2)	-	-
- Autres	2	26
- Autres sommes dues	1	1
Dettes rattachées	-	1
Dettes à terme hors groupe (1)	6 176	7 955
- Bancaires classiques	1 933	2 977
- Tirages sur le Term-loan syndiqué (cf. Note 27.2)	1 800	473
- Tirages sur les lignes de crédit bilatérales revolving (cf. Note 27.2)	397	1 325
- dont financement obtenu dans le cadre de la collatéralisation en Italie (cf. Note 27.1)	50	100
- Tirage dans le cadre de la collatéralisation en Belgique (cf. Note 27.1)	77	-
- Financement obtenu auprès de la BCE (cf. Note 27.1)	1 700	2 900
- Financement obtenu auprès de la SFEF (cf. Note 27.1)	105	105
- Financement obtenu par la succursale espagnole auprès de l'Instituto de Credito Oficial (ICO) (1)	164	160
- Financement obtenu par la succursale allemande auprès de la Bundesbank (cf. Note 27.1)	-	15
Éléments intégrés au coût amorti des dettes envers les établissements de crédit	(62)	(14)
- Frais d'émission à étaler	(62)	(21)
- Etalement de l'actualisation des dettes subventionnées (2)	-	7
Dettes rattachées	66	57
Total des dettes au coût amorti	6 268	8 105

(1) Ce financement, obtenu dans le cadre du plan VIVE (Vehículo Innovador Vehículo Ecológico), fait l'objet d'une actualisation ; celle-ci diminue avec le temps, ce qui explique la hausse du montant de la dette.

(2) Concerne les emprunts à taux zéro obtenus dans le cadre du plan VIVE en Espagne (cf. Note 9.1 et renvoi précédent).

Ventilation par devise de remboursement

(en millions d'euros)	31.12.2013		31.12.2012	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
ARS	-	141	-	162
BRL	-	188	-	320
CHF	2	-	2	-
CZK	-	-	4	54
EUR	52	5 376	28	6 995
GBP	10	312	45	257
HRK	1	9	2	7
HUF	-	-	2	-
MXN	-	17	-	16
PLN	23	19	23	20
RUB	-	114	-	124
Total	88	6 176	106	7 955

Note 18 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Dettes à vue	1 267	356
- Comptes courants des sociétés du réseau		
- Entreprises liées (1)	54	159
- Hors groupe	201	139
- Comptes d'épargne sur livret (2)	955	-
- Autres sommes dues à la clientèle		
- Entreprises liées	6	-
- Hors groupe	51	58
Dettes rattachées	-	-
- dont comptes d'épargne sur livret (2)	-	-
Dettes à terme	66	11
- Entreprises liées	1	-
- Hors groupe	65	11
Dettes rattachées	1	-
Total	1 334	367

(1) Il s'agit principalement des comptes de règlement des filiales de financement pour les opérations faites avec le groupe PSA Peugeot Citroën.

(2) L'évolution des "Comptes d'épargne sur livret" est due au lancement en mars 2013 du livret d'épargne rémunéré "DISTINGO" à destination de la clientèle des particuliers en France.

Dans l'information sectorielle, les "Comptes d'épargne sur livret" sont présentés dans les "Dettes de refinancement" (cf. Notes 37.1 et 37.3). Les intérêts et charges correspondants sont présentés au compte de résultat dans le "Coût net de refinancement".

Ventilation par devise de remboursement des dettes à terme hors dettes rattachées

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
ARS	5	5
CZK	1	1
EUR	53	5
RUB	7	-
Total	66	11

Note 19 Dettes représentées par un titre

19.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	7 247	8 246
- EMTN, BMTN et assimilés (1)	7 183	8 099
- CDN et BT	64	147
- dont en cours de livraison	-	-
Dettes rattachées	156	195
Éléments intégrés au coût amorti des dettes représentées par un titre	(20)	(14)
- Frais d'émission et primes d'émission à étaler	(20)	(14)
Emprunts obligataires	4 612	4 127
- Emis par la filiale PSA Finance S.C.S. (2)	-	413
- Emis par les fonds de titrisation (cf. Note 19.4)	4 612	3 714
Dettes rattachées	2	1
- dont titrisation	2	1
Autres dettes représentées par un titre	551	689
- dont titrisation : parts senior (cf. Note 19.4)	380	459
Dettes rattachées	76	82
- dont titrisation	63	72
Total des dettes au coût amorti	12 624	13 326

(1) Dont 1 200 millions d'euros de dette émise avec garantie de l'Etat le 25 mars 2013 (cf. Note 27.4).

(2) PSA Finance S.C.S., dont la liquidation est prévue courant 2014, a remboursé sa dette obligataire en décembre 2013.

19.2 Echéanciers des dettes représentées par un titre hors dettes rattachées

(en millions d'euros)	31.12.2013			31.12.2012		
	Obligations	TCN	Autres	Obligations	TCN	Autres
0 à 3 mois	306	656	75	357	906	-
3 mois à 6 mois	327	1 067	87	252	64	26
6 mois à 1 an	735	729	176	626	1 299	61
1 an à 5 ans	3 244	4 614	213	2 892	5 787	477
+ 5 ans	-	181	-	-	190	-
Total	4 612	7 247	551	4 127	8 246	564

19.3 Ventilation par devise de remboursement des dettes représentées par un titre (1)

(en millions d'euros)	31.12.2013			31.12.2012		
	Obligations	TCN	Autres	Obligations	TCN	Autres
ARS	-	64	-	-	49	-
BRL	-	-	538	-	-	540
EUR	3 535	6 093	13	3 228	7 020	24
GBP	881	-	-	899	-	-
CHF	196	183	-	-	186	-
JPY	-	-	-	-	44	-
USD (1)	-	907	-	-	947	-
Total	4 612	7 247	551	4 127	8 246	564

(1) La variation de valeur de la dette en devises couverte (dont 29 millions d'euros au titre de la dette émise en USD), réévaluée au cours de clôture, est compensée par la variation de valeur sur les swaps de couverture de la dette en devises (cf. Notes 6 et 16).

La position de change résiduelle de Banque PSA Finance est présentée dans la Note 24.4.

19.4 Opérations de titrisation

Emprunts obligataires (hors dettes rattachées)

(en millions d'euros)

Pays de l'entité cédante	Fonds	Pays du fonds	Obligations émises				
			Obligations	Notation	au 31.12.2013	au 31.12.2012	à l'origine
France	FCC Auto ABS 2007-1	France	Classe A	Moody's/S&P Aaa/AAA	-	63	1 181
			Classe B	Aa3/A	-	69	69
	FCT Auto ABS 2011-1	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	450	910	956
			Classe B	-	94	94	94
	FCT Auto ABS 2012-1	France	Classe A	Fitch/S&P AAA/AAA	724	724	724
			Classe B	-	356	356	356
	FCT Auto ABS French Loans Master	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	302	267	N/A
			Classe B	-	33	29	N/A
	FCT Auto ABS 2013-2	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	450	-	450
			Classe B	A+/A2	20	-	20
Classe C			-	25	-	25	
FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	France	Classe A	Moody's/S&P Aaa/AAA	550	-	N/A	
		Classe S	Aaa/AAA	143	-	N/A	
		Classe B	-	259	-	N/A	
FCT Auto ABS2 2013-A	France	Classe A	Moody's/DBRS Aaa/AAA	522	-	522	
		Classe B	A2/A	52	-	52	
		Classe C	-	162	-	162	
Allemagne	FCT Auto ABS 2010-1	France	Classe A	Fitch/S&P AAA/AAA	1	155	500
			Classe B	-	80	80	80
			Classe C	-	100	100	100
	FCT Auto ABS German Loans 2011-2	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	498	720	720
			Classe B	-	80	80	80
	FCT Auto ABS 2013-1	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	361	-	361
			Classe B	-	116	-	116
FCT Auto ABS German Lease Master	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	14	-	N/A	
		Classe B	-	6	-	N/A	
FCT Auto ABS DFP Master Compartment Germany 2013	France	Classe A	Moody's/S&P Aaa/AAA	189	-	N/A	
		Classe B	-	108	-	N/A	
FCT Auto ABS German Loans Master	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	196	-	N/A	
		Classe B	-	34	-	N/A	
Espagne	FTA Auto ABS 2012-3	Espagne	Classe A	Fitch/DBRS AA-/AA(low)	668	668	668
			Classe B	-/CCC	132	132	132
Italie	Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2007-2	Italie	Classe A	Moody's/S&P A2/AA+	-	140	816
			Classe B	A3/A	-	34	34
			Classe C	-	-	10	19
Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2012-2	Italie	Classe A	Fitch/S&P AA/AA	288	507	537	
		Classe B	-	94	94	94	
Royaume-Uni	Auto ABS UK Loans PLC	Royaume-Uni	Classe A	Fitch AAA	880	899	905
			Classe B	-	415	424	426
Suisse	Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH	Suisse	Classe A	-	196	-	196
Elimination des opérations intragroupe (1)					(3 986)	(2 841)	
Total					4 612	3 714	

(1) Certaines opérations ont été souscrites par Banque PSA Finance, y compris des obligations de classe A, ces dernières étant mobilisables auprès de la BCE.

Autres dettes représentées par un titre (hors dettes rattachées)*(en millions d'euros)*

Pays de l'entité cédante	Fonds	Pays du fonds	Titres émis	au 31.12.2013	au 31.12.2012	à l'origine
Brésil	FIDC	Brésil	Senior	380	459	N/A
			Subordonnés	33	62	N/A
Elimination des opérations intragroupe				(33)	(62)	
Total				380	459	

Les FCC (Fonds Communs de Créances) et FCT (Fonds Communs de Titrisation), les véhicules de lois italienne et suisse, le FTA (Fonds de Titrisation d'Actifs) espagnol, le fonds au Royaume-Uni et le FIDC (Fonds d'Investissement en Droits de Créances) brésilien constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation de Banque PSA Finance, dans la mesure où les revenus perçus par les filiales et succursales de Banque PSA Finance comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le Produit Net Bancaire) de ces entités ad hoc.

Note 20 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Ecart de réévaluation des emprunts	3	8
Ecart de réévaluation des EMTN/BMTN	104	218
Ecart de réévaluation des certificats de dépôts	-	-
Ecart de réévaluation des autres dettes représentées par un titre	-	-
Total	107	226

L'analyse de l'efficacité de la couverture est donnée dans la Note 24.5.

Note 21 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Dettes fournisseurs	297	315
- Entreprises liées (1)	252	273
- Hors groupe	45	42
Etat et autres organismes sociaux	112	113
Charges à payer	165	181
- Entreprises liées	6	15
- Hors groupe	159	166
Autres créditeurs divers	100	81
- Entreprises liées	43	37
- Hors groupe	57	44
Produits constatés d'avance	65	273
- Entreprises liées	5	5
- Hors groupe	60	268
- dont appels de marge reçus sur swaps de couverture (2)	13	228
Autres comptes de régularisation	127	119
- Hors groupe	127	119
Total	866	1 082

(1) Il s'agit principalement des véhicules et des pièces de rechange en cours de règlement aux marques Peugeot et Citroën.

(2) Les appels de marge reçus sur swaps de couverture ont été compensés avec la juste valeur positive pour 217 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 134 millions d'euros au 31 décembre 2012 (cf. Note 6.2).

Note 22 Activités d'assurance

22.1 Provisions techniques des contrats d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Provisions techniques des contrats d'assurance vie	27,5	19,3
Provision pour Primes Non Acquises (PPNA)	6,8	5,9
Provision pour sinistre à payer (PSAP) :		
- Provision pour sinistres survenus déclarés	9,4	7,5
- Provision pour sinistres survenus connus tardivement (IBNR)	11,3	5,9
Autres	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance non vie	28,0	21,2
Provision pour Primes Non Acquises (PPNA)	5,2	4,5
Provision pour sinistre à payer (PSAP) :		
- Provision pour sinistres survenus déclarés	7,7	7,2
- Provision pour sinistres survenus connus tardivement (IBNR)	15,1	9,5
Autres	-	-
Provisions techniques	55,5	40,5

22.2 Tableau de variation des provisions techniques des contrats d'assurance

22.2.1 PPNA Provision pour primes non acquises

(en millions d'euros)	Vie	Non Vie	Total
À l'ouverture de l'exercice	5,9	4,5	10,4
+ Primes émises	59,1	87,6	146,7
- Primes acquises	(58,2)	(86,9)	(145,1)
+ Autres mouvements	-	-	-
A la clôture de la période	6,8	5,2	12,0

22.2.2 PSAP Provision pour sinistres à payer

(en millions d'euros)	Vie	Non Vie	Total
A l'ouverture de l'exercice	13,4	16,7	30,1
dont survenus déclarés	7,5	7,2	14,7
dont survenus connus tardivement (IBNR)	5,9	9,5	15,4
- Sinistres payés au cours de l'exercice	(8,4)	(13,2)	(21,6)
+ Sinistres survenus au cours de l'exercice	14,6	18,2	32,8
+ Sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	1,1	1,1	2,2
+ Autres mouvements	-	-	-
A la clôture de la période	20,7	22,8	43,5
dont survenus déclarés	9,4	7,7	17,1
dont survenus connus tardivement (IBNR)	11,3	15,1	26,4

22.3 Résultat des activités d'assurance

22.3.1 Résultat technique des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
+ Primes acquises nettes des cessions en réassurance	145,1	128,3
<i>Montant brut</i>	145,1	128,3
<i>Cessions en réassurance</i>	-	-
- Charges de prestations nettes de la part des réassureurs	(35,7)	(32,2)
<i>Coût des sinistres (brut)</i>	(22,4)	(20,8)
<i>Sinistres mis à la charge des réassureurs</i>	-	-
<i>Variation des provisions techniques hors PPNA</i>	(13,3)	(11,4)
Marge sur prestations de services des activités d'assurance (1)	109,4	96,1
+/- Autres produits (charges) techniques	(42,4)	(37,7)
<i>Courtage</i>	(41,4)	(36,8)
<i>Charges de personnel</i>	(0,2)	(0,2)
<i>Commission de réassurance</i>	-	-
<i>Autres produits et charges techniques</i>	(0,8)	(0,7)
+ Produits nets des placements	0,6	0,9
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intragroupe	67,6	59,3
+/- Elimination des opérations intragroupe	40,8	36,2
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intragroupe	108,4	95,5

(1) cf. Note 37.2 Information sectorielle "Eléments de Résultat".

22.3.2 Résultat non technique des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
+/- Autres produits (charges) non techniques	(2,1)	(2,1)
<i>Charges de personnel</i>	(0,8)	(0,7)
<i>Autres produits et charges non techniques</i>	(1,3)	(1,4)
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intragroupe	(2,1)	(2,1)
+/- Elimination des opérations intragroupe	-	(0,2)
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intragroupe	(2,1)	(2,3)

22.3.3 Résultat d'exploitation des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Résultat technique	108,4	95,5
Résultat non technique	(2,1)	(2,3)
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intragroupe (1)	106,3	93,2

(1) cf. Note 37.2 Information sectorielle "Eléments de Résultat".

Note 23 Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Capitaux propres	Reclassements et écart de conversion	31.12.2013
Provisions pour pensions et retraites	18	2	(2)	-	(2)	(1)	15
Provisions pour engagements douteux							
- Corporate réseau	4	1	(1)	-	-	-	4
- Corporate et assimilés	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour revente véhicules d'occasion (1)	14	7	(6)	-	-	(1)	14
Provisions pour litiges commerciaux et fiscaux	16	2	(4)	(2)	-	-	12
Autres provisions	3	2	(1)	-	-	-	4
Total	55	14	(14)	(2)	(2)	(2)	49

(1) La possibilité offerte au Royaume-Uni aux emprunteurs de rendre le véhicule sans pénalité de sortie à mi-parcours de certains contrats, entraîne un risque de revente sur les véhicules récupérés et à récupérer.

23.1 Engagements de retraites

A. Description des régimes

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraites qui sont versés annuellement aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de ces cotisations. La charge correspondant aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice. Pour les régimes à prestations définies, les principaux pays concernés sont la France et le Royaume-Uni.

En France, les régimes à prestations définies concernent :

- d'une part, les indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives ;
- d'autre part, le régime des retraites complémentaires des cadres pour la partie non externalisée en 2002 (régime fermé), qui garantit un niveau de retraites, tous régimes confondus, égal au maximum à 60% des derniers salaires.

Au Royaume-Uni, les régimes à prestations définies sont fermés aux salariés embauchés postérieurement à mai 2002. Ils garantissent un niveau de retraites qui équivaut au maximum à 66% des derniers salaires.

B. Hypothèses retenues

Les taux utilisés au cours des deux derniers exercices pour l'évaluation des engagements de retraite à la clôture sont les suivants :

	Zone Euro	Royaume-Uni
Taux d'actualisation		
2013	3,25%	4,50%
2012	3,00%	4,25%
Taux d'inflation		
2013	1,80%	3,20%
2012	1,80%	2,70%

A chaque clôture, le Groupe détermine son taux d'actualisation sur la base des taux les plus représentatifs du rendement des obligations d'entreprises de première catégorie avec une durée équivalente à celle de ses engagements.

Les obligations d'entreprises de première catégorie sont des obligations qui ont atteint l'un des deux plus hauts degrés de classification d'une agence de notation reconnue (par exemple, AA ou AAA selon Moody's, ou Standard & Poor's).

Les hypothèses de taux d'augmentation des salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles. En France, l'hypothèse retenue est une augmentation de l'inflation majorée de 1,0% pour 2013 et de l'inflation majorée de 0,5% pour les années suivantes. Au Royaume-Uni, l'hypothèse retenue est une augmentation de l'inflation majorée de 1,0%.

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'âge effectif de départ en retraite tiennent compte des conditions propres à chaque pays.

Sensibilité aux hypothèses

Une variation de 0,25 point du taux d'actualisation et du taux d'inflation sur la France et le Royaume-Uni entraînerait les variations des engagements suivantes :

	Taux d'actualisation +0,25%	Taux d'inflation +0,25%
France	-2,47%	3,03%
Royaume-Uni	-3,31%	2,86%

Une augmentation (diminution) de 1% du rendement attendu sur les actifs de couverture des retraites aurait conduit à une augmentation (diminution) du produit financier annuel constaté sur l'exercice 2013 de 0,05 million d'euros sur la France et 0,35 million d'euros sur le Royaume-Uni.

C. Evolution sur l'exercice

Hors obligation de financement minimum (IFRIC14)

(en millions d'euros)	31.12.2013				31.12.2012 - IAS 19R			
	France	Royaume- Uni	Autres pays	Total	France	Royaume- Uni	Autres pays	Total
Valeur actuelle des prestations pour services rendus								
À l'ouverture de l'exercice	(11)	(32)	(41)	(84)	(9)	(31)	(35)	(75)
Coût des services rendus	(1)	(1)	(1)	(3)	(1)	(1)	(1)	(3)
Actualisation de l'année	-	(1)	(1)	(2)	-	(2)	(1)	(3)
Prestations servies sur l'exercice	1	-	1	2	1	2	-	3
Écarts actuariels								
- en valeur	1	-	1	2	(2)	(3)	(4)	(9)
- en % des engagements	5,9%	0,4%	2,7%	1,9%	16,4%	9,0%	12,5%	11,5%
Coût des services passés	-	-	1	1	-	-	-	-
Écart de conversion	-	1	(1)	-	-	(1)	-	(1)
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-	4	-	4
Effets des fermetures et modifications de régimes	-	-	-	-	-	-	-	-
A la clôture de la période	(10)	(33)	(41)	(84)	(11)	(32)	(41)	(84)
Couverture des engagements								
À l'ouverture de l'exercice	5	35	30	70	5	35	26	66
Rendement attendu des fonds	-	1	1	2	-	2	1	3
Écarts de réestimation								
- en valeur	-	2	-	2	-	2	1	3
- en % des engagements	4,5%	6,8%	0,5%	3,3%	7,8%	7,2%	3,2%	5,7%
Écart de conversion	-	-	-	-	-	1	-	1
Dotations employeur	-	-	1	1	-	2	1	3
Prestations servies sur l'exercice	(1)	-	-	(1)	-	(2)	-	(2)
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-	(5)	1	(4)
Effets des fermetures et modifications de régimes	-	-	-	-	-	-	-	-
A la clôture de la période	4	38	32	74	5	35	30	70
Éléments différés								
À l'ouverture de l'exercice	2	2	3	7	1	1	(1)	1
Nouveaux éléments différés	(1)	(2)	(1)	(4)	1	-	4	5
Conversion et autres variations	-	-	-	-	-	1	-	1
Effets des fermetures et modifications de régimes	-	-	-	-	-	-	-	-
A la clôture de la période	1	-	2	3	2	2	3	7

D. Impacts de l'application de l'amendement de la norme IAS 19 applicables aux données précédemment publiées

(en millions d'euros)	31.12.2012 - IAS 19R				31.12.2012 - IAS 19			
	France	Royaume- Uni	Autres pays	Total	France	Royaume- Uni	Autres pays	Total
Valeur actuelle des prestations pour services rendus								
Juste valeur des actifs financiers	5	35	30	70	5	40	30	75
Surplus ou (déficit)	(6)	3	(11)	(14)	(6)	4	(11)	(13)
Écarts actuariels non comptabilisés au bilan	-	-	-	-	2	1	3	6
(Provisions) actifs nets avant obligation de financement minimum	(6)	3	(11)	(14)	(4)	5	(8)	(7)
Provision pour financement minimum	-	-	-	-	-	-	-	-
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	(6)	3	(11)	(14)	(4)	5	(8)	(7)
Dont provisions	(7)	-	(11)	(18)	(5)	-	(8)	(13)
Dont actifs	1	3	-	4	1	5	-	6
Écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres :								
- avant impôts différés	(2)	(2)	(3)	(7)				
- après impôts différés	(1)	(1)	(3)	(5)				

E. Détail des postes de bilan au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)	31.12.2013			
	France	Royaume- Uni	Autres pays	Total
Valeur actuelle des prestations pour services rendus	(10)	(33)	(41)	(84)
Juste valeur des actifs financiers	4	38	32	74
(Provisions) actifs nets avant obligation de financement minimum	(6)	5	(9)	(10)
Provision pour financement minimum	-	-	-	-
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	(6)	5	(9)	(10)
<i>Dont provisions</i>	<i>(6)</i>	<i>-</i>	<i>(9)</i>	<i>(15)</i>
<i>Dont actifs</i>	<i>-</i>	<i>5</i>	<i>-</i>	<i>5</i>
Ecarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres (avant impôts différés)	(1)	-	(2)	(3)

F. Charges comptabilisées

Ces charges sont comptabilisées :

- en "Charges générales d'exploitation - Personnel" pour le coût des services rendus ;
- en "Charges des engagements sociaux" si le net entre l'actualisation des droits acquis et le rendement attendu des fonds est une charge ;
- en "Produits des engagements sociaux" si le net entre l'actualisation des droits acquis et le rendement attendu des fonds est un produit ;
- en "Autres éléments hors exploitation", exceptionnellement, pour les effets liés aux restructurations.

Les charges de retraite sont ventilées pour chaque exercice comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2013				31.12.2012 - IAS 19R			
	France	Royaume- Uni	Autres pays	Total	France	Royaume- Uni	Autres pays	Total
Coût des services rendus	(1)	(1)	(1)	(3)	(1)	(1)	(1)	(3)
Actualisation des droits acquis	-	(1)	(1)	(2)	-	(2)	(1)	(3)
Rendement attendu des fonds	-	1	1	2	-	2	1	3
Coût des services passés (1)	-	-	1	1	-	-	-	-
Effets des fermetures et modifications de régimes	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	(1)	(1)	-	(2)	(1)	(1)	(1)	(3)

(1) Aux Pays-bas, une modification de plan à la suite de négociations entre l'état et la branche automobile a entraîné une reprise d'engagement pour 1,3 million d'euros.

G. Prestations prévues pour 2014

Les prestations à verser aux intéressés au titre des retraites durant l'année 2014 sont évaluées à 2 millions d'euros.

23.2 Primes liées à l'ancienneté

Le Groupe évalue ses engagements liés aux primes accordées et versées aux salariés sous réserve de certaines conditions d'ancienneté, notamment à l'occasion de la remise des médailles du travail en France. La valeur de ces engagements est calculée en appliquant la méthode des hypothèses utilisées pour les évaluations des compléments de retraite et indemnités de départ décrites dans la note 23.1.B ci-dessus. Ces engagements sont entièrement provisionnés dans les comptes consolidés.

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
France	1	1
Autres pays	-	-
Total	1	1

Note 24 Instruments financiers à terme

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphe "Risques financiers et risque de marché" du rapport de gestion)

Risque de taux :

La politique de la banque vise à neutraliser l'effet des variations de taux d'intérêt sur la marge opérationnelle de chaque entité du groupe par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer la convergence effective des structures de taux d'intérêt des actifs et des passifs.

Par ailleurs, afin de limiter le coût de refinancement à un niveau plus faible pour les nouveaux encours de crédit à la clientèle (Vente de crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée), Banque PSA Finance avait acheté et vendu des options de swaps de taux d'intérêt (options achetées nettes avec prime nette payée). Les swaptions sont toutes échues depuis décembre 2011.

Risque de change :

La politique suivie n'autorise pas de position de change. Entité par entité, les actifs et passifs sont adossés par l'utilisation d'instruments financiers appropriés.

Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociées dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. La quasi-totalité des swaps (à plus de 92%) font l'objet de contrats avec appel de marge hebdomadaire. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 34.

Dans le cadre de sa politique de placement, Banque PSA Finance limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de prêts interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement placés en certificats de dépôt à très court terme et dans des OPCVM.

24.1 Position de taux de Banque PSA Finance consolidée

(en millions d'euros)	Du jour le jour à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total 31.12.2013
Actifs financiers				
Financements de stocks aux réseaux	4 495	-	-	4 495
Financements clientèle à taux fixe	6 400	9 686	-	16 086
Autres prêts et créances à taux variable	731	-	-	731
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Autres actifs financiers	2 686	-	-	2 686
Total Actifs financiers (a)	14 312	9 686	-	23 998
Autres actifs financiers (Dérivés et réévaluation des portefeuilles couverts)	114	-	-	114
Actifs non financiers				
Immobilisations et écarts d'acquisition	-	170	-	170
Autres actifs non financiers	835	-	-	835
Total Actifs non financiers	835	170	-	1 005
<i>Total Actif</i>				25 117
Passifs financiers				
Dettes à taux fixe couvertes	(2 159)	(4 932)	(181)	(7 272)
Dettes à taux variable ou révisable	(11 232)	-	-	(11 232)
Autres financements et découverts bancaires	(1 421)	-	-	(1 421)
Total Passifs financiers (b)	(14 812)	(4 932)	(181)	(19 925)
Autres passifs financiers (Dérivés et réévaluation des portefeuilles couverts)	(172)	-	-	(172)
Passifs non financiers				
Autres passifs non financiers	(1 726)	-	-	(1 726)
Total Passifs non financiers	(1 726)	-	-	(1 726)
Capitaux propres (3)	-	(3 294)	-	(3 294)
<i>Total Passif</i>				(25 117)
Position nette avant gestion = (a) + (b)	(500)	4 754	(181)	4 073
Notionnel des dérivés				
Dérivés couvrant les actifs financiers				
Swaps de couverture des financements clientèle à taux fixe (Fair Value Hedge)				
- branche emprunteuse	(5 803)	(5 597)	-	(11 400)
- branche prêteuse	11 400	-	-	11 400
Swaps de couverture des placements à taux fixe (Fair Value Hedge)				
- branche emprunteuse	-	-	-	-
- branche prêteuse	-	-	-	-
Total des dérivés couvrant les actifs financiers (c)	5 597	(5 597)	-	-
Dérivés couvrant les passifs financiers				
Swaps de couverture des dettes à taux fixe (Fair Value Hedge) (2)				
- branche prêteuse	2 123	4 644	181	6 948
- branche emprunteuse	(6 948)	-	-	(6 948)
Swaps classés comptablement en trading (test de couverture non réalisable) (1)				
- branche prêteuse	36	288	-	324
- branche emprunteuse	(324)	-	-	(324)
Swaps de couverture des dettes à taux variable (Cash Flow Hedge)				
- branche emprunteuse	(31)	(36)	-	(67)
- branche prêteuse	67	-	-	67
Total des dérivés couvrant les passifs financiers (d)	(5 077)	4 896	181	-
Portefeuille de Trading (e) (1)	367	4	-	371
Position nette des dérivés = (c) + (d) + (e)	887	(697)	181	371
Position nette après gestion (3)	387	4 057	-	4 444
<i>Rappel position nette après gestion au 31 décembre 2012</i>	<i>377</i>	<i>4 372</i>	<i>-</i>	<i>4 749</i>

Ce tableau positionne les actifs financiers et les passifs financiers en fonction de leur date d'échéance pour ceux à taux fixe et en fonction de la prochaine révision de taux pour ceux à taux révisable.

Dans la partie du tableau sur les dérivés, les swaps et autres opérations dérivées sont présentés en positif pour la branche prêteuse et en négatif pour la branche emprunteuse.

(1) Sur un nominal total de swaps de 23 462 millions d'euros à fin décembre 2013 :

a) 574 millions d'euros concernent des swaps qui se neutralisent en trading au sein de portefeuilles homogènes. Il s'agit de swaps symétriques mis en place lors de l'opération de titrisation Auto ABS FCT 2013-A en octobre 2013. Les positions étant fermées, les swaps ne dégagent pas de résultat.

b) 695 millions d'euros concernent un nombre limité de swaps classés comptablement en trading, dont :

- 324 millions couvrent de la dette à taux fixe, déclassés du fait de la preuve de couverture non réalisable ;

- 371 millions d'euros de cross currency swap, majoritairement variable / variable (position isolée).

L'impact est non significatif en compte de résultat (cf. Notes 5, 15 et 24.6). A noter qu'aucun des swaps en portefeuille de trading, y compris ceux en position isolée, n'entre dans le portefeuille de négociation selon les textes prudentiels, dans le cadre du reporting COREP.

(2) Dont 3 778 millions d'euros de swaps de couverture symétriques au niveau consolidé, mis en place lors des opérations de titrisation.

(3) La position nette après gestion à moins d'un an est peu significative. La position nette après gestion de 1 à 5 ans s'élève à 4 057 millions d'euros, en grande partie couverte par les capitaux propres.

24.2 Contrats de couverture de taux sur opérations futures

Afin de limiter le coût de refinancement à un niveau plus faible pour les nouveaux encours de crédit à la clientèle (Vente de crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée), Banque PSA Finance avait acheté et vendu des options de swaps de taux d'intérêt (options achetées nettes avec prime nette payée). Les notionnels et les maturités de swaps (de 1 à 3 ans), objet de ces options, correspondent aux maturités des encours prévisionnels à produire sur ces mêmes périodes. Les swaptions sont toutes échues depuis décembre 2011.

La variation de valeur intrinsèque sur les swaptions a été constatée en situation nette en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres » avant leur échéance jusqu'en 2011 (cf. tableau Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres).

Le résultat sur la période au titre de la valeur intrinsèque étalée sur l'élément sous-jacent (swaptions échues) est un produit de 4 million d'euros. Le reste à étaler s'élève à 0,9 million d'euros (0,6 million d'euros net d'impôts différés).

Couverture des flux de trésorerie par les swaptions (Cash Flow Hedge)

(en millions d'euros)	31.12.2012	Variation de valeur intrinsèque	Résultat réalisé	Transfert en résultat	Variation des impôts différés	31.12.2013
Valeur intrinsèque des swaptions ouvertes	-	-	-	-	-	-
Profits de couvertures réalisés	4,9	-	-	(4,0)	-	0,9
Produits comptabilisés directement en capitaux propres (brut)	4,9	-	-	(4,0)	-	0,9
Impôts différés	(1,7)	-	-	1,4	-	(0,3)
Produits comptabilisés directement en capitaux propres (net)	3,2	-	-	(2,6)	-	0,6

Echéanciers des impacts en résultat

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
0 à 3 mois	0,7	1,5
3 mois à 6 mois	0,2	1,0
6 mois à 1 an	-	1,6
1 an à 5 ans	-	0,8
+ 5 ans	-	-
Total	0,9	4,9

24.3 Contrats de couverture de taux sur dette émise à taux variable

La couverture des encours de crédits à taux fixe est assurée par la mise en place, dès leur accord, de swaps de taux d'intérêts opérés sur le marché financier ou, dans les pays où les instruments de taux ne sont pas liquides, par des ressources de financement tirées à taux fixe. Dans ce dernier cas, de la dette à taux variable peut être émise ponctuellement ; elle est alors couverte en Cash Flow Hedge par un swap qui la ramène à taux fixe.

La variation de valeur de ce type de swaps a été constatée en situation nette en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres » (cf. tableau Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres).

Couverture des flux de trésorerie par les swaps (Cash Flow Hedge)

(en millions d'euros)	31.12.2012	Variation de valeur	Ecart de conversion	31.12.2013
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(0,2)	0,5	-	0,3
Impôts différés	-	(0,2)	-	(0,2)
Gains (pertes) comptabilisés directement en capitaux propres (net)	(0,2)	0,3	-	0,1

24.4 Position de change résiduelle de Banque PSA Finance consolidée

A. Positions de change opérationnelles

Positions externes de la mère

(en millions d'euros)	HUF	CHF	CNY	CZK	GBP	JPY	MXN	PLN	RUB	USD
Actifs	10	205	-	50	2 735	-	-	119	63	10
Passifs	-	(234)	-	-	(1 278)	-	-	-	-	(916)
Position nette avant gestion	10	(29)	-	50	1 457	-	-	119	63	(906)
Couverture actifs	10	-	-	(50)	(1 457)	-	-	(119)	(63)	-
Couverture passifs	-	29	-	-	-	-	-	-	-	906
Position des dérivés	10	29	-	(50)	(1 457)	-	-	(119)	(63)	906
Position nette après gestion au 31.12.2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rappel décembre 2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Positions externes des filiales

(en millions d'euros)	EUR /PLN	HUF /CHF	EUR /AUD	BRL /EUR	EUR /DKK	EUR /GBP	HRK /EUR	HUF /EUR	EUR /NOK	EUR /CNY	EUR /TRY	EUR /USD
Actifs		1	20	-	-	5	21	4	-	-	-	3
Passifs		(1)	(20)	-	(62)	(5)	(21)	(4)	-	-	-	-
Position nette avant gestion		-	-	-	(62)	-	-	-	-	-	-	3
Couverture actifs		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)
Couverture passifs		-	-	-	62	-	-	-	-	-	-	-
Position des dérivés		-	-	-	62	-	-	-	-	-	-	(3)
Position nette après gestion au 31.12.2013		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rappel décembre 2012		1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les couvertures sont réalisées à l'aide d'instruments fermes de change (cross currency swap, swap de devises, change à terme).

Compte tenu de la politique de couverture, le résultat du groupe ne subira qu'un impact très limité en cas de forte variation des devises.

B. Positions de change structurelles

Les positions structurelles (Titres de participation des filiales, Dotation des succursales) et les résultats futurs ne font pas l'objet de couverture. La durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

(en millions d'euros)	CHF	CNY	CZK	GBP	HRK	HUF	MXN	PLN	RUB	TRY	USD (1)	TOTAL
Position de change au 31.12.2013	14	66	30	100	3	21	7	41	60	8	130	480
Rappel décembre 2012	14	31	33	161	3	21	8	43	67	10	136	527

(1) La position de change structurelle sur le dollar américain (USD) provient du financement en dollars des titres de participation des filiales brésiliennes, argentine et russe.

24.5 Analyse de l'efficacité de la couverture en taux en juste valeur (Fair Value Hedge)

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012	Ecart de conversion (1)	Variation de valeur	Inefficacité en résultat
Ecart de réévaluation des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée) (Note 10)					
- Ventes à crédit	33	68			
- Location avec option d'achat	(1)	13			
- Location longue durée	(9)	4			
Total valorisation nette	23	85	-	(62)	
Instruments dérivés de couverture de l'encours clientèle					
- à l'actif (Note 6)	7	2			
- au passif (Note 16)	(21)	(79)			
Total valorisation nette	(14)	(77)	-	63	1
Inefficacité en stock	9	8			1
Ecart de réévaluation des emprunts couverts (Note 20)					
- Valorisation nette	(3)	(8)			
Total valorisation nette	(3)	(8)	-	5	
Instruments dérivés de couverture des emprunts					
- à l'actif (Note 6)	3	8			
- au passif (Note 16)	-	-			
Total valorisation nette	3	8	-	(5)	0
Inefficacité en stock	0	0			0
Ecart de réévaluation des EMTN/BMTN couverts (Note 20)					
- Valorisation nette	(104)	(218)			
Total valorisation nette	(104)	(218)	-	114	
Instruments dérivés de couverture des EMTN/BMTN					
- à l'actif (Note 6)	110	225			
- au passif (Note 16)	(3)	(2)			
Total valorisation nette	107	223	-	(116)	(2)
Inefficacité en stock	3	5			(2)
Ecart de réévaluation des obligations couvertes (Note 20)					
- Valorisation nette	-	-			
Total valorisation nette	-	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture des obligations (2)					
- à l'actif (Note 6)	17	18			
- au passif (Note 16)	(17)	(18)			
Total valorisation nette	-	-	-	-	0
Inefficacité en stock	0	0			0
Ecart de réévaluation des autres dettes représentées par des titres couvertes (Note 20)					
- Valorisation nette	-	(1)			
Total valorisation nette	-	(1)	-	1	
Instruments dérivés de couverture des autres dettes représentées par des titres					
- à l'actif (Note 6)	-	1			
- au passif (Note 16)	-	-			
Total valorisation nette	-	1	-	(1)	0
Inefficacité en stock	0	0			0

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

(2) Il s'agit de swaps symétriques (chez BPF et chez les FCT et assimilés) affectés à la couverture de la dette obligataire de ces fonds (cf. Note 24.1, renvoi (2)).

Les options de swaps de taux de couverture des futurs encours de crédit à la "clientèle" (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée) ne sont pas intégrées au tableau d'efficacité de la couverture, les encours n'étant pas encore existants (cf. commentaire de la Note 24.2 ci-avant).

24.6 Impact en résultat de la variation de juste valeur des actifs et passifs financiers à la juste valeur

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012	Variation de juste valeur
Actifs financiers à la juste valeur			
- Ecart de réévaluation des titres de placement	-	-	-
- Juste valeur des instruments financiers à terme de trading (Note 5)	1	1	-
Total valorisation nette	1	1	-
Passifs financiers à la juste valeur			
- Juste valeur des instruments financiers à terme de trading (Note 15)	(1)	-	(1)
Total valorisation nette	(1)	-	(1)
Impact en résultat			(1)

Note 25 Echéanciers et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion.

La présentation retenue pour analyser le risque de liquidité repose sur le détail des postes d'actif et de passif, ventilé par échéances d'encaissement et de remboursement. En conséquence, les intérêts contractuels futurs ne sont pas présents dans les échéances.

Les instruments dérivés de couverture, qui couvrent les intérêts futurs contractuels, ne sont pas ventilés.

Les postes ventilés le sont en fonction des tombées d'échéances. Les principes suivants ont été retenus :

- les encours douteux, les créances et les dettes rattachées figurent dans la colonne non réparti ;
- les opérations au jour le jour figurent dans la colonne 0 à 3 mois.

Les capitaux propres, étant à échéance non déterminée, sont réputés remboursables au-delà de 5 ans, à l'exception du dividende versé au cours du deuxième trimestre qui suit la clôture annuelle (229 millions d'euros prévisionnels en 2013 contre 281 millions d'euros prévisionnels en 2012).

Pour 2013

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2013
Actif							
Caisse, banques centrales, CCP	-	466	-	-	-	-	466
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3	732	-	-	48	-	783
Instruments dérivés de couverture	89						89
Actifs financiers disponibles à la vente	10						10
Prêts et créances sur les établissements de crédit	43	1 391	-	-	5	-	1 439
Prêts et créances sur la clientèle	478	5 458	2 261	3 419	9 539	157	21 312
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	23						23
Autres actifs	995						995
Total de l'actif	1 641	8 047	2 261	3 419	9 592	157	25 117
Passif							
Banques centrales, CCP	-						-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3						3
Instruments dérivés de couverture	62						62
Dettes envers les établissements de crédit	4	1 833	821	743	2 867	-	6 268
Dettes envers la clientèle	6	1 297	12	15	2	2	1 334
Dettes représentées par un titre	214	1 036	1 482	1 640	8 071	181	12 624
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	107						107
Autres passifs	1 425						1 425
Capitaux propres	-	-	229	-	-	3 065	3 294
Total du passif	1 821	4 166	2 544	2 398	10 940	3 248	25 117

Pour 2012

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2012
Actif							
Caisse, banques centrales, CCP	-	18	-	-	-	-	18
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	110	1 297	-	-	-	-	1 407
Instruments dérivés de couverture	327						327
Actifs financiers disponibles à la vente	12						12
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	1 198	7	15	-	-	1 221
Prêts et créances sur la clientèle	524	5 973	2 265	3 641	10 283	375	23 061
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	85						85
Autres actifs	1 054						1 054
Total de l'actif	2 113	8 486	2 272	3 656	10 283	375	27 185
Passif							
Banques centrales, CCP	-						-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2						2
Instruments dérivés de couverture	114						114
Dettes envers les établissements de crédit	45	4 399	277	797	2 587	-	8 105
Dettes envers la clientèle	-	365	1	-	-	1	367
Dettes représentées par un titre	388	1 262	342	1 987	9 157	190	13 326
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	226						226
Autres passifs	1 623						1 623
Capitaux propres	-	-	281	-	-	3 141	3 422
Total du passif	2 398	6 026	901	2 784	11 744	3 332	27 185

Les engagements de financement donnés à la clientèle s'élèvent à 1 257 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 1 426 millions d'euros au 31 décembre 2012 (cf. Note 27) et ont une maturité de 0 à 3 mois.

Le détail des lignes de crédit est donné dans la Note 27.2.

Covenants

Les contrats signés par Banque PSA Finance concernant les dettes, y compris les dettes représentées par un titre, comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat. Il s'agit notamment :

- de clauses de "negative pledge" par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins des exceptions autorisant des opérations comme les titrisations ou les actifs donnés en garantie ;
- de clauses de "material adverse changes" en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques et financières ;
- de clauses de "pari passu" prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de "défauts croisés" qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- du respect du ratio de fonds propres : Common Equity Tier One ratio à 11% minimum ;
- du respect de la limite de 500 millions d'euros pour l'exposition en risque sur le groupe PSA Peugeot Citroën ;
- du maintien de la possibilité de garantie de l'Etat français sur les émissions obligataires émises jusqu'en 2015 ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle.

Par ailleurs, une clause spécifique d'exigibilité anticipée apparaît dans de nombreux contrats : l'obligation de conserver le statut de banque et donc de respecter les ratios réglementaires qui s'imposent à toute banque française.

Toutes les clauses sont respectées en 2013.

Note 26 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Juste valeur		Valeur au bilan		Ecart	
	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
Actif						
Caisse, banques centrales, CCP	466	18	466	18	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	783	1 407	783	1 407	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	89	327	89	327	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (2)	10	12	10	12	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (3)	1 439	1 221	1 439	1 221	-	-
Prêts et créances sur la clientèle (4)	21 289	22 947	21 335	23 146	(46)	(199)
Passif						
Banques centrales, CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	3	2	3	2	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	62	114	62	114	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (5)	6 383	8 183	6 271	8 113	(112)	(70)
Dettes envers la clientèle (3)	1 334	367	1 334	367	-	-
Dettes représentées par un titre (5)	12 749	14 023	12 728	13 544	(21)	(479)

A l'exception des prêts et créances sur la clientèle et des dettes, la valeur au bilan est conservée : dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

- (1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor,...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.
- (2) Les titres de participation non encore consolidés, comptabilisés en "Actifs disponibles à la vente", ont une juste valeur estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition des titres.
- (3) Les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément aux nouvelles exigences de la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- au paragraphe (4) pour les prêts et créances sur la clientèle,
- au paragraphe (5) pour les dettes.

(4) Les prêts et créances sur la clientèle sont évaluées au bilan au coût amorti. De manière générale, ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur). L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(5) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe Banque PSA Finance sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les deux cas suivants :

- Pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations disponibles sur le marché (niveau 1).
- Pour la dette envers les établissements de crédit, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

Note 27 Autres engagements

Note 27.1 Autres engagements

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2013	31.12.2012
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit (cf. Note 27.2)	7 006	6 726
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle (1)	1 257	1 426
- dont groupe Crédipar	839	969
Engagements de garantie		
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit	669	1 512
- garanties reçues sur encours clientèle	369	755
- garanties reçues sur titres détenus	200	649
- autres garanties reçues d'établissements de crédit	100	100
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	1	1
Garanties données en faveur de la clientèle	79	81
- Sofib	71	76
- Sofira	7	4
- succursale italienne	1	1
Autres engagements reçus		
Titres reçus en garantie	11	15
Autres engagements donnés		
Actifs donnés en garantie pour compte propre (cf. Notes 9.1 et 17)	3 255	5 499
- à la Banque Centrale Européenne (2)	2 957	5 146
- à la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF)	165	180
- en faveur d'établissements de crédit par la succursale italienne	61	132
- à la Bundesbank par la succursale allemande	-	41
- en faveur d'établissements de crédit par la filiale belge	72	-
Autres	-	-

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

(2) Actifs donnés en garantie, dont créances clientèle pour 1 128 millions d'euros, pour un financement obtenu de 700 millions d'euros à long terme et de 1 000 millions d'euros à court terme ; il reste un volant potentiel de financement à court terme de 369 millions d'euros (cf. Note 27.3).

Banque PSA Finance ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

Note 27.2 Lignes de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Lignes de crédit confirmées non tirées, par ordre de priorité de tirage (cf. Note 17)		
Term-loan syndiqué (1)(2)	2 299	450
Lignes de crédit bilatérales revolving (1)(3)	1 187	417
Autres lignes de crédit bancaire	120	104
Lignes de back up syndiquées (1)(4)	3 400	5 755
Total	7 006	6 726

(1) Constituent des engagements reçus de financement, principalement à long terme.

(2) Sur un total de 4 099 millions d'euros au 31 décembre 2013.

(3) Sur un total de 1 584 millions d'euros au 31 décembre 2013.

(4) Au 31 décembre 2013, 184 millions d'euros à échéance juin 2014, 70 millions d'euros à échéance décembre 2014, 136 millions d'euros à échéance décembre 2015, 1 216 millions d'euros à échéance janvier 2016 et 1 794 millions d'euros à échéance décembre 2016.

En cas de modification de la notation de Banque PSA Finance, les conditions financières de certaines de ces lignes peuvent être modifiées, mais leur montant ne saurait être réduit.

Note 27.3 Sécurité financière

La sécurité financière de Banque PSA Finance correspond à la réserve de liquidité, au collatéral disponible auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et aux lignes de crédit confirmées non tirées (cf. Note 27.2).

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Réserve de liquidité (1)	1 025	1 066
- Dépôts sur les comptes de banques centrales (cf. Note 4)	463	15
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (cf. Note 5)	200	649
- Prêts interbancaires (cf. Note 8)	362	402
- Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (cf. Note 8)	-	-
Possibilités de financement auprès de la BCE	369	441
Lignes de crédit confirmées non tirées	7 006	6 726
Total	8 400	8 233

(1) cf. paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion.

Note 27.4 Gestion du risque de liquidité

L'année 2013 a notamment enregistré les opérations suivantes :

- Banque PSA Finance a signé le 11 janvier 2013 une nouvelle ligne de crédit syndiqué de 4 099 millions d'euros, avec une maturité de 5 ans, à laquelle participent 19 banques de huit pays différents.

- Le 25 mars 2013, Banque PSA Finance a procédé à une émission obligataire à taux fixe à échéance avril 2016 d'un montant de 1 200 millions d'euros, assortie d'un coupon de 0,625%. Cette émission a été réalisée dans le cadre de l'autorisation temporaire de la Commission européenne pour l'utilisation de la garantie de l'Etat français obtenue le 11 février 2013 (cf. Note 19.1). L'accord définitif de la Commission européenne a été obtenu le 30 juillet 2013 autorisant une garantie de l'état français aux financements émis par Banque PSA Finance jusqu'au 31 décembre 2016, pour un plafond total de 7 milliards d'euros en principal.

- Banque PSA Finance a poursuivi son financement auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) dans le cadre de l'opération de financement à long terme (LTRO). Le montant au 31 décembre 2013 s'élève à 700 millions d'euros, auquel s'ajoutent 1 000 millions d'euros de financement court terme (cf. Notes 17 et 27.1, renvoi (2)).

- Huit opérations de titrisation ont été réalisées en France, en Allemagne et en Suisse (cf. Notes 1.B et 19.4).

- Un prêt bancaire collatéralisé par des créances de vente à crédit belges a été mis en place en avril 2013, générant un financement net de 92 millions d'euros à l'origine (cf. Notes 8 et 17).

- En mars 2013, une offre de compte sur livret rémunéré à l'intention de la clientèle des particuliers en France a été lancée sous la marque Distingo. Elle représente un encours au 31 décembre 2013 de 955 millions d'euros (cf. Note 18).

Banque PSA Finance recherche constamment le compromis optimal entre la sécurité en termes de liquidité, qui demeure la priorité, et une optimisation de ses coûts de financement.

Les financements sont mis en place avec des maturités qui couvrent largement les échéances du portefeuille de crédit client final. La maturité moyenne des financements à moyen et long terme mis en place en 2013 est d'environ 2,7 ans.

Banque PSA Finance cherche à maintenir en permanence un certain niveau de sécurité financière (cf. Note 27.3), pour pouvoir couvrir au moins 6 mois de besoins de financement. L'objectif à 6 mois correspond aux résultats d'un stress test dont le scénario est une continuité du financement des nouveaux encours basés sur les prévisions d'activité malgré une fermeture des marchés financiers. Au 31 décembre 2013, la sécurité financière représente 8 400 millions d'euros.

Le renouvellement des lignes bancaires, associé aux actions de titrisation et de collatéralisation menées en 2013, à l'émission obligataire réalisée en mars 2013 et à l'accord définitif de la garantie de l'Etat, assurent le refinancement de Banque PSA Finance sur au moins les douze prochains mois.

Note 28 Intérêts et produits au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Ventes à crédit	952	1 026
- dont entreprises liées	73	70
- dont encours titrisé	462	271
Location avec option d'achat	195	222
- dont entreprises liées	11	12
- dont encours titrisé	101	67
Location longue durée	368	370
- dont entreprises liées	109	98
- dont encours titrisé	49	24
Financement de stocks aux Réseaux	235	265
- dont entreprises liées	160	180
Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	37	38
- dont entreprises liées	-	-
Rémunérations des apporteurs	(282)	(284)
- Vente à crédit	(188)	(192)
- Location avec option d'achat	(30)	(33)
- Location longue durée	(64)	(59)
- dont entreprises liées	(29)	(36)
Autres coûts d'acquisition	(32)	(33)
Intérêts sur comptes ordinaires	4	4
Intérêts sur engagements de garantie	-	-
Total	1 477	1 608

Note 29 Intérêts des instruments financiers de couverture

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Swaps de couverture des financements clientèle (Fair Value Hedge)	(73)	(77)
Amortissement des primes sur swaptions ouvertes (Valeur Temps)	-	-
Étalement de la Valeur Intrinsèque des swaptions échues (1)	4	7
Total	(69)	(70)

(1) cf. Note 24.2.

Note 30 Autres produits et charges

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
- Commissions sur opérations avec la clientèle finale	92	85
- Commissions sur opérations avec la clientèle (autres)	2	3
- Quote part sur opérations faites en commun	1	5
- Autres	10	5
Autres produits	105	98
- Moyens de paiement	(5)	(8)
- Provisions et résultat de cession des véhicules d'occasions	(4)	(1)
- Quote part sur opérations faites en commun	(6)	(8)
- Autres (1)	(45)	(26)
Autres charges	(60)	(43)
Autres produits et charges	45	55

(1) dont, au 31 décembre 2013, 7 millions d'euros d'intérêts de charges d'étalement de l'actualisation des crédits subventionnés (plan VIVE). Cette charge est compensée par un produit d'étalement de l'actualisation des dettes subventionnées du même montant, classé en "Intérêts et produits sur opérations interbancaires".

Note 31 Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit

Il s'agit de la charge d'intérêts, d'une part sur les comptes à terme, d'autre part sur les emprunts auprès des établissements de crédit.

Note 32 Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Charges sur dettes représentées par un titre	(381)	(482)
Charges sur obligations et autres titres à revenus fixes	(65)	(41)
- dont titrisation : obligations prioritaires	(63)	(37)
Total	(446)	(523)

Note 33 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Frais de personnel	(149)	(148)
- Rémunérations	(111)	(110)
- Charges sociales	(35)	(35)
- Intéressement et participation	(3)	(3)
Autres charges générales d'exploitation	(212)	(227)
- dont entreprises liées	(86)	(89)
Total	(361)	(375)

Les informations concernant la rémunération des principaux dirigeants sont données dans le paragraphe "Rémunération" du rapport financier annuel.

Répartition géographique des charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
France	(143)	(144)
Europe hors France	(183)	(191)
- Dont Allemagne	(33)	(36)
- Dont Espagne	(27)	(29)
- Dont Italie	(26)	(27)
- Dont Royaume-Uni	(32)	(33)
Reste du monde	(35)	(40)
- Dont Brésil	(19)	(23)
Total	(361)	(375)

Répartition géographique des effectifs

	31.12.2013	31.12.2012
France	749	763
Europe hors France	1 402	1 448
- Dont Allemagne	214	226
- Dont Espagne	248	261
- Dont Italie	162	166
- Dont Royaume-Uni	260	263
Reste du monde	355	174
- Dont Brésil	245	75
Total	2 506	2 385

Il s'agit du personnel directement salarié des différentes filiales et succursales de Banque PSA Finance.

Note 34 Coût du risque

Les tableaux ci-après présentent le coût du risque par catégorie de clientèle, aucune autre perte significative de valeur n'ayant été constatée sur d'autres actifs financiers.

34.1 Evolution de l'encours

	Coût du risque						Total coût du risque au 31.12.2013	Bilan au 31.12.2013
	Bilan au 31.12.2012	Production nette et écart de conversion (1)	Dotations	Reprises	Passages en pertes	Récupérations sur créances amorties		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Retail								
Créances saines sans impayés	14 900	(1 078)	-	-	-	-	-	13 822
Créances saines avec impayés	415	(70)	-	-	-	-	-	345
Dépôts de garantie	(114)	52	-	-	-	-	-	(62)
Créances douteuses	673	88	-	-	(131)	-	(131)	630
Encours brut	15 874	(1 008)	-	-	(131)	-	(131)	14 735
Dépréciations créances saines avec impayés	(47)	1	(9)	12	-	-	3	(43)
Dépréciations créances douteuses	(517)	4	(131)	132	-	-	1	(512)
Dépréciations	(564)	5	(140)	144	-	-	4	(555)
Éléments intégrés au coût amorti	106	(48)	-	-	-	-	-	58
Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 9.2)	15 416	(1 051)	(140)	144	(131)	-	(127)	14 238
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	12	12	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque Retail	-	-	(140)	144	(131)	12	(115)	-
Corporate réseaux								
Créances saines sans impayés	5 912	(474)	-	-	-	-	-	5 438
Créances saines avec impayés	40	(30)	-	-	-	-	-	10
Dépôts de garantie	(94)	21	-	-	-	-	-	(73)
Créances douteuses	264	(6)	-	-	(8)	-	(8)	250
Encours brut	6 122	(489)	-	-	(8)	-	(8)	5 625
Dépréciations créances douteuses	(58)	-	(29)	22	-	-	(7)	(65)
Dépréciations	(58)	-	(29)	22	-	-	(7)	(65)
Éléments intégrés au coût amorti	(10)	-	-	-	-	-	-	(10)
Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 9.2)	6 054	(489)	(29)	22	(8)	-	(15)	5 550
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	2	2	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque Corporate réseaux	-	-	(29)	22	(8)	2	(13)	-
Corporate et assimilés								
Créances saines sans impayés	1 307	(78)	-	-	-	-	-	1 229
Créances saines avec impayés	283	3	-	-	-	-	-	286
Dépôts de garantie	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
Créances douteuses	33	8	-	-	(3)	-	(3)	38
Encours brut	1 622	(67)	-	-	(3)	-	(3)	1 552
Dépréciations créances douteuses	(17)	2	(7)	7	-	-	-	(15)
Dépréciations	(17)	2	(7)	7	-	-	-	(15)
Éléments intégrés au coût amorti	(14)	1	-	-	-	-	-	(13)
Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 9.2)	1 591	(64)	(7)	7	(3)	-	(3)	1 524
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque Corporate et assimilés	-	-	(7)	7	(3)	-	(3)	-
Encours total								
Créances saines sans impayés	22 119	(1 630)	-	-	-	-	-	20 489
Créances saines avec impayés	738	(97)	-	-	-	-	-	641
Dépôts de garantie	(209)	73	-	-	-	-	-	(136)
Créances douteuses	970	90	-	-	(142)	-	(142)	918
Encours brut	23 618	(1 564)	-	-	(142)	-	(142)	21 912
Dépréciations créances saines avec impayés	(47)	1	(9)	12	-	-	3	(43)
Dépréciations créances douteuses	(592)	6	(167)	161	-	-	(6)	(592)
Dépréciations	(639)	7	(176)	173	-	-	(3)	(635)
Éléments intégrés au coût amorti	82	(47)	-	-	-	-	-	35
Encours net	23 061	(1 604)	(176)	173	(142)	-	(145)	21 312
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	14	14	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Coût du risque	-	-	(176)	173	(142)	14	(131)	-

En ce qui concerne les créances soumises à dépréciation, le coût du risque est majoré du montant des intérêts facturés, qui restent en intérêts sur opérations avec la clientèle.

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

34.2 Evolution du coût du risque

(en millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	31.12.2013	31.12.2012
Créances saines avec impayés					
Dotations pour dépréciations	(9)	-	-	(9)	(10)
Reprises de dépréciations	12	-	-	12	10
Créances douteuses					
Dotations pour dépréciations	(131)	(29)	(7)	(167)	(301)
Reprises de dépréciations	132	22	7	161	113
Engagements douteux					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-
Pertes sur créances irrécupérables	(131)	(8)	(3)	(142)	(114)
Récupérations sur créances amorties	12	2	-	14	12
Coût du risque	(115)	(13)	(3)	(131)	(290)
- dont impact du changement d'estimation	-	-	-	-	(136)

La politique de gestion du risque de crédit est décrite au paragraphe "Risque de crédit" du rapport de gestion.

34.3 Informations sur les arriérés de paiement non dépréciés

Les arriérés de paiement non dépréciés ne concernent que les encours corporate.

Les encours corporate, lorsqu'ils présentent des impayés supérieurs à 90 jours, voire 270 jours pour les collectivités territoriales, ne sont pas déclassés en créances douteuses lorsque les impayés résultent d'incidents ou de litiges non liés à des problèmes de solvabilité des débiteurs.

Pour 2013

(en millions d'euros)	<= 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1 an	> 1 an	Total au 31.12.2013
Encours sains avec impayés non dépréciés	293	1	1	1	296

Pour 2012

(en millions d'euros)	<= 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1 an	> 1 an	Total au 31.12.2012
Encours sains avec impayés non dépréciés	319	2	1	1	323

Note 35 Autres éléments hors exploitation

La cession le 27 décembre 2012 de 25% de la filiale chinoise Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd, consolidée par mise en équivalence, a dégagé une moins-value de cession de 0,6 million d'euros.

Note 36 Impôt sur les bénéfices

36.1 Evolution des postes de bilan

(en millions d'euros)	31.12.2012	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Ecart de conversion et autres (1)	31.12.2013
Impôts courants						
Actif	62					43
Passif	(54)					(44)
Total	8	(123)	-	113	1	(1)
Impôts différés						
Actif	141					136
Passif	(391)					(410)
Total	(250)	(15)	(3)	-	(6)	(274)

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

36.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

La charge de l'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la note 2 des comptes publiés au 31 décembre 2013, qui traite de l'imposition différée.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33%.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû ; pour les sociétés françaises le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1%.

La 4ème loi de finances rectificative du 21 décembre 2011 a instauré une majoration exceptionnelle de 5% du montant de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2011 et 2012, portant le taux d'imposition à 36,10%. Elle a également limité l'utilisation des déficits reportables à 60% des bénéfices taxables de l'exercice.

La loi de finances pour 2013 (publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2012) a maintenu la majoration exceptionnelle de 5% du montant de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2013 et 2014, avec un taux d'imposition à 36,10%. Elle a également limité l'utilisation des déficits reportables à 50% des bénéfices taxables de l'exercice.

Les impôts différés passifs à échéance 2013 et 2014 et les impôts différés actifs sur déficits, correspondant à la part du déficit utilisable en 2013 et 2014, ont été réévalués à ce nouveau taux au 31 décembre 2012. L'effet net a été une charge de -7,5 millions d'euros sur 2012.

L'article 16 de la loi de finances pour 2014 (publiée au Journal Officiel le 27 décembre 2013) a relevé la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés de 5 % à 10,7 % du montant de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2013 et 2014 (Article 235 ter ZAA du CGI), portant ainsi le taux d'imposition effectif à 38 %. Elle a maintenu l'utilisation des déficits reportables à 50% des bénéfices taxables de l'exercice pour la partie excédant 1 million d'euros.

Les impôts différés passifs à échéance 2014 et les impôts différés actifs sur déficits, correspondant à la part du déficit utilisable en 2014, ont été réévalués à ce nouveau taux au 31 décembre 2013. L'effet net a été une charge de -7 millions d'euros sur 2013.

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Impôts courants		
Impôt sur les bénéfices	(123)	(138)
Impôts différés		
Impôts différés de l'exercice	(15)	36
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	-	(2)
Total	(138)	(104)

36.3 Preuve d'impôt du groupe Banque PSA Finance

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Résultat avant impôt	376	397
Neutralisation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(8)	(7)
Différences permanentes	9	3
Total imposable	377	393
Charge d'impôt théorique	(143)	(142)
Taux théorique	38,0%	36,1%
Effet des différences de taux à l'étranger	47	39
Effet de variation de taux à l'étranger	4	1
Effet de la majoration provisoire du taux sur la France	(2)	(3)
Impôts différés actifs :		
- Dotation pour dépréciation	(1)	(2)
- Reprise de dépréciation	-	-
Retour d'allocation d'économie d'impôt à PSA Peugeot Citroën	-	(4)
Régularisation au titre de l'exercice antérieur	1	5
Litiges et redressements fiscaux	(40)	-
Autres	(4)	2
Impôt sur les bénéfices	(138)	(104)
Taux effectif d'impôt groupe	36,5%	26,6%

36.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables

(en millions d'euros)	31.12.2012	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits	Dotations / Reprise pour dépréciation	Ecart de conversion et autres (1)	31.12.2013
Impôts différés actifs sur déficits reportables	86	1	(5)	-	(7)	75
Dépréciations	(3)	(1)	-	-	-	(4)
Total	83	-	(5)	-	(7)	71

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

Note 37 Information sectorielle

37.1 Eléments de Bilan

Pour 2013

(en millions d'euros)	Activités de financement							Total au 31.12.2013
	Client final				Assurances et services	Refinancement et placements	Eliminations	
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis				
Actif								
Prêts et créances sur la clientèle	5 550	14 238	1 524		-	-	-	21 312
Placements			204	-	79	987	(487)	783
Prêts et créances sur les établissements de crédit			1 054	21	67	17 533	(17 236)	1 439
Autres postes de l'Actif				1 019	93	656	(185)	1 583
Total de l'actif							(17 908)	25 117
Passif								
Dettes de refinancement (1)	4 739	12 159	1 302	-	-	19 195	(17 548)	19 847
Dettes envers la clientèle (1)	270	22	172	-		27	(112)	379
Provisions techniques des contrats d'assurance					56			56
Autres postes du Passif				1 427	72	290	(248)	1 541
Capitaux propres (2)				2 129	84	1 081		3 294
Total du passif							(17 908)	25 117

Pour 2012

(en millions d'euros)	Activités de financement							Total au 31.12.2012
	Client final				Assurances et services	Refinancement et placements	Eliminations	
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis				
Actif								
Prêts et créances sur la clientèle	6 054	15 416	1 591		-	-	-	23 061
Placements			196	-	39	1 971	(799)	1 407
Prêts et créances sur les établissements de crédit			1 006	11	80	19 457	(19 333)	1 221
Autres postes de l'Actif				1 083	87	589	(263)	1 496
Total de l'actif							(20 395)	27 185
Passif								
Dettes de refinancement (1)	5 241	13 345	1 378	-	-	21 387	(19 920)	21 431
Dettes envers la clientèle (1)	152	32	281	-		51	(149)	367
Provisions techniques des contrats d'assurance					41			41
Autres postes du Passif				1 511	65	674	(326)	1 924
Capitaux propres (2)				2 151	69	1 202		3 422
Total du passif							(20 395)	27 185

Les informations sectorielles sont présentées avant élimination des opérations réciproques. Les opérations réciproques inter et intra sectorielles sont éliminées dans la colonne "Eliminations".

(1) Dans l'information sectorielle, les "Comptes d'épargne sur livret" sont présentés dans les "Dettes de refinancement".

(2) Les "Capitaux propres" sont donnés après élimination des titres liée au processus de consolidation. Cela permet d'afficher la contribution de chaque grande activité au cumul des réserves consolidées du groupe Banque PSA Finance.

37.2 Eléments de Résultat

Pour 2013

(en millions d'euros)	Activités de financement								Total au 31.12.2013
	Client final				Instruments financiers de couverture (3)	Assurances et services	Refinancem- ent et placements	Elimina- tions	
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis					
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti) (1)	267	1 178	86	(17)	(75)		6	1	1 446
Intérêts et produits nets de placements	-	-	-	4		-	28	(17)	15
Coût net de refinancement (2) (3)	(203)	(701)	(65)	243	75	1	(103)	16	(737)
Gain et pertes nets sur opérations de trading							(3)		(3)
Gain et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente							-		-
Marge sur prestation de service d'assurance						67		42	109
Marge sur autres prestations de services						103		(42)	61
Produit net bancaire	64	477	21	230	-	171	(72)	-	891
Coût du Risque	(13)	(115)	(3)						(131)
Résultat après coût du risque	51	362	18	230	-	171	(72)	-	760
Charges générales d'exploitation et assimilées				(356)		(3)	(33)	-	(392)
Résultat d'exploitation	51	362	18	(126)	-	168	(105)	-	368
Dont Assurances (cf. Note 22.3.3)						65		41	106

Pour 2012

(en millions d'euros)	Financing activities								Total au 31.12.2012
	Client final				Instruments financiers de couverture (3)	Assurances et services	Refinancem- ent et placements	Elimina- tions	
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis					
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti) (1)	290	1 288	91	(8)	(80)		2	7	1 590
Intérêts et produits nets de placements	-	-	-	8		-	37	(24)	21
Coût net de refinancement (2) (3)	(169)	(713)	(59)	222	80	1	(75)	17	(696)
Gain et pertes nets sur opérations de trading							(2)		(2)
Gain et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente							-		-
Marge sur prestation de service d'assurance						59		37	96
Marge sur autres prestations de services						103		(37)	66
Produit net bancaire	121	575	32	222	-	163	(38)	-	1 075
Coût du Risque	(24)	(260)	(6)						(290)
- dont impact du changement d'estimation	-	(136)	-						(136)
Résultat après coût du risque	97	315	26	222	-	163	(38)	-	785
Charges générales d'exploitation et assimilées				(367)		(3)	(24)	-	(394)
Résultat d'exploitation	97	315	26	(145)	-	160	(62)	-	391
Dont Assurances (cf. Note 22.3.3)						57		36	93

Les informations sectorielles sont présentées avant élimination des opérations réciproques. Les opérations réciproques inter et intra sectorielles sont éliminées dans la colonne "Eliminations".

- (1) Les éléments non répartis sur ce poste concernent pour partie les variations de juste valeur des instruments financiers de couverture et des éléments couverts (inefficacité de la couverture selon IAS39) pour +0,8 million d'euros au 31 décembre 2013 (+0,4 million d'euros au 31 décembre 2012). Pour le reste, il s'agit des autres produits et charges clientèle.
- (2) Les éléments non répartis sur ce poste correspondent à l'écart entre le coût net de refinancement comptable et le coût théorique de l'encours adopté par le contrôle de gestion, qui consiste à refinancer l'intégralité de l'encours, sans tenir compte des passifs éventuels (capitaux propres et autres passifs nets) afin de permettre, segment par segment, une analyse comparative des marges entre les différentes sociétés du périmètre.
- (3) Conformément à la politique de Banque PSA Finance de couvrir le risque de taux sur les financements clientèle à taux fixe, le résultat d'intérêt dégagé par les swaps de couverture de ces financements est reporté dans le compte de résultat publiable dans les "Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle", sur la ligne "Intérêts des instruments financiers de couverture", non réparti par segment. Au contraire, le reporting de gestion est le reflet du pilotage des filiales et des succursales. Ces dernières étant responsabilisées sur le taux d'entrée (fixe) des financements clientèle et la marge qui en découle, le management leur communique un coût net de refinancement swapé (à taux fixe). En conséquence, le résultat de ces mêmes swaps est intégré par le contrôle de gestion dans le coût net de refinancement ventilé par segment. Cela explique le reclassement de 75 millions d'euros au 31 décembre 2013 entre "Coût net de refinancement" et "Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle" dans la colonne "Instruments financiers de couverture".

37.3 Zones géographiques

Principaux postes du Bilan

(en millions d'euros)	Total de bilan		Prêts et créances clientèle		Refinancement (1)	
	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
France	10 094	10 834	7 991	8 572	15 261	16 507
Europe hors France	13 171	14 100	11 789	12 626	3 412	3 464
- dont Allemagne	2 883	3 168	2 595	2 934	1 251	891
- dont Espagne	1 837	2 069	1 692	1 894	177	176
- dont Italie	1 949	2 112	1 670	1 761	346	280
- dont Royaume-Uni	3 072	2 975	2 731	2 599	1 203	1 203
Reste du Monde	1 852	2 251	1 532	1 863	1 174	1 460
- dont Brésil	1 157	1 505	956	1 198	806	1 077
Total	25 117	27 185	21 312	23 061	19 847	21 431

(1) Les montants de refinancement regroupent les "Dettes envers les établissements de crédit" (cf. Note 17), les "Dettes représentées par un titre" (cf. Note 19) et les "Comptes d'épargne sur livret" classés en "Dettes envers la clientèle" (cf. Note 18). Il s'agit du refinancement externe du groupe, effectué en majorité par Banque PSA Finance.

Principaux postes du Résultat

(en millions d'euros)	Intérêts et produits au coût amorti		Produit net bancaire	
	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
France	470	504	293	371
Europe hors France	746	811	475	563
- dont Allemagne	185	208	112	139
- dont Espagne	106	119	51	70
- dont Italie	90	99	37	49
- dont Royaume-Uni	170	170	79	96
Reste du Monde	261	293	123	141
- dont Brésil	139	183	60	84
Total	1 477	1 608	891	1 075

(en millions d'euros)	Coût du risque		Résultat d'exploitation	
	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
France	(57)	(93)	78	125
Europe hors France	(58)	(168)	219	193
- dont Allemagne	(10)	(12)	65	88
- dont Espagne	(11)	(51)	10	(12)
- dont Italie	(16)	(42)	(7)	(21)
- dont Royaume-Uni	(7)	(10)	39	52
Reste du Monde	(16)	(29)	71	73
- dont Brésil	(11)	(20)	29	41
Total	(131)	(290)	368	391
- dont impact du changement d'estimation	-	(136)	-	(136)

Note 38 Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en millions d'euros)	Ernst & Young		Mazars	
	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
Audit				
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels				
- Emetteur	0,1	0,1	0,1	0,1
- Filiales intégrées globalement	0,8	0,9	0,4	0,4
- dont France	0,1	0,1	0,1	0,1
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes				
- Emetteur	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
- dont France	-	-	-	-
Autres prestations rendues aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Total	0,9	1,0	0,5	0,5

Note 39 Événements postérieurs à la clôture

Le groupe PSA Peugeot Citroën est entré en négociations exclusives concernant la création d'un partenariat de financement entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

Ce partenariat avec la filiale de crédit à la consommation de Santander, la plus grande banque de la zone euro en terme de capitalisation boursière, aboutirait à la création de partenariats locaux, chacun détenu à 50/50 par Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance, à travers les marchés européens de PSA Peugeot Citroën. Cet accord permettrait de développer une activité de financement de captive dynamique, pérenne et compétitive pour les marques de PSA Peugeot Citroën. Par ailleurs le partenariat permettrait à Banque PSA Finance de ne plus avoir recours à la garantie de l'Etat Français pour assurer le financement de ses activités. Le périmètre envisagé pour l'opération devrait couvrir environ 90% des activités actuelles de Banque PSA Finance.

La mise en place de ce partenariat reste soumise à la finalisation des approbations par les autorités compétentes, et à l'information et consultation préalable des instances salariales locales et à l'approbation des autorités bancaires dans les principaux pays européens. Sous ces réserves, la transaction devrait être finalisée au second semestre 2015.

Les modalités de cette opération ainsi que leurs incidences potentielles pour le Groupe font l'objet de plus de détail dans le communiqué de presse.

Il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2013 et jusqu'au 17 février 2014, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun autre événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

2.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

→ Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31/12/2013, sur:

- le contrôle des comptes consolidés de la société Banque PSA Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes comptables » de l'annexe concernant les nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2013, et la note 3 « Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés » de l'annexe qui expose notamment l'incidence de la première application de la norme IAS 19 révisée relative aux avantages au personnel.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire tout particulièrement dans le contexte actuel de crise économique : votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que cela est mentionné dans les notes 2 § C.6.4 et 34 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons revu les processus mis en place par la direction ainsi que leur adaptation à l'environnement de crise économique pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des dépréciations individuelles et de portefeuilles.

- Dans le cadre de notre appréciation du risque de liquidité, nous avons effectué un examen approfondi de la situation du Groupe détaillée dans les notes 25 et 27 de l'annexe ainsi que des mesures prises par l'établissement pour assurer son refinancement, telles que décrites dans la note 1 de l'annexe, qui comprennent notamment le renouvellement des lignes de financement bancaire et la Garantie de l'Etat sur les titres de créances émis entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Courbevoie, le 19 Février 2014

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Ersnt & Young Audit

Anne Veaute

Luc Valverde

Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2013

Responsable du rapport annuel

Philippe Alexandre

Directeur Général de BPF S.A.

Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes un rapport de fin de mission dans lequel ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Philippe Alexandre

Directeur Général de BPF S.A.

Le système de management régissant
l'impression de ce document
est certifié ISO14001 : 2004.

